

**Ministère du Développement Durable,
de l'Economie de la Promotion des
Investissements et de la Prospective**

REPUBLIQUE GABONAISE
Unité-Travail-Justice

Commission Nationale des TIPPEE

Secrétariat Permanent

**Extension du Projet CAB 4 (Central African Backbone)
dans le cadre d'un financement additionnel**

**PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION
(PAR)**

POUR LES TRONCONS :

- **Booué-Oyem- Bitam-Eboro/Méyo-Kyé**
- **Oyan-Lambéré**

RAPPORT FINAL

Mars 2016

TABLE DES MATIERES

ABREVIATIONS	7
SUMMARY	8
RESUME EXECUTIF	11
PARTIE A :	14
ASPECTS GENERAUX SUR LES DEUX TRONCONS	14
1. INTRODUCTION	15
1.1. CONTEXTE DU PROJET	15
1.2. OBJECTIFS DU PROJET	16
1.3. OBJECTIFS DU PLAN D' ACTION DE REINSTALLATION (PAR).....	17
1.4. METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PAR	17
1.5. STRUCTURATION DU RAPPORT DU PAR.....	17
2. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS DU PROJET	19
2.1. TRONÇONS ROUTIERS CONCERNES	19
2.2. CENTRES TECHNIQUES (7 CT).....	19
2.3. METHODES DE CONSTRUCTION DU RESEAU	21
2.3.1. LA METHODE MANUELLE	21
2.3.2. LA POSE MECANISEE	21
2.3.3. POSE MECANISEE CLASSIQUE	21
3. CADRE LEGAL DE LA REINSTALLATION	22
3.1. LEGISLATION ET REGLEMENTATION NATIONALE EN MATIERE D'INDEMNISATION	22
3.2. POLITIQUE OPERATIONNELLE PO 4.12 DE LA BANQUE MONDIALE	22
3.3. COMPARAISON ENTRE LA P0/PB 4.12 DE LA BANQUE MONDIALE ET LA LEGISLATION GABONAISE	23
4. CADRE INSTITUTIONNEL DE LA REINSTALLATION	24
4.1. LA DIRECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE (DGEPN) ..	24
4.2. LE SP/CN- TIPPEE.....	24
4.3. L'ANINF ET L'UCP.....	24
4.4. LES COLLECTIVITES LOCALES.....	25
4.5. ANALYSE DES CAPACITES EN REINSTALLATION ET BESOINS EN RENFORCEMENT.....	25
PARTIE B :-	26
PAR DU TRONÇON BOOUE-BITAM-EBORO/MEYO-KYE	26
1. PRESENTATION DU TRONCON	27
1.1. CARACTERISTIQUES GENERALES DU TRONÇON.....	27
1.2. PRESENTATION DU SITE DES CENTRES TECHNIQUES.....	29
1.3. ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX-ECONOMIQUES	52
1.3.1. ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIO-ECONOMIQUES GLOBAUX	52
1.3.2. ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIO-ECONOMIQUES SPECIFIQUES	52
2. IMPACTS DES TRAVAUX SUR LES BIENS ET LES PERSONNES	54
2.1. IMPACTS POSITIFS DU PROJET	54
2.2. IMPACTS NEGATIFS DU PROJET	54
2.2.1. IMPACTS DES TRAVAUX SUR LES STRUCTURES FIXES	54
2.2.2. IMPACTS DES TRAVAUX SUR LES INSTALLATIONS AMOVIBLES	54
2.2.3. IMPACTS DES TRAVAUX SUR LES CULTURES/ARBRES FRUITIERS.....	55
2.2.4. IMPACTS DES TRAVAUX SUR LES SOURCES DE REVENUS DE COMMERCE.....	55
2.3. BESOINS EN TERRAIN.....	56
2.4. JUSTIFICATION ET MINIMISATION DES BESOINS EN TERRAIN	56
3. CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES ET MOYENS D'EXISTENCE DE LA POPULATION AFFECTEE	57
3.1. CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA ZONE D'INTERVENTION	57
3.2. INFORMATION DU PUBLIC, ENQUETES ET CONSULTATIONS	57
3.2.1. METHODOLOGIE ADOPTEE	57
3.2.2. PROCEDURE D'INFORMATION, D'ENQUETES ET DE CONSULTATION	57

3.2.3.	SYNTHESE DES POINTS DE VUE EXPRIMES LORS DES ENQUETES ET RENCONTRES	58
4.	RECENSEMENT DES BIENS ET PERSONNES AFFECTEES	59
4.1.	METHODOLOGIE	59
4.2.	RESULTATS DU RECENSEMENT DES PERSONNES AFFECTEES PAR LE PROJET	60
4.3.	PROFIL SOCIO DEMOGRAPHIQUE DES PAP SUR LE TRONÇON	63
5.	ELIGIBILITE ET DATE BUTOIR.....	67
5.1.	CRITERES D'ELIGIBILITE DES PERSONNES AFFECTEES PAR LE PROJET	67
5.2.	DATE LIMITE D'ELIGIBILITE.....	68
6.	MESURE DE REINSTALLATION ET COMPENSATION ET INDEMNISATION.	69
6.1.	LES PRINCIPES D'INDEMNISATION	69
6.2.	MATRICE DE COMPENSATION	69
6.3.	METHODOLOGIE DE L'EVALUATION DES INDEMNISATIONS	70
6.4.	RESULTAT DES EVALUATIONS DES COUTS DE COMPENSATION POUR LES BIENS AFFECTES.....	70
6.5.	MESURES D'ASSISTANCE.....	75
6.6.	MESURES A INCLURES DANS LES DOSSIERS D'APPEL D'OFFRE ET DE TRAVAUX	75
7.	MECANISMES DE GESTION DES CONFLITS	75
7.1.	MECANISMES DE RESOLUTION AMIABLE PROPOSES	76
7.2.	ENREGISTREMENT DES PLAINTES	76
7.3.	DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET RECOURS A LA JUSTICE.....	77
8.	RESPONSABILITES ORGANISATIONNELLES	77
9.	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DU PAR.....	78
10.	CONSULTATION PUBLIQUE.....	79
10.1.	OBJECTIF ET DEMARCHE.....	79
10.2.	SYNTHESES DES POINTS DE VUE SUR LA CONSULTATION	79
11.	DIFFUSION DE L'INFORMATION AU PUBLIC.....	80
12.	BUDGET ESTIMATIF POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PAR.....	81
12.1.	BUDGET ESTIMATIF DU PSR.....	81
12.2.	SOURCE DE FINANCEMENT	81
13.	SUIVI- EVALUATION	81
	PARTIE C :	83
	PAR DU TRONÇON OYAN-LAMABARENE	83
1.	PRESENTATION DU TRONCON OYAN-LAMBARENE	84
2.4.	CARACTERISTIQUES GENERALES DU TRONÇON.....	84
2.5.	PRESENTATION DU SITE DES CENTRES TECHNIQUES.....	85
2.6.	ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX-ECONOMIQUES	93
2.6.1.	ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIO-ECONOMIQUES GLOBAUX	93
2.6.2.	ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIO-ECONOMIQUES SPECIFIQUES	93
2.	IMPACTS DES TRAVAUX SUR LES BIENS ET LES PERSONNES	94
3.1.	IMPACTS POSITIFS DU PROJET	94
3.2.	IMPACTS SOCIAUX NEGATIFS DU PROJET	94
3.2.1.	IMPACTS DES TRAVAUX SUR LES STRUCTURES FIXES	95
3.2.2.	IMPACTS DES TRAVAUX SUR LES INSTALLATIONS AMOVIBLES	95
3.2.3.	IMPACTS DES TRAVAUX SUR LES CULTURES/ARBRES FRUITIERS.....	95
3.2.4.	IMPACTS DES TRAVAUX SUR LES SOURCES DE REVENUS.....	95
3.3.	BESOINS EN TERRAIN.....	96
3.4.	JUSTIFICATION ET MINIMISATION DES BESOINS EN TERRAIN	96
3.	CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES ET MOYENS D'EXISTENCE DE LA POPULATION AFFECTEE.....	97

4.1.	CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA ZONE D'INTERVENTION	97
4.2.	INFORMATION DU PUBLIC, ENQUETES ET CONSULTATIONS	97
4.2.1.	METHODOLOGIE ADOPTEE	97
4.2.2.	PROCEDURE D'INFORMATION ET D'ENQUETES	97
4.2.3.	SYNTHESE DES POINTS DE VUE EXPRIMES LORS DES ENQUETES ET RENCONTRES	99
4.	RECENSEMENT DES BIENS ET PERSONNES AFFECTEES	99
5.1.	METHODOLOGIE	99
5.2.	RESULTATS DU RECENSEMENT DES PERSONNES ET DES BIENS AFFECTES PAR LE PROJET	100
5.3.	PROFIL SOCIO DEMOGRAPHIQUE DES PAP SUR LE TRONÇON	102
6.	ELIGIBILITE ET DATE BUTOIR	105
6.1.	CRITERES D'ELIGIBILITE DES PERSONNES AFFECTEES PAR LE PROJET	105
6.2.	DATE LIMITE D'ELIGIBILITE	105
7.	MESURES D'ASSISTANCE A L'INSTALLATION/COMPENSATION –	107
7.1.	LES PRINCIPES D'INDEMNISATION	107
7.2.	MATRICE DE COMPENSATION	107
7.3.	METHODOLOGIE DE L'EVALUATION DES INDEMNISATIONS	108
7.4.	RESULTAT DES EVALUATIONS DES COUTS DE COMPENSATION POUR LES BIENS AFFECTES	108
7.5.	MESURES D'ASSISTANCE	111
7.6.	MESURES A INCLURE DANS LES DOSSIERS D'APPEL D'OFFRE ET DE TRAVAUX	111
8.	MECANISMES DE GESTION DES CONFLITS	111
9.1.	MECANISMES DE RESOLUTION AMIABLE PROPOSES	111
9.2.	ENREGISTREMENT DES PLAINTES	112
9.3.	DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET RECOURS A LA JUSTICE	113
9.	RESPONSABILITES ORGANISATIONNELLES	113
10.	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DU PAR	114
11.	CONSULTATION PUBLIQUE	115
12.1.	OBJECTIF ET DEMARCHE	115
12.2.	SYNTHESES DES POINTS DE VUE SUR LA RESTITUTION DES RAPPORTS PROVISOIRES	115
12.	DIFFUSION DE L'INFORMATION AU PUBLIC	116
13.	BUDGET ESTIMATIF POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PAR	117
14.1.	BUDGET ESTIMATIF DU PAR	117
14.2.	SOURCE DE FINANCEMENT	117
14.	SUIVI- EVALUATION	117
	ANNEXES	119

Liste des tableaux, des figures et des photos

Liste des tableaux

Tableau 1	Acteurs principalement impliqués dans le PSR.....	25
Tableau 2	Occupation des sols sur les différents axes du tronçon	27
Tableau 3	Récapitulatif des enjeux globaux liés à la mise en œuvre du projet.....	52
Tableau 4	Synthèse des impacts positifs	54
Tableau 5	Récapitulatif des biens impactés sur l'axe.....	60
Tableau 6	Répartition des ménages affectés selon le département	63
Tableau 7	Répartition des ménages affectés selon le lieu de résidence	63
Tableau 8	Répartition des chefs de ménage selon le sexe.....	64
Tableau 9	Répartition des ménages affectés selon l'âge.....	64
Tableau 10	Répartition des chefs de ménages affectés selon la nationalité et le groupe ethnique.....	65
Tableau 11	Répartition des chefs de ménages affectés selon le statut matrimonial.....	65
Tableau 12	Répartition des chefs de ménages affectés selon le niveau d'instruction	66
Tableau 13	Répartition des chefs de ménages affectés selon l'activité principale.....	66
Tableau 14	Répartition des ménages affectés selon le revenu mensuel	67
Tableau 15	Répartition des ménages selon le nombre d'enfant	67
Tableau 16	Matrice de compensation.....	69
Tableau 17	Récapitulatif de l'évaluation des biens affectés	70
Tableau 18	Responsabilités organisationnelles de mise en œuvre du PAR	77
Tableau 19	Calendrier de mise en œuvre du PAR	78
Tableau 20	Budget estimatif du Plan d'Action de Réinstallation	81
Tableau 21	Occupation des sols sur les différents axes du tronçon	84
Tableau 22	Présentation des sites devant abriter les centres techniques	85
Tableau 23	Récapitulatif des enjeux globaux liés à la mise en œuvre du projet.....	93
Tableau 24	Résumé des enjeux spécifiques environnementaux et socio-économiques liés à la mise en œuvre du projet.....	94
Tableau 25	Synthèse des impacts positifs	94
Tableau 26	Récapitulatif des personnes et des biens impactés sur l'axe.....	100
Tableau 27	Localisation des ménages selon le département	102
Tableau 28	Localisation des ménages selon le lieu de résidence	102
Tableau 29	Répartition des ménages selon le sexe.....	102
Tableau 30	Répartition des ménages selon l'âge	103
Tableau 31	Répartition des chefs de ménages selon le statut matrimonial	103
Tableau 32	Répartition des ménages selon la nationalité et le groupe ethnique	103
Tableau 33	Répartition des ménages selon le niveau d'instruction	104
Tableau 34	Répartition des ménages selon l'activité principale	104
Tableau 35	Répartition des ménages selon le revenu mensuel	104
Tableau 36	Répartition des ménages selon le nombre d'enfants	105
Tableau 37	Matrice de compensation.....	107
Tableau 38	Récapitulatif de l'évaluation des biens affectés	108
Tableau 39	Responsabilités organisationnelles de mise en œuvre du PAR	113
Tableau 40	Calendrier de mise en œuvre du PAR	115
Tableau 41	Budget estimatif du Plan Succinct de Réinstallation.....	117

Liste des photos

Photo 1 : Traversée de cours d'eau.....	27
Photo 2 : Présence de talus de déblais	27
Photo 3 : Fossé de drainage aux abords de la route.....	27
Photo 4 : Forêt dégradée aux abords de la route	27
Photo 5 : Traversée du village de NDZ ENGONG	28
Photo 6 : Traces d'érosion sur la piste menant à la centrale électrique de Mitzié.....	28
Photo 7 : Cimetière aux abords de l'emprise à Bitam	28
Photo 8 :affleurement de roches magmatiques près de la route	53
Photo 9 : Commerçants du Marché de la Gare à Oyem dans les emprises	53
Photo 10 : Commerçants du Marché d'Akoua Kam à Oyem dans les emprises	53
Photo 11 : Cimetière près de la route à l'entrée de Bitam.....	53
Photo 12 Ateliers de consultation	79
Photo 13 : Activités commerciales dans les emprises	84
Photo 14 : Strate herbacée dans l'emprise du projet	84
Photo 15 : Activités commerciales dans les emprises à Bifoum	84
Photo 16 : Traversée de cours d'eau.....	85
Photo 17 : Talus de fossé de drainage et de déblais dans les emprises	85
Photo 18 : Talus de déblais.....	93
Photo 19 : Eboulement au niveau d'un talus de déblais	93
Photo 20 Atelier de consultation à Lambaréné	116

ABREVIATIONS

MENP	Ministère de l'Economie Numérique et de la Poste
ANINF	Agence Nationale des Infrastructures Numériques et des Fréquences
APS	Avant-Projet Sommaire
BM	Banque mondiale
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CAB	Central African Backbone
CN-TIPPEE	Commission nationale des travaux d'intérêt public pour la promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi
CPR	Cadre de Politique de Réinstallation
DGEPN	Direction Générale de l'Environnement de la Protection de la Nature
DUP	Déclaration d'Utilité Publique
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EIES	Etude d'impact environnemental et social
ESS	Expert en Sauvegardes Sociales
IST	Infection sexuellement transmissible
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
OCB	Organisation Communautaire de Base
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
OP	Operational Policy
PAR	Plan d'Action de Réinstallation
PSR	Plan Succinct de Réinstallation
PAP	Personnes Affectées par le Projet
PB	Procédure Banque
PLD	Plan local de développement
PDS	Plan de développement stratégique
PME	Petites et moyennes entreprises
PSGE	Plan Stratégique Gabon Émergent
PSR	Plan Succinct de Réinstallation
PO	Politique Opérationnelle
SEEG	Société d'Energie et d'Eau du Gabon
SIDA	Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SNADT	Schéma National d'Aménagement et de développement du Territoire
TdR	Termes de Référence
TIPPEE	Travaux d'intérêt public pour la promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi
UCP	Unité de Coordination du Projet
VIH	Virus d'Immuno déficience Humaine

SUMMARY

Chart Background / Balance inquiries for both axes

N°	Subject	Data				
1	Project location	République du Gabon				
	Departments / Public	Okano-Waleu-Ntem- Mitzic-Oyem-Bitam Komo Kango, Lambaréné				
2	CAB4 Extension	<ul style="list-style-type: none"> • Axe Booué-Koumameyong-Mitzic-Oyem-Bitam • Axe Oyan-Bifoun-Lambaréné 				
3	Type of works	Pose du câble de la fibre optique sur les tronçons				
4	Overall budget implementation of the RAP	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Axe Booué-Oyem-Bitam : 95 000 000 FCFA</td> <td style="width: 20%; text-align: right;">Total : 132 000 000</td> </tr> <tr> <td>Axe Oyan-Lambaréné: 38 000 000 FCFA</td> <td style="text-align: right;">FCFA</td> </tr> </table>	Axe Booué-Oyem-Bitam : 95 000 000 FCFA	Total : 132 000 000	Axe Oyan-Lambaréné: 38 000 000 FCFA	FCFA
Axe Booué-Oyem-Bitam : 95 000 000 FCFA	Total : 132 000 000					
Axe Oyan-Lambaréné: 38 000 000 FCFA	FCFA					
5	Budget for compensations	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Axe Booué-Oyem-Bitam : 9 000 000 F CFA</td> <td style="width: 20%; text-align: right;">Total :</td> </tr> <tr> <td>Axe Oyan-Lambaréné: 7 000 000 FCFA</td> <td style="text-align: right;">16 000 000 FCFA</td> </tr> </table>	Axe Booué-Oyem-Bitam : 9 000 000 F CFA	Total :	Axe Oyan-Lambaréné: 7 000 000 FCFA	16 000 000 FCFA
Axe Booué-Oyem-Bitam : 9 000 000 F CFA	Total :					
Axe Oyan-Lambaréné: 7 000 000 FCFA	16 000 000 FCFA					
6	Cut-of date	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Axe Booué-Oyem-Bitam : 14 février 2015</td> <td style="width: 20%;"></td> </tr> <tr> <td>Axe Oyan-Lambaréné: 14 février 2015</td> <td></td> </tr> </table>	Axe Booué-Oyem-Bitam : 14 février 2015		Axe Oyan-Lambaréné: 14 février 2015	
Axe Booué-Oyem-Bitam : 14 février 2015						
Axe Oyan-Lambaréné: 14 février 2015						
8	Number of households affected by the project	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Axe Booué-Oyem-Bitam : 82</td> <td style="width: 20%;"></td> </tr> <tr> <td>Axe Oyan-Lambaréné: 20</td> <td style="text-align: right;">Total : 102</td> </tr> </table>	Axe Booué-Oyem-Bitam : 82		Axe Oyan-Lambaréné: 20	Total : 102
Axe Booué-Oyem-Bitam : 82						
Axe Oyan-Lambaréné: 20	Total : 102					
7	total number of people affected by the project (PAP)	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Axe Booué-Oyem-Bitam : 451</td> <td style="width: 20%;"></td> </tr> <tr> <td>Axe Oyan-Lambaréné: 61</td> <td style="text-align: right;">Total : 512 PAP</td> </tr> </table>	Axe Booué-Oyem-Bitam : 451		Axe Oyan-Lambaréné: 61	Total : 512 PAP
Axe Booué-Oyem-Bitam : 451						
Axe Oyan-Lambaréné: 61	Total : 512 PAP					
9	Number of women affected households	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Axe Booué-Oyem-Bitam : 40</td> <td style="width: 20%;"></td> </tr> <tr> <td>Axe Oyan-Lambaréné: 06</td> <td style="text-align: right;">Total : 46</td> </tr> </table>	Axe Booué-Oyem-Bitam : 40		Axe Oyan-Lambaréné: 06	Total : 46
Axe Booué-Oyem-Bitam : 40						
Axe Oyan-Lambaréné: 06	Total : 46					
9	Number of vulnerable household	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Axe Booué-Oyem-Bitam : 03</td> <td style="width: 20%;"></td> </tr> <tr> <td>Axe Oyan-Lambaréné: 01</td> <td style="text-align: right;">Total : 04</td> </tr> </table>	Axe Booué-Oyem-Bitam : 03		Axe Oyan-Lambaréné: 01	Total : 04
Axe Booué-Oyem-Bitam : 03						
Axe Oyan-Lambaréné: 01	Total : 04					
10	Number of households having lost a fixed structure or building	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Axe Booué-Oyem-Bitam : 20</td> <td style="width: 20%;"></td> </tr> <tr> <td>Axe Oyan-Lambaréné: 09</td> <td style="text-align: right;">Total : 29</td> </tr> </table>	Axe Booué-Oyem-Bitam : 20		Axe Oyan-Lambaréné: 09	Total : 29
Axe Booué-Oyem-Bitam : 20						
Axe Oyan-Lambaréné: 09	Total : 29					
11	Number of households that have lost a removable facility	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Axe Booué-Oyem-Bitam : 21</td> <td style="width: 20%;"></td> </tr> <tr> <td>Axe Oyan-Lambaréné: 08</td> <td style="text-align: right;">Total : 29</td> </tr> </table>	Axe Booué-Oyem-Bitam : 21		Axe Oyan-Lambaréné: 08	Total : 29
Axe Booué-Oyem-Bitam : 21						
Axe Oyan-Lambaréné: 08	Total : 29					
12	Number of households who lost crops and fruit trees	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Axe Booué-Oyem-Bitam : 29</td> <td style="width: 20%;"></td> </tr> <tr> <td>Axe Oyan-Lambaréné: 04</td> <td style="text-align: right;">Total : 33</td> </tr> </table>	Axe Booué-Oyem-Bitam : 29		Axe Oyan-Lambaréné: 04	Total : 33
Axe Booué-Oyem-Bitam : 29						
Axe Oyan-Lambaréné: 04	Total : 33					
13	Number of households that have lost a source of income	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Axe Booué-Oyem-Bitam : 12</td> <td style="width: 20%;"></td> </tr> <tr> <td>Axe Oyan-Lambaréné: 09</td> <td style="text-align: right;">Total : 21</td> </tr> </table>	Axe Booué-Oyem-Bitam : 12		Axe Oyan-Lambaréné: 09	Total : 21
Axe Booué-Oyem-Bitam : 12						
Axe Oyan-Lambaréné: 09	Total : 21					
14	Number of households that have lost land	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Axe Booué-Oyem-Bitam : 03</td> <td style="width: 20%;"></td> </tr> <tr> <td>Axe Oyan-Lambaréné: 0</td> <td style="text-align: right;">Total : 03</td> </tr> </table>	Axe Booué-Oyem-Bitam : 03		Axe Oyan-Lambaréné: 0	Total : 03
Axe Booué-Oyem-Bitam : 03						
Axe Oyan-Lambaréné: 0	Total : 03					

The Gabonese Republic joined the CAB 4 Gabon project with the objective to increase the geographical coverage and the use of high capacity bandwidth network and reduce the costs of communication services in the territory of the Gabonese Republic. It is in this context, the Gabonese Government requested from the World Bank for an additional financing to build two (2) priority links of the Phase 2 of the Gabonese National Backbone (BNG), namely: (i) the link Booué-Oyem-Bitam-Borders Equatorial Guinea and Cameroon and (ii) link Oyan-Lambaréné.

Given the nature of the works and the use of soils in the areas impacted by the project, the implementation of the project will cause loss of goods and sources of revenues, and trigger the operational policies of the World Bank, in particular OP 4.12

In order to minimize negative socio-environmental impacts during the implementation of the project and to optimize its positive impacts, the project required to prepared a Resettlement Action Plan (RAP), to comply with Gabonese regulations and the requirements of the World Bank (in particular OP 4.12). The RAP is prepared in accordance with the recommendations of the Resettlement Policy Framework of the CAB4 project.

The methodology used to prepare this RAP is based on two complementary approaches. The first is a participatory approach, combining, on the one side, collection and analysis of strategic and design documents, interviews, and, on the other side, focus groups with stakeholders and partners involved in the preparation and implementation of the project. The aim was to survey the paths as well as informing and awareness-raising towards local authorities. The second is a quantitative approach, based on questionnaires for the different categories of actors affected by the project along the paths. The aim is to identify people and goods affected and to determine the socio-economic profile of People Affected by the Project (PAP) as well as the living conditions and means of these people as a basis for calculating required compensations and monitoring of the restoration of socio-economic activities.

There was special emphasis on information and participation of PAP. The strategy built around this consultation is based on four pillars.

- First pillar is general information gatherings with all stakeholders, in particular local authorities, traditional authorities and project affected people on the following issues: the CAB4 project, the purpose of the RAP, the resettlement options, the cut-off date and miscellaneous questions. These gatherings were conducted between January 28 and January 31 2016 all along the paths of the priority links.
- Second pillar refers to more focused interviews and data collection with local administrations and authorities as well as potential PAP and their representatives to gather opinion as well as fears on options proposed in the RAP and claims procedures. These meetings took place between February 1st and 14th in all cities and villages along the paths.
- Third pillar involves socio-economic surveys and assessment of loss of goods and of sources of revenues by PAP. These surveys were conducted simultaneously with the registration of goods and assets impacted by the project.
- Fourth pillar is a public consultations in some cities to present the substance of the draft RAP with the participation of authorities and of the representatives of the PAP.

Overall the populations affected by the project welcome the project. There are (i) 82 affected households (451 PAP) on the link Booué-Oyem-Bitam-Borders Equatorial Guinea and Cameroon and (ii) 20 affected households (61 PAP) on the link Oyan-Lambaréné.

The claim procedure is a key feature of the scheme aiming at restoring the living means of PAP. All the affected persons who are of the view that the provisions of the RAP are not complied with (or that their situation is not satisfactorily addressed under the RAP or its implementation) can make a claim by the village or district chief, where a claim log book will be available. The claim procedure recommended in this RAP is a friendly settlement of conflicts that may arise from the works and the implementation of the RAP. Claiming in courts is the suggested last resort option.

The cut-off date for resettlement is the date when the identification of PAP and their goods started. The identification in the areas impacted by the project started between February 1st and 14th 2016. After these dates, being on the footprint of the paths will no longer be eligible to resettlement. Notice by the respective mayors have made this information official.

The implementation of the RAP is the responsibility of the CN-TIPPEE and ANINF, which will have to take all appropriated measures to implement and monitor the RAP. To this end, there exists within the CN-TIPPEE an expert that has been identified to be in charge of the social aspects, but does not have experience on the matter. Hence it is suggested to hire a consultant to support the monitoring of the implementation of the resettlement measures.

The control on the ground of goods destroyed and rebuilt will be performed by the entity in charge of technical monitoring and control of the works. In this context, it will have to inform the project any problem that may arise and make sure the RAP procedures are complied with.

It is proposed that the evaluation of the RAP is conducted by the same consultant that will be hired to do the final evaluation of the social measures described in the Environmental and Social Impact

Assessment (ESIA), which can be undertaken when the most part of the resettlement has been paid and almost all of the resettlement is finished. The objective of the evaluation is to certify that all destroyed goods have been rebuilt, PAPs have been resettled and all economic activities have been restored.

Estimated costs of the Resettlement Action Plan - link Bououé-Oyem-Bitam-Borders Equatorial Guinea and Cameroon

N°	ITEM	Budget in F CFA	Financing
01	Compensation for loss of goods and sources of revenues	8 166 650 FCFA	Ministry in charge of Digital Economy
02	Miscellaneous and contingencies	1 833 350 FCFA	Ministry in charge of Digital Economy
03	Monitoring of implementation of the RAP	30 000 000 (monitoring conducted by the Safeguards Expert of the PIU)	Budget CAB4
04	Communication / Awareness-raising	50 000 000 (included in the ESIA budget)	Budget CAB4
05	Final evaluation of the RAP	5 000 000 (included in the ESIA budget)	Budget CAB4
Total costs of RAP		95 000 000 FCFA	

Estimated costs of the Resettlement Action Plan - link Oyan-Lambaréné

N°	ITEM	Budget in F CFA	Financing
01	Compensation for loss of goods and sources of revenues	6 042 550	Ministry in charge of Digital Economy
02	Miscellaneous and contingencies	957 450	Ministry in charge of Digital Economy
03	Monitoring of implementation of the RAP	8 000 000 (included in the ESIA budget)	Budget CAB4
04	Communication / Awareness-raising	15 000 000 (included in the ESIA budget)	Budget CAB4
05	Final evaluation of the RAP	8 000 000 (Inclus dans le budget de l'EIES)	Budget CAB4
Total costs of RAP		38 000 000 FCFA	

Compensation matrix

Type of loss	Category of PAPs identified	Compensation				Comments
		In-kind	In cash	Administrative procedures	Further assistance	
Land loss	Land owner	-	In cash payment	-	-	-
Loss of fixed structures (Concrete ramps, wooden shed)	owner of the affected	Demolition / reconstruction of the latrine in paving the right-of-way	N/A	N/A	N/A	Redevelopment and improvement of fixed structures
Incomes temporary loss	Commercial stall owner	-	Compensation for loss of daily income during the resettlement	-	Support for the dismantling and relocation of hangars (resettlement assistance)	Redevelopment and improvement of relocated structures
Loss of crops and fruit trees or pharmaceutical	Owner fields and trees	-	In cash payment	-	-	Payment by age and current production

RESUME EXECUTIF

Tableau de Données de base/Bilan des enquêtes pour les deux axes

N°	Sujet	Données	
1	Localisation du projet	République du Gabon	
	Départements/Communes	Okano-Waleu-Ntem- Mitzic-Oyem-Bitam Komo Kango, Lambaréné	
2	Extension CAB4	<ul style="list-style-type: none"> • Axe Booué-Koumameyong-Mitzic-Oyem-Bitam • Axe Oyan-Bifoun-Lambaréné 	
3	Type des travaux	Pose du câble de la fibre optique sur les tronçons	
4	Budget global de mise en œuvre du PAR	Axe Booué-Oyem-Bitam : 95 000 000 FCFA	Total : 132 000 000 FCFA
		Axe Oyan-Lambaréné: 38 000 000 FCFA	
5	Budget des indemnisations	Axe Booué-Oyem-Bitam : 9 000 000 F CFA	Total : 16 000 000 FCFA
		Axe Oyan-Lambaréné: 7 000 000 FCFA	
6	Date Butoir	Axe Booué-Oyem-Bitam : 14 février 2015 Axe Oyan-Lambaréné: 14 février 2015	
8	Nombre de ménages affectés par le projet	Axe Booué-Oyem-Bitam : 82 Axe Oyan-Lambaréné: 20	Total : 102
7	Nombre total de personnes affectées par le projet (PAP)	Axe Booué-Oyem-Bitam : 451 Axe Oyan-Lambaréné: 61	Total : 512 PAP
9	Nombre de ménages féminins affectés	Axe Booué-Oyem-Bitam : 40 Axe Oyan-Lambaréné: 06	Total : 46
9	Nombre de ménage vulnérables	Axe Booué-Oyem-Bitam : 03 Axe Oyan-Lambaréné: 01	Total : 04
10	Nombre de ménages ayant perdu une structure fixe ou un bâtiment :	Axe Booué-Oyem-Bitam : 20 Axe Oyan-Lambaréné: 09	Total : 29
11	Nombre de ménages ayant perdu une installation amovible :	Axe Booué-Oyem-Bitam : 21 Axe Oyan-Lambaréné: 08	Total : 29
12	Nombre de ménages ayant perdu des cultures et des arbres fruitiers	Axe Booué-Oyem-Bitam : 29 Axe Oyan-Lambaréné: 04	Total : 33
13	Nombre de ménages ayant perdu une source de revenu :	Axe Booué-Oyem-Bitam : 12 Axe Oyan-Lambaréné: 09	Total : 21
14	Nombre de ménages ayant perdu une terre :	Axe Booué-Oyem-Bitam : 03 Axe Oyan-Lambaréné: 0	Total : 03

La République gabonaise met en œuvre le projet CAB4 Gabon qui a pour objectif d'accroître la couverture géographique et l'utilisation des réseaux à bande passante de grande capacité et de diminuer les coûts des services de communication sur le territoire de la République Gabonaise. Dans ce contexte, le gouvernement du Gabon a sollicité l'appui de la Banque mondiale dans le cadre d'un financement complémentaire pour la réalisation de deux (2) tronçons prioritaires de la Phase 2 du Backbone National Gabonais, à savoir : (i) l'axe Booué-Oyem-Bitam-Frontières Guinée Equatoriale et Cameroun et (ii) l'axe Oyan-Lambaréné.

Compte tenu de la nature des travaux et de l'occupation des sols dans les zones d'intervention du projet, la mise en œuvre du projet va engendrer une perte de biens et de sources de revenus et le déclenchement de politiques opérationnelles de la Banque mondiale, notamment la PO 4.12.

Afin de minimiser les impacts et effets sociaux négatifs potentiels et optimiser les impacts et effets positifs, ce projet a requis la préparation d'un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) pour les tracés prioritaires de la Phase 2. Ce plan vise à prévenir et gérer de façon équitable les éventuelles incidences qui pourraient découler de la mise en œuvre du projet et être en conformité avec la législation de la République Gabonaise et les exigences de la Banque Mondiale (notamment la PO 4.12). L'élaboration du PAR s'inscrit dans la suite logique de l'élaboration du Cadre de Politique de Réinstallation du projet CAB4.

La démarche méthodologique adoptée dans le cadre de la préparation de ce PAR est basée sur deux approches complémentaires. La première est fondée sur une approche participative qui a combiné d'une part, la collecte et l'analyse de documents stratégiques et de planification, des entretiens, et d'autre part, des focus groups avec les acteurs et partenaires concernés par le projet de préparation et de mise en œuvre du projet. Il s'agissait de faire la reconnaissance des tracés et l'information et la sensibilisation des autorités locales. La seconde approche est fondée sur une démarche quantitative, basée sur l'administration de questionnaires qui a ciblé les différentes catégories d'acteurs affectés par le projet le long des tracés L'objectif visé est de recenser les personnes et les biens affectés et de déterminer les profils socio-économiques des Personnes Affectées par le Projet (PAP) et les conditions et moyens d'existences des personnes susceptibles d'être affectées par le projet pour servir de base de calcul des compensations y afférentes et de suivi de la restauration des activités socio-économiques.

Il a été apporté une attention particulière à l'information et à la participation des PAP. La stratégie qui a été bâtie autour de cette consultation est fondée sur quatre axes:

- le premier axe a consisté à une rencontre d'information générale avec toutes les parties prenantes notamment les collectivités locales, les autorités coutumières et les personnes affectées par le projet autour des points suivants: le projet du CAB4, la portée du PSR, les options de réinstallation, de la date butoir et les questions diverses. Ces rencontres ont été menées entre le 28 janvier et le 31 janvier 2016 sur tout le parcours des tracés prioritaires de la phase 2 du CAB4.
- le deuxième axe relève quant à lui de rencontres et collecte de données plus ciblée avec les collectivités locales, les autorités locales et les PAP potentielles et leurs représentants pour recueillir leur avis ainsi que leurs craintes sur les options proposées dans le PSR et la gestion des réclamations éventuellement. Ces rencontres se sont déroulées du 1^{er} février au 14 février 2016 et ont concernées toutes villes et villages traversés par le tracé d'extension du CAB4.
- le troisième axe a porté sur les enquêtes socioéconomiques et l'évaluation des biens et des pertes de revenus des PAP. Les enquêtes ont été menées concomitamment avec le recensement des biens et actifs impactés par le projet.
- le quatrième axe concerne la tenue d'une consultation publique dans certaines villes en vue de restituer la substance du rapport provisoire du PAR en présence des autorités et des représentants des PAP.

Dans leur ensemble, les populations affectées par le projet accueillent favorablement le projet. Il y a : (i) 82 ménages affectés (soit 451 PAP) sur l'axe Booué-Oyem-Bitam-Frontières Guinée Equatoriale et Cameroun et (ii) 20 ménages (soit 61 PAP) sur l'axe Oyan-Lambaréné.

La procédure de règlement des litiges constitue un élément important du dispositif de restauration des moyens d'existence des PAP. Ainsi, toutes les personnes affectées qui estiment que les présentes dispositions du PAR ne sont pas respectées (ou qui s'estiment lésées par le PAR ou son exécution), peuvent adresser une plainte auprès du Chef de Village ou de Quartier abritant le projet, chez qui un cahier pour l'enregistrement des plaintes éventuels sera déposé. La procédure de règlement recommandée par le présent PAR privilégie le mode de résolution à l'amiable des conflits qui pourraient naître de la mise en œuvre des travaux et du PAR. Le recours aux cours et tribunaux est suggéré en dernier recours.

La date limite d'éligibilité à la réinstallation correspond à la date de début du recensement des personnes affectées et de leurs biens. Le recensement dans la zone d'intervention du projet a débuté du 1^{er} au 14 février 2016. Au-delà de ces dates, l'occupation de l'emprise du tracé ne pourra plus être éligible à une compensation. Des communiqués des Maires respectifs ont formalisé cette information.

La mise en œuvre du PAR incombe au Projet à travers la CN-TIPPEE et l'ANINF qui devront prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution et le suivi des mesures ci-dessus décrites. A ce sujet, la CN-TIPPEE dispose en son sein d'un Expert qui est pressenti pour assurer la fonction sociale, mais qui n'a pas encore une expérience en la matière. Aussi, il est proposé de recruter un Consultant en appui pour assurer le suivi de la mise en œuvre des mesures liées à la réinstallation.

La surveillance de proximité des biens démolis et reconstruits sera assurée par les missions de Contrôle (MdC) dans le cadre du suivi technique des travaux. Dans le cadre de la surveillance et du suivi, il s'agit de signaler aux responsables du projet tout problème qui survient et de s'assurer que les procédures du PAR sont respectées.

Il est proposé que l'évaluation du PAR soit réalisée par le même Consultant qui sera recruté pour assurer l'évaluation finale des mesures sociales proposées dans l'Etude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) et qui peut être menée une fois que la plus grande part des indemnités est payée et que la presque totalité de la réinstallation est achevée. L'objectif de l'évaluation est de certifier que tous les biens détruits ont été reconstruits, que toutes les PAP sont bien réinstallées et que toutes les activités économiques sont bien restaurées.

Budget estimatif du Plan d'Action de Réinstallation- Axe Booué-Oyem-Frontières Guinée Equatoriale - Cameroun

N°	RUBRIQUES	Budget en F CFA	Source de financement
01	Compensation des pertes de biens et sources de revenus	8 166 650 FCFA	Ministère de l'Economie Numérique
02	Divers et imprévus	1 833 350 FCFA	Ministère de l'Economie Numérique
03	Suivi de la mise en œuvre du PAR	30 000 000 (suivi réalisé par l'Expert Sauvegarde de l'UCP)	Budget CAB4
04	Communication/sensibilisation	50 000 000 (Inclus dans le budget de l'EIES)	Budget CAB4
05	Evaluation finale du PAR	5 000 000 (Inclus dans le budget de l'EIES)	Budget CAB4
Total coûts du PSR		95 000 000 FCFA	

Budget estimatif du Plan Succinct de Réinstallation – Axe Oyan-Lambaréné

N°	RUBRIQUES	Budget en F CFA	Source de financement
01	Coûts de compensation des pertes de biens et de revenus	6 042 550	Ministère de l'Economie Numérique
02	Divers et imprévus	957 450	Ministère de l'Economie Numérique
03	Suivi de la mise en œuvre du PAR	8 000 000 (Inclus dans le budget de l'EIES)	Budget CAB4
04	Communication/sensibilisation	15 000 000 (Inclus dans le budget de l'EIES)	Budget CAB4
05	Evaluation finale du PAR	8 000 000 (Inclus dans le budget de l'EIES)	Budget CAB4
Total coûts du PAR		38 000 000 FCFA	

Matrice de compensation

Type de perte	Catégorie de PAP recensée	Compensation				Commentaires
		En nature	En espèce	Formalité administrative	Autres aides	
Perte de terre	Propriétaire de terrain	-	Paiement en espèce	néant	néant	-
Perte de structures fixes (rampes en béton, abri en bois)	Propriétaire de structures en dur (béton ou bois)	Démolition/reconstruction dans le cadre des travaux	néant	néant	néant	Réaménagement et amélioration des structures fixes
Perte de temporaires de revenu	Propriétaire d'étal commercial	-	Indemnité pour perte de revenu journalier pendant la réinstallation	-	Appui au démon-tage et à la réinstallation des abris amovibles (assistance à la réinstallation)	Réaménagement et amélioration des structures réinstallées
Pertes de cultures et arbres fruitiers/ pharmaceutiques	Propriétaire de champs ou d'arbres	-	Paiement en espèce	néant	néant	Paiement selon l'âge et la production actuelle

PARTIE A :
ASPECTS GENERAUX SUR LES DEUX
TRONCONS

1. INTRODUCTION

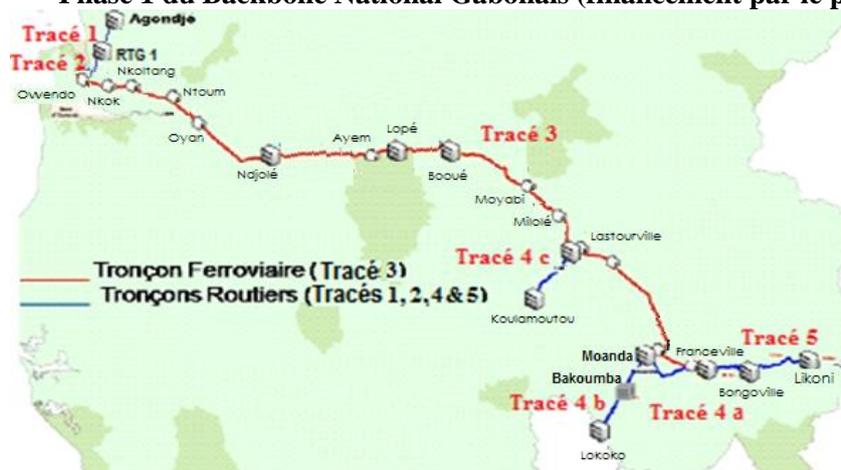
1.1. Contexte du projet

Depuis 2010, le Gabon met en œuvre sa nouvelle vision économique appelée « Plan Stratégique du Gabon Émergent » (PSGE). Le PGSE vise à moderniser le pays et à transformer son économie en une économie émergente d'ici 2025. Le gouvernement du Gabon insiste sur le développement d'une croissance durable et l'amélioration des indicateurs sociaux dans un contexte de réduction des réserves de pétrole. Le défi immédiat pour le gouvernement du Gabon est de mettre en place son nouveau plan de développement économique ambitieux au moyen de stratégies sectorielles avec des résultats visibles, comprenant, à court et à moyen terme, la réduction de la pauvreté. L'économie numérique a été identifiée dans le PSGE comme un secteur clé pour la diversification des sources de croissance au Gabon (appelé "Gabon numérique").

Le besoin de construire des infrastructures numériques de rang mondial a été identifié par le Plan Stratégique Gabon Emergent, à travers la définition notamment des actions 74 (Connectivité au Backbone international), 75 (Backbone fibre optique national) et 79 (Points d'échange Internet (IXP)) du Programme Phare Infrastructures Numériques.

L'accord de prêt réf. 8150-GA d'un montant de US\$58 millions approuvé par le Conseil d'Administration de la Banque le 28 mars 2012 et signé le 21 mai 2012 finance entre autres la réalisation de la phase 1 du Backbone national gabonais (BNG), à savoir :

Carte 1 Phase 1 du Backbone National Gabonais (financement par le projet CAB4)

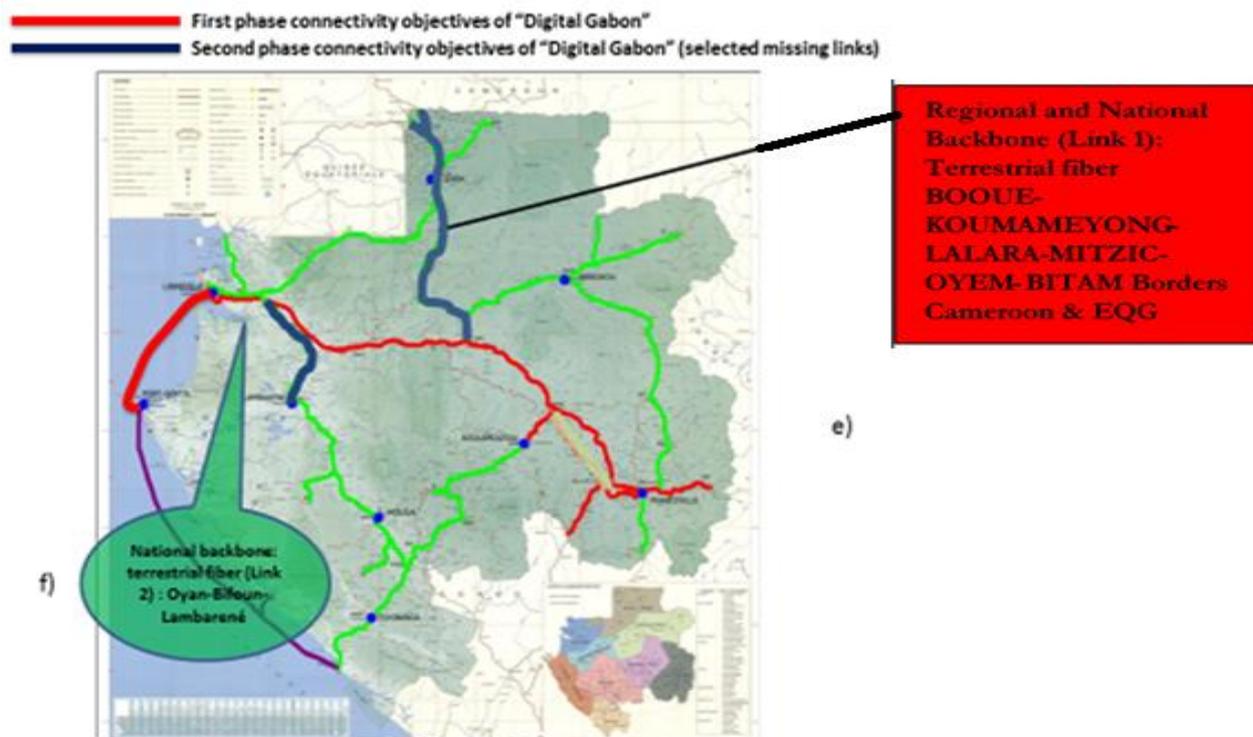


- **Tracé 1 : Angondje (ACE) – CT1 Libreville (Ancien RTG1)** tronçon routier de 15Km.
- **Tracé 2 :** tronçon routier de 14Kmd de **Libreville (Ancien RTG1) - Owendo**
- **Tracé 3 : Owendo – Franceville.** Ce tracé commence au niveau du centre technique d'Owendo par un parcours terrestre jusqu'à la gare SETRAG d'Owendo, Il suit ensuite la voie ferrée du Transgabonais tout au long de son parcours vers Franceville, desservant 16 centres techniques au total sur 646 km.
- **Tracé 4 : Franceville Ouest**
 - Tracé 4a : Tronçon routier sur 58,7 km de Franceville - Moanda
 - Tracé 4b : Tronçon routier de 102,3km au sud-ouest de Moanda à Lekoko (jusqu'à la frontière avec le Congo) en passant par Bakoumba.
 - Tracé 4c: Tronçon routier de 56,4km, desservant Lastoursville et Koulamoutou.
- **Tracé 5 : Franceville Est**

Tronçon routier de 99,5 km de l'est de Franceville jusqu'à Leconi en passant par Bongoville.

Dans ce contexte, le gouvernement du Gabon a sollicité l'appui de la Banque mondiale dans le cadre d'un financement complémentaire pour la réalisation de deux (2) tronçons routiers prioritaires de la Phase 2 du BNG, à savoir :

Carte 2 Tronçons prioritaires Phase 2 du Backbone National Gabonais



1.2. Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'accroître la couverture géographique et l'utilisation des réseaux à bande passante de grande capacité et de diminuer les coûts des services de communications sur le territoire de la République Gabonaise. Le projet CAB4, d'une durée de cinq (05) ans, est articulé autour de trois (03) composantes:

- Composante 1 : Amélioration de l'environnement
- Composante 2 : Connectivité
- Composante 3 : Gestion du projet

Le projet objet de cette évaluation environnementale et sociale se réfère à l'axe stratégique : « Construire et opérer l'infrastructure numérique dans une optique de mutualisation ». Il s'inscrit dans la composante relative à connectivité qui consiste à accroître la Nouvelle capacité nationale et régionale par l'intermédiaire de la fibre optique terrestre.

Afin de minimiser ces impacts et effets négatifs potentiels et optimiser les impacts et effets positifs, ce projet a requis la préparation d'un Plan d'Action de Réinstallation (PAR). Ce plan a vise prévenir et gérer de façon équitable les éventuelles incidences qui pourraient découler de la mise en œuvre du projet et être en conformité avec la législation de la République Gabonaise et les exigences de la Banque Mondiale (notamment l'OP 4.12).

1.3. Objectifs du Plan d'Action de Réinstallation (PAR)

Les objectifs du présent Plan d'Action de Réinstallation (PAR) sont de :

- (i) minimiser, dans la mesure du possible, la réinstallation involontaire et l'acquisition de terres, en examinant toutes les alternatives viables dès la conception du projet ;
- (ii) s'assurer que les personnes affectées par le projet (PAP) sont consultées effectivement en toute liberté et dans la plus grande transparence et ont l'opportunité de participer à toutes les étapes majeures du processus d'élaboration et de mise en œuvre des activités de réinstallation involontaire et de compensation;
- (iii) s'assurer que les indemnisations, s'il y a lieu, sont déterminées de manière participative avec les PAP en rapport avec les impacts sociaux subis, afin de s'assurer qu'aucune d'entre elles ne soit pénalisée;
- (iv) s'assurer que les personnes affectées y compris les personnes vulnérables soient assistées dans leurs efforts pour améliorer leurs moyens d'existence et leur niveau de vie, ou du moins de les rétablir en termes réels à leur niveau d'avant le déplacement ou à celui d'avant la mise en œuvre du projet, selon le cas le plus avantageux pour elles ; et
- (vi) s'assurer que les activités de réinstallation involontaire et de compensation soient conçues et exécutées en tant que programme de développement durable, fournissant suffisamment de ressources d'investissement pour que les personnes affectées par le projet aient l'opportunité d'en partager les bénéfices.

1.4. Méthodologie d'élaboration du PAR

La démarche méthodologique adoptée dans le cadre de cette étude est basée sur deux approches complémentaires.

La première approche est fondée sur une approche participative qui a combiné d'une part, la collecte et l'analyse de documents stratégiques et de planification, des entretiens, et d'autre part, des focus groups avec les acteurs et partenaires concernés par le projet. La revue documentaire a consisté à la collecte de toute la documentation disponible sur le projet auprès de l'ANINF et la CN-TIPPEE d'une part (Etudes techniques des tracés, description des travaux, images des zones d'intervention, etc.) et d'autres part auprès des municipalités (études socioéconomiques). Des visites de terrain ont été organisées avec l'ANINF. Il s'agissait pour le consultant de faire la reconnaissance des tracés et l'information et la sensibilisation des autorités locales.

La seconde approche est fondée sur une démarche quantitative, basée sur l'administration de questionnaires qui a ciblé les différentes catégories d'acteurs affectés par le projet le long des tracés. A cet effet, des fiches spécifiques ont été préparées. Il s'agit de fiches d'enquête socio-économique et de recensement pour caractériser les biens affectés. L'objectif visé est de recenser les personnes et les biens affectés et de déterminer les profils socio-économiques des PAP et les conditions et moyens d'existence des personnes susceptibles d'être affectés par le projet pour servir de base de calcul des compensations y afférentes et de suivi de la restauration des activités socio-économiques.

1.5. Structuration du rapport du PAR

Le présent rapport du PSR porte à la fois sur les deux tronçons prioritaires de la Phase 2 (Booué-Oyem- Bitam-Eboro/Méyo-Kyé et Oyan-Lambaréné) et est structuré en trois (3) parties :

Partie A : Aspects généraux sur les deux (2) tronçons

- Introduction
- Description générale du projet
- Cadre légal de la réinstallation

- Cadre institutionnel de la réinstallation

Partie B : Plan Succinct de Réinstallation du tronçon Booué-Oyem-Bitam-Eboro/Méyo-Kyé

- Présentation du tronçon
- Impacts potentiels du projet
- Etudes socioéconomiques
- Consultation et information du public
- Critères d'éligibilité à une compensation
- Estimations des pertes et des coûts des indemnisations
- Mesures de réinstallation
- Mécanismes de gestion des conflits
- Responsabilités organisationnelles de la mise en œuvre
- Calendrier d'exécution
- Consultations publiques
- Coûts et budget
- Suivi et évaluation

Partie C : Plan Succinct de Réinstallation du tronçon Oyan-Lambaréné

- Présentation du tronçon
- Impacts potentiels du projet
- Etudes socioéconomiques
- Consultation et information du public
- Critères d'éligibilité à une compensation
- Estimations des pertes et des coûts des indemnisations
- Mesures de réinstallation
- Mécanismes de gestion des conflits
- Responsabilités organisationnelles de la mise en œuvre
- Calendrier d'exécution
- Consultations publiques
- Coûts et budget
- Suivi et évaluation

Annexes :

- Personnes rencontrées
- Actes d'acceptation
- Communiqués d'information/sensibilisation
- Procès-Verbaux
- Exemple de Fiches de plaintes
- Bibliographie
- TDR

2. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS DU PROJET

2.1. Tronçons routiers concernés

Le câble sera déployé sur les tronçons routiers définis dans le tableau suivant, parcourant un total de 522 km.

2.2. Centres Techniques (7 CT)

N° du tronçon	Tronçons prioritaires de la phase 2 du BNG	Distance 528 km
Tronçon 1	Booué - Koumameyong	48 km
	Koumameyong - Lalara	65 km
	Lalara-Mitzic	63 km
	Mitzic - Oyem	101 km
	Mitzic – Oyem (Linéaire des centrales électriques pour joindre les centres techniques) Partie fibre aérienne	6 km
	Oyem – Bitam	76 km
	Bitam – Eboro (Frontière Cameroun)	29 km
	Bitam – KyeOssi (Frontière Guinée Equatoriale)	23 km
	Sous Total Tronçon 1	411 km
Tronçon 2	Oyan-Bifoun	42 km
	Bifoun-Lambaréné	75 km
	Sous Total Tronçon 2	117 km

	Site	Type CT	Pts GPS		Dimensions des espaces cédés	Observations
	Oyan	CT4	N 00.01 100°	E 010.31 556°	20X20	ok
	Bifoun	CT3	S 00.25 033°	E 010.41 211°	20X20	ok
	lambaréné	CT2	S 00.XX XXX°	E 010.XX XXX°	20X20	
	Booué	CT2	S 00.68 862°	E 010.22 034°	20X20	ok
	koumameyong	CT4	N 00.21 009°	E 011.86 404°	20X20	ok
	Lalara	CT4	N 00.35 752°	E 011.45 519°	20X20	ok
	Mitzic	CT3	N 00.81 631°	E 011.55 002°	20X20	ok
	Oyem	CT1	N 01.62 699°	E 011.61 278°	20X20	ok
	Bitam	CT2	N 02.11 532°	E 011.48 611°	20X20	ok
	Eboro	+ Pylône	N 02.28 852°	E 011.44 726°	10X10	ok
	Mevo-Kyè	K2C	00.XX XXX°	E 010.XX XXX°		

Nota : Les espaces des centres techniques d'OYAN et de BOOUE ne seront pas pris en compte dans cette étude car déjà intégré à l'étude de la phase 1.

Description des Description des Différents Types de Centres Techniques

(illustrations en Figures 11 & 12 ci-dessous à titre indicatif)

CT Type 1 – En Béton

- Salle de contrôle (Franceville)
- Climatisation redondante
- Système d'énergie et batteries
- Groupe électrogène de secours
- Facteur pour Batteries & Clim: 1.25
- Stockage de pièces de rechange
- Prévoir espace ODF (Optical Distribution Frame)
- Prévoir espace extérieur pour générateur, pylône ou extension future du bâtiment
- Prévoir espace pour armoires Equipment de transmission – capacité initiale et capacité future
- Prévoir espace pour bureau, WC, gardien ;
- Prévoir espace de colocation pour operateurs.
- Dimension 10mx10m=100 m²

CT Type 2 – En Béton

- Connexion au POP du RAG, existant ou en construction par liaison à déterminer
- Climatisation redondante
- Système d'énergie et batteries
- Groupe électrogène de secours
- Facteur pour Batteries & Clim: 1.25
- *Pas de* salle de contrôle
- *Pas de* stockage de pièces de rechange
- Prévoir espace ODF (Optical Distribution Frame)
- Prévoir espace extérieur pour générateur, pylône ou extension future du bâtiment ;
- Prévoir espace pour armoires Equipment de transmission – capacité initiale et capacité future
- Prévoir espace pour bureau, WC, gardien ;
- Prévoir espace de colocation pour operateurs.
- Dimension 6mx6m=50 m²

CT Type 3 – En Béton ou Shelters

- Redondance par boucle physique quand possible ou par dérivation
- Co-localiser POP/CT
- Climatisation redondante
- Système d'énergie et batteries
- Groupe électrogène de secours
- Facteur pour Batteries & Clim: 1.25
- *Pas de* salle de contrôle
- *Pas de* stockage de pièces de rechange
- Prévoir espace ODF (Optical Distribution Frame)
- Prévoir espace extérieur pour générateur, pylône ou extension future du bâtiment ;
- Prévoir espace pour armoires Equipment de transmission – capacité initiale et capacité future
- Prévoir espace WC, gardien ;
- Prévoir espace de colocation pour operateurs.
- Dimension 6mx6m=36 m²

CT Type 4 - En Shelters (conteneurs)

- Co-localiser POP/CT
- Climatisation redondante
- Système d'énergie et batteries
- Groupe électrogène de secours
- Facteur pour Batteries & Clim: 1.25
- *Pas de* salle de contrôle
- *Pas de* stockage de pièces de rechange
- Prévoir espace ODF (Optical Distribution Frame)
- Prévoir espace extérieur pour générateur, pylône ou extension future du bâtiment ;
- Prévoir espace pour armoires Equipment de transmission – capacité initiale et capacité future
- Prévoir espace WC, gardien ;
- Prévoir espace de colocation pour operateurs.
- Dimension 6mx6m=36 m²

2.3. Méthodes de construction du réseau

Il existe deux méthodes principales pour la construction des ouvrages de génie civil

2.3.1. La méthode manuelle

Elle consiste à déployer des équipes de plusieurs centaines de personnes pour creuser la tranchée à la pelle et à la pioche : elle présente l'avantage d'employer de la main d'œuvre locale, mais présente un certain nombre d'inconvénients :

- réalisation des travaux lente : quelques centaines de mètres par jour,
- difficulté d'atteindre une profondeur importante (pour mieux protéger la fibre),
- difficultés pour creuser la tranchée dans des zones où le sol est plus dur.

La méthode manuelle est légèrement moins chère dans les pays où la main d'œuvre est abondante et bon marché, ce qui n'est pas le cas au Gabon. De plus, l'environnement de la voie ferrée, à l'écart de la route principale, crée des problèmes logistiques très importants.

2.3.2. La pose mécanisée

Elle consiste à utiliser des trancheuses pour poser des fourreaux ou un câble en pleine terre. Cela présente de nombreux avantages :

- pose beaucoup plus rapide,
- possibilité de creuser une tranchée de 1,10 m de profondeur, permettant d'avoir une charge au-dessus des fourreaux d'environ 1 mètre,
- fond de fouille plat, ce qui donne une meilleure qualité de réalisation des ouvrages, avec des fourreaux bien droits (pas de petites ondulations dues à des fonds de fouille irréguliers) permettant de meilleures performances pour la pose du câble (longueurs de sections plus importantes, moins de boîtes d'épissure et donc meilleur bilan optique).

2.3.3. Pose mécanisée classique

Les pelles ou tractopelles seront utilisées le long de la voie terrestre. Elle pourra donc nécessiter un abattage d'arbres et un débroussaillage pour permettre le passage des machines.

Il est souvent créé une plateforme à l'aide d'un bulldozer afin de disposer d'une surface plane adaptée au passage des pelles ou tractopelles.

3. CADRE LEGAL DE LA REINSTALLATION

Le cadre juridique lié aux opérations de réinstallation a été largement développé dans le Cadre de Politique de Réinstallation (approuvé en août 2013) du CAB. Aussi, dans ce présent chapitre nous allons aborder cette question de façon succincte.

3.1. Législation et réglementation nationale en matière d'indemnisation

Le cadre juridique pour l'élaboration et la mise en œuvre de ce PAR tient compte des dispositions légales et réglementaires nationales. Ainsi le droit gabonais reconnaît aux particuliers (personnes physiques et/ou morales) le droit de propriété sur certains biens. La constitution de la République Gabonaise (Loi n° 3/91 du 26 mars 1991, modifiée) dispose (en son Titre Préliminaire, Article 1^{er}, alinéa 10), que « toute personne, aussi bien seul qu'en collectivité, a droit à la propriété. Nul ne peut être privé de sa propriété, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige et sous la condition d'une juste et préalable indemnisation... »

Le mécanisme juridique mis en place pour porter atteinte à la propriété privée est prévu par la Loi n°6/61 du 10 mai 1961 portant réglementation de l'expropriation pour cause d'utilité publique. « L'expropriation d'immeubles, en tout ou partie ou de droits réels immobiliers, ne peut être prononcée qu'autant qu'elle aura été précédée d'une déclaration d'utilité publique, intervenue à la suite d'une enquête et qu'il aura été procédé contradictoirement à la détermination des parcelles à exproprier, ainsi qu'à la recherche des propriétaires, des titulaires de droits réels et des autres intéressés ».

L'Article Premier dispose « qu'il ne peut être porté atteinte au droit de propriété que lorsque l'intérêt général l'exige. Cette atteinte peut se constituer en une expropriation pour cause d'utilité publique, à une réglementation du droit de propriété dans un but d'urbanisme, d'aménagement, de recherche ou d'exploitation minière, de sauvegarde de l'environnement et en l'édiction de servitudes d'utilité publique ».

L'Article 2 précise que « l'utilité publique est déclarée par décret en cours suprême. L'acte déclarant d'utilité publique précise le délai pendant lequel l'expropriation devra être réalisée ». Selon l'Article 4, « le Préfet détermine par arrêté de cessibilité la liste des parcelles ou des droits réels immobiliers à exproprier si cette liste ne résulte pas de la déclaration d'utilité publique ». En fin l'Article 10 rappelle que « l'expropriant notifie le montant de ses offres et invite les expropriés à faire connaître le montant de leur demande. Les indemnités allouées doivent couvrir l'intégralité du préjudice direct, matériel et certain, causé par l'expropriation. Toutefois, l'indemnité accordée par l'Etat ne tiendra compte que de la valeur des constructions au jour de l'expropriation et des travaux effectués par le propriétaire et incorporés au sol (remblai, terrassement, assainissement) ».

3.2. Politique Opérationnelle PO 4.12 de la Banque Mondiale

La politique opérationnelle PO/PB 4.12 "Réinstallation Involontaire" doit être suivie lorsqu'un projet est susceptible d'entraîner une réinstallation involontaire, d'avoir des impacts sur les moyens d'existence, l'acquisition de terre ou des restrictions d'accès à des ressources naturelles. Les principales exigences introduites par cette politique sont les suivantes:

- La réinstallation involontaire doit autant que possible être évitée ou minimisée, en envisageant des variantes dans la conception du projet ;
- Lorsqu'il est impossible d'éviter la réinstallation, les actions de réinstallation doivent être conçues et mises en œuvre en tant que programmes de développement durable, en mettant en place des ressources suffisantes pour que les personnes déplacées par le projet puissent profiter des avantages du projet. Les personnes déplacées doivent être consultées et doivent participer à la planification et à l'exécution des programmes de réinstallation.
- Les personnes déplacées doivent être assistées dans leurs efforts pour améliorer leur niveau de vie, ou au moins pour le restaurer à son niveau d'avant le déplacement.

D'abord, la PO/PB 4.12 exige une pleine information et participation de la communauté, avec l'accentuation particulière sur l'inclusion des pauvres, les populations vulnérables et/ou marginalisées dans une communauté. La raison ici n'est pas seulement que les gens ont un droit de savoir quels investissements et projets sont entrepris, ils ont une forte voix dans la réalisation de ces choix. Et comme les segments défavorisés d'une communauté peuvent ne pas se sentir concernés ou assez confiants pour participer, des efforts spéciaux doivent être faits pour impliquer la communauté entière, pour que chacun comprenne, approuve et soutienne ainsi l'initiative.

Du point de vue de l'acquisition des terres et de l'évaluation des revenus, la PO 4.12 souligne l'importance d'une compensation complète et à temps, pour tous les biens perdus à cause de l'acquisition pour un projet de développement financé par la Banque mondiale. L'explication est simple : les personnes qui laissent place au projet ou à l'investissement ne devraient pas aussi être forcées à supporter le coût du projet. Le fait de faire autrement va probablement appauvrir davantage non seulement la population affectée par le projet, mais surtout contredit le principe même de développement qui est l'amélioration de la situation économique et sociale des populations.

L'autre exigence importante de la politique PO/PB 4.12 est de restituer au moins les niveaux de vie des PAP et de préférence les améliorer. Le principe fondamental ici, est de garantir que ceux-là qui renoncent le plus pour le projet (par ex., leur terrain, leurs maisons, leurs activités socio-économiques) soient assistés aussi pleinement que possible pour restituer leurs moyens d'existence pour qu'ils puissent maintenir ou améliorer leurs niveaux de vie. Pour garantir que l'indemnisation et la réhabilitation économique surviennent comme planifié, la PO/PB 4.12 exige aussi un programme de suivi/évaluation pour contrôler l'évolution du projet.

3.3. Comparaison entre la PO/PB 4.12 de la Banque mondiale et la législation Gabonaise

La législation nationale du Gabon et la PO 4.12 de la Banque Mondiale ne sont pas toujours concordantes. Pour l'essentiel des points, il y a plus une discordance relativement nette, notamment en ce qui concerne les alternatives de compensation, les occupants informels, la gestion des plaintes, les consultations, les coûts de réinstallation etc.

Il apparaît que ces aspects non pris en compte dans la législation nationale ne sont pas en contradiction avec les directives de la PO 4.12 ; ils relèvent plutôt d'une insuffisance dans la législation nationale. Par conséquent rien n'empêche l'application des directives de la PO 4.12 par les pouvoirs publics Gabonais au nom du principe de compatibilité. Pour ce qui est de la Banque mondiale, là où il y a une divergence entre la PO 4.12 et la législation Gabonaise (Occupants irréguliers, Participation, Groupes vulnérables, Coûts de l'acquisition de la terre, Réhabilitation économique, Suivi et évaluation, etc.), c'est la PO 4.12 qui aura prévalence et ses principes qui seront appliqués.

4. CADRE INSTITUTIONNEL DE LA REINSTALLATION

Un certain nombre d'acteurs clés auront à conduire les opérations d'approbation, de diffusion et de mise en œuvre et de suivi-évaluation de présent PAR. Ces institutions sont principalement : la Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature (DGEPN) ; l'UGP qui assure la Coordination technique du Projet CAB4, les Communes et Départements concernés par les travaux.

4.1. La Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature (DGEPN)

La DGEPN intervient dans la mise en œuvre du PAR au niveau de la validation des rapports de PAR et de la surveillance de la mise en œuvre de la réinstallation.

4.2. Le SP/CN- TIPPEE

Dans le cadre du CAB4, le SP/CN-TIPPEE assure la gestion administrative et fiduciaires. Dans ce cadre, il devra participer à la validation des documents de sauvegardes et à la supervision de leur mise en œuvre.

Le SP/CN-TIPPEE dispose d'un Sociologue qui va exercer cette supervision.

4.3. L'ANINF et l'UCP

Présentation

Le décret n°0212/PR du 27 janvier 2011, portant création et organisation de l'Agence Nationale des Infrastructures Numériques et des Fréquences (ANINF) qui planifie, met en œuvre et assurent le suivi des équipements numériques et fréquences du pays. L'Agence Nationale des Infrastructures Numériques et des Fréquences (ANINF) a pour mission essentielle d'assurer l'installation et la gestion des infrastructures et ressources nationales partagées dans les domaines des télécommunications, de l'audiovisuel et de l'informatique. L'ANINF assurera la coordination de la mise en œuvre, au suivi des Travaux.

Unité de Coordination du Projet (UCP)

Pour la mise en œuvre du projet, l'ANINF va mettre en place une Unité de Coordination du Projet (UCP) qui sera chargé de l'exécution technique des activités du CAB4, mais surtout le suivi de la mise en œuvre des questions de sauvegardes environnementales et sociales. Pour cela, l'ANINF a désigné parmi ses agents un Responsable Environnemental et Social (RES/ANINF) qui va exercer pour son compte la fonction d'Expert en Sauvegardes Sociales et Environnementales. Toutefois, cet Expert a été encadré par le Consultant durant tout le processus de préparation des études environnementales et sociale pour lui permettre les objectifs et les enjeux liés à la réinstallation et surtout pour lui permettre de prendre en charge le suivi des aspects environnementaux et sociaux.

Dans le cadre de sa mission d'appui à la préparation et à la mise en œuvre du PSR, l'expert devra travailler en collaboration avec l'ensemble des intervenants en particulier avec l'autorité municipale et administrative et les représentants des Personnes Affectées par le Projet (PAPs). Plus particulièrement, sa mission consistera à assister le projet dans :

- les activités de recensement des PAP (Personnes Affectées par le Projet);
- la coordination des activités ;
- la définition des procédures opérationnelles d'indemnisation ;
- le suivi effectif des paiements des compensations aux PAP.

Le RES/ANINF devra, à termes, être davantage renforcé en capacités de gestion environnementale et sociale pour mieux intégrer ces aspects dans les activités de l'ANINF. Par ailleurs, l'ANINF dispose également d'experts techniques qui participeront également au suivi de la mise en œuvre, notamment des biens physiques à démolir et à reconstruire.

4.4. Les collectivités locales

Au niveau des collectivités locales, les Conseils départementaux, les Mairies des Communes qui regrouperont les représentants des PAP et participeront au suivi de la mise en œuvre et à la sensibilisation des PAP.

Tableau 1 Acteurs principalement impliqués dans le PSR

Niveau stratégique	Niveau opérationnel	Domaines d'implication
<ul style="list-style-type: none"> Comité de Pilotage du CAB4 CN-TIPPEE 	SP/CN-TIPPEE	<ul style="list-style-type: none"> Gestion administrative et fiduciaires
ANINF	<ul style="list-style-type: none"> Unité de Coordination du Projet (UCP) Expert Sauvegardes Environnementales et Sociales (ESES/UCP) 	<ul style="list-style-type: none"> Planification et coordination de la mise en œuvre du projet Reconstruction des biens physiques démolis dans le cadre des travaux Coordination et suivi de la réinstallation
Le Ministère de l'Environnement et de la Protection des Ressources Naturelles, Forêt et Pêche	Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature (DGEPN)	<ul style="list-style-type: none"> Validation du rapport du PSR Suivi de la mise en œuvre de la réinstallation
<ul style="list-style-type: none"> Départements Mairie 	<ul style="list-style-type: none"> Conseil départemental Conseil municipal Chefs de Quartiers Chefs de villages Chefs de Regroupement de villages Chefs de Canton 	<ul style="list-style-type: none"> Réinstallation des PAP ayant perdu des places d'affaires Enregistrement des plaintes et réclamations Libération des sites devant faire l'objet d'expropriation Suivi de la réinstallation et des indemnités Traitement selon la procédure de résolution des conflits Participation au suivi de proximité Sensibilisation des populations

4.5. Analyse des capacités en réinstallation et besoins en renforcement

Au niveau de la Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la nature (DGEPN), l'expertise en matière de sauvegardes environnementales existe. Toutefois, pour ce qui concerne les aspects liés à la réinstallation, il est nécessaire de renforcer les capacités existantes, particulièrement sur la maîtrise des procédures de la Banque mondiale en la matière (PO 4.12).

Au niveau local, le renforcement de capacités concernera principalement les services techniques municipaux et départementaux sur les procédures et exigences de la Banque mondiale en la matière (PO 4.12).

Au niveau du SP/CN-TIPPE, on note la présence de l'Expert en Sauvegardes sociales, qui a déjà une expérience sociale dans le cadre du projet et qui devra être davantage renforcé en capacités pour la supervision du PSR.

Au niveau de l'ANINF, l'Expert préposé à la « fonction environnementale et sociale » (Responsable Environnement et Social désigné /RES/ANINF) devra être lui aussi renforcé en capacité de gestion environnementale et sociale, notamment sur la maîtrise des procédures nationales et celles de la Banque mondiale en la matière (PO 4.12) et dans le suivi du PSR.

PARTIE B :-

PAR DU TRONÇON BOOUE-BITAM-EBORO/MEYO-KYE

1. PRESENTATION DU TRONCON

1.1. Caractéristiques générales du tronçon

La présente section fait l'objet de la caractérisation et de la description des formes d'occupation notées sur les différents axes en vue de l'identification des différents enjeux environnementaux et socio-économiques.

Tableau 2 : Occupation des sols sur les différents axes du tronçon

Tronçons	Description	Illustrations
<p>Axe 1 : Booué Koumame yong</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Présence de cours d'eau sur l'emprise et en bordure de l'emprise (traversée des rivières Mbilé et Nkan) • Présence d'une savane composée principalement de graminées ; • Axe très emprunté par les écoliers au niveau de Booué ; • Présence d'une forêt à Okoumé ; • Axe très fréquenté par les grumiers ; • Présence de bambouseraies le long du tracé ; • Présence de zones d'érosion et de ravinement assez importantes ; • Paysage de savanes au niveau de Booué ; • Présence de bourbiers sur le tracé ; • Présence de talus de déblais ; • Présence d'affleurements de roches. 	 <p>Photo 1 : Traversée de cours d'eau</p>  <p>Photo 2 : Présence de talus de déblais</p>
<p>Axe 2 : Koumame yong- Lalara</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Zone de forêt primaire dont l'essence principale est l'okoumé ; • Présence de nombreux talus et de fossés de drainage longitudinaux ; • Activités commerciales le long des villages traversés (étals). 	 <p>Photo 3 : Fossé de drainage aux abords de la route</p>
<p>Axe 3 : Lalara- Mitzié</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Présence de nombreux ouvrages de drainage des eaux pluviales ; • Traversée de plusieurs villages ; • Présence de nombreux dalots, passage busé et de fossés de drainage ; • Forêts primaire à différent niveau de dégradation aux abords de la route ; 	 <p>Photo 4 : Forêt dégradée aux abords de la route</p>

Tronçons	Description	Illustrations
Axe 4 : Mitzi- Oyem	<ul style="list-style-type: none"> • Relief accidenté avec la présence de nombreux talus et de zones d'érosion ; • Présence d'une forêt dense et humide ; • Traversée de villages ; • Présence de fossés de drainage des eaux pluviales. 	 <p>Photo 5 : Traversée du village de NDZ ENGONG</p>
Raccorde- ment centrale électrique de Mitzi	<ul style="list-style-type: none"> • Présence de zones d'érosion ; • Présence de talus de déblais 	 <p>Photo 6 : Traces d'érosion sur la piste menant à la centrale électrique de Mitzi</p>
Axe 5 : Oyem- Bitam	<ul style="list-style-type: none"> • Présence de cimetière aux abords de l'emprise ; • Présence de jachères le long de l'axe ; • Présence de nombreux talus et de fossés de drainage des eaux pluviales. 	 <p>Photo 7 : Cimetière aux abords de l'emprise à Bitam</p>
Raccorde- ment central électrique d'Oyem	<ul style="list-style-type: none"> • Traversée du marché Akoua Kam ; • Présence de réseau de la SEEG ; • Présence d'habitations. 	
Axe 6 : Bitam- Eboro	<ul style="list-style-type: none"> • Relief vallonné composé de nombreuses vallées ; • Présence de jachères et de plantations à proximité de l'emprise. 	
Axe 7 : Bitam- Meyo Kyé	<ul style="list-style-type: none"> • Présence de réseaux de drainage des eaux pluviales sur tout le tracé dans la ville ; • Présence de cours d'eau. 	

1.2. Présentation du site des centres techniques

Centre technique	Présentation du site	Travaux de préparation à envisager sur le site
Boué X : 639572 Y : 9923063	Le site de la centrale est inoccupé actuellement. On y recense la présence d'herbe à hautes tiges	<ul style="list-style-type: none"> • Débroussaillage et préparation du terrain • Evacuation des déchets
Koumaméyong X : 818830 Y : 23250	Le site est occupé par une plantation de banane Plantin	<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition de terre • Indemnisation du PAP • Débroussaillage • Evacuation des déchets
Lalara X : 773273 Y : 39553	Le site est inoccupé actuellement	<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition de terre • Terrassement de la plateforme • Débroussaillage • Evacuation des déchets
Mitzié X : 773373 Y : 39553	Le site est actuellement inoccupé	<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition de terre • Débroussaillage et préparation du terrain • Evacuation des déchets
Oyem X : 790724 Y : 180019	Le site est actuellement	<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition de terre • Débroussaillage et préparation du terrain • Evacuation des déchets
Bitam X : 776530 Y : 234038	Le site est inoccupé actuellement	<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition de terre • Indemnisation de la PAP • Débroussaillage et préparation du terrain • Evacuation des déchets

Axe Booué – Koumameyong (48 km)

Localités	Données biophysiques	Population et organisation villageoise	Principales ethnies	Type d'habitat Infrastructures sociales	Principales activités économiques	Contraintes environnementales et sociales	Préoccupations/ Recommandations
Regroupement de village de BISSOBILAM /AKOBA	Cours d'eau : rivière Nké qui alimente le village en eau de boisson, ménage	110 hbts	- Fang, Kota	- 01 école avec 03 salles de classes	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture (banane, manioc, arachides, légumes) • 3 boutiques tiennent le petit commerce de produit de première nécessité 	<ul style="list-style-type: none"> • Attaque des éléphants sur les cultures 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les populations sur le projet • Brancher le village au réseau électrique SEEG
Regroupement de village de NZANFIENG-BALIMBA Canton NKE Dpmt La Lope	Relief relativement montagneux Cours d'eau : Missoule et Nkan	98 hbts	- Fang	- 01 école à 1 classe - 01 dispensaire vétuste - 01 pompe hydraulique non utilisée par les populations qui indexent la mauvaise qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture (manioc banane) • Pêche dans les rivières et chasse • 1 boutique pour le petit commerce 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés d'alimentation en eau potable (à partir des rivières) • Attaque des cultures par les éléphants 	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabiliter le dispensaire et dotation en médicaments
Regroupement de village de DJIDJI Caanton Fieng Okano	Relief assez plat, sols peu marécageux Cours d'eau : Fieng (pollué)	Plus de 400 hbts dont près de 60% de femmes	- Kota - Sake - Ndambomo - Makina	- Le type d'habitat est généralement constitué de maisons en bois - 01 école primaire - 01 dispensaire avec infirmier - 01 pompe hydraulique	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture (manioc banane), chasse et pêche • Les populations (jeunes) aliment la main d'œuvre dans les sociétés d'exploitation forestière • Exploitation artisanale de sable (de rivière) 	<ul style="list-style-type: none"> • Problèmes d'inondations dans le village 	<ul style="list-style-type: none"> • Installer une autre pompe hydraulique dans le village
Regroupement de village de LOLO Caanton Fieng Okano	Grande forêt équatoriale Relief plat Cours d'eau : Bassignere, Mbormendougue	Plus de 500 hbts dont environ 60% de femmes	- Kota - Sake	- Habitat dominé par les maisons en bois avec toiture en tôle - 01 école primaire - 01 pompe hydraulique	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture (manioc banane), chasse et pêche 	<ul style="list-style-type: none"> • Fréquence de vents violents (orages) en grande saison des pluies 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les populations sur le projet
Regroupement de	Relief de plateaux	Plus de 200 hbts	- Sake	- Habitat dominé par	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture (manioc, 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de dispensaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Construire un

Localités	Données biophysiques	Population et organisation villageoise	Principales ethnies	Type d'habitat Infrastructures sociales	Principales activités économiques	Contraintes environnementales et sociales	Préoccupations/ Recommandations
village de MATORA- LASSIO Village de MATORA Canton Fieng Okano	et montagnes Cours d'eau : Mbolo	dont près de 60% de femmes	- Ndambomo - Kota Pas de pygmées	les maisons en bois avec toiture en tôle - 01 école primaire	banane, ananas) et chasse	(pour se soigner, les populations se rendent à Mitzic ou à Boué) • Difficultés d'alimentation en eau potable (puits traditionnels) • Attaque des cultures par les éléphants	dispensaire
Regroupement de village de MATORA- LASSIO Village de LASSIO Canton Fieng Okano	Relief de plateaux Cours d'eau : Mjonk	Près de 300 hbts dont 55% environ de femmes	- Sake - Kota Pas de pygmées	- Habitat dominé par les maisons en bois avec toiture en tôle - 01 école primaire - 01 dispensaire sans infirmier (les populations se rendent à Mitzic ou Oyem pour se soigner)	• Agriculture (manioc, banane, igname, taro, maïs, arachide, ananas) et pêche ; productions destinées à la consommation et à la vente • Les populations s'éclairent avec des lampes tempêtes	• Attaque des cultures par les éléphants et les singes • Difficultés d'alimentation en eau potable	• Installer des pompes hydrauliques dans le village
Village de YEN Canton Fieng Okano	Relief très plat Cours d'eau Djon		- Sake - Kota	- 01 école primaire à cycle complet - 01 dispensaire - Les populations s'éclairent avec des lampes à pétrole	• Agriculture (manioc, banane)	• Manque de médicaments au dispensaire (principales maladies : diarrhée, paludisme, infections respiratoires) • Attaque des cultures par les éléphants, singes, sangliers, hérissons)	• Ravitailler le dispensaire en médicaments • Installer l'électricité dans le village
Village de LABOKA Regroupement de LABOKA Canton Fieng Okano	Relief plat Cours d'eau : Malando et Mehinle	Près de 500 hbts avec 60% environ de femmes	- Kota	- Habitat dominé par les maisons en bois avec toiture en tôle - 01 école primaire à cycle complet - 01 dispensaire - Panneaux solaires non fonctionnels	• Agriculture (manioc, banane, maïs, arachide) et la chasse de subsistance	• Manque de médicaments fréquent • Principales maladies : paludisme, diarrhées	• Ravitailler le dispensaire en médicaments

Localités	Données biophysiques	Population et organisation villageoise	Principales ethnies	Type d'habitat Infrastructures sociales	Principales activités économiques	Contraintes environnementales et sociales	Préoccupations/ Recommandations
				(éclairage par lampes à pétrole)			
Village de MBOMAO Regroupement de MBOMAO- OUSSA Canton Fieng Okano	Relief de plateaux et vallées Sols argileux Forêts denses Cours d'eau : Laboka (menace de pollution)	Plus de 500 hbts dont 50% de femmes	- Kota - Sake - Punu - Fang Étrangers ((maliens, camerounais, malaisiens, chinois, nigériens) Pas de pygmées	- Habitat dominé par les maisons en bois avec toiture en tôle - 01 école primaire à cycle complet - 00 dispensaire - Les populations s'alimentent en eau potable à partir des forages des sociétés	• Agriculture (manioc, banane, taro, arachide) et la chasse • Présence de sociétés d'exploitation forestière : RFM et SYIBG (main d'œuvre pour les populations) •	• Beaucoup d'enfants traînent dans la rue (déperditions scolaires, influence des activités commerciales, grossesses précoces) • Eboulement de terre accentué par l'érosion hydrique • Principales maladies : diarrhée, paludisme, IST	• Réaliser des adductions d'eau potable et des pompes hydrauliques dans le village
Village de OUSSA Regroupement de LABOKA Canton Fieng Okano	Relief accidenté avec présence de vallées Cours d'eau : Okano	Plus de 500 hbts dont 55% de femmes	- Kota - Sake - Gambomo	- Habitat dominé par les maisons en bois avec toiture en tôle - 01 pompe hydraulique non fonctionnelle (mauvaise qualité de l'eau) - 01 école primaire - 01 dispensaire	• Agriculture (manioc, banane, maïs, arachide) et la chasse •	• Problèmes d'inondations (crues d'Okano) • Principales maladies : paludisme, rhumatisme, diarrhées et vomissements • Attaque des cultures par les éléphants	• Installer des pompes hydrauliques dans le village

Axe Kouameyong – Lalara (65 km)

Localités	Données biophysiques	Population et organisation villageoise	Principales ethnies	Type d'habitat Infrastructures sociales	Principales activités économiques	Contraintes environnementales et sociales	Préoccupations/ Recommandations
Village de NKOULESSIS Regroupement de village de NKOULESSIS Canton Elelem	Relief plat Plusieurs petits ruisseaux qui tarissent	100 hbts avec près de 70% de femmes	- Fang	- Habit est dominé par les maisons en dur, mais le bois occupe une bonne place - Pas d'école et de	• Agriculture (manioc, banane, maïs, arachide) la pêche et la chasse	• Difficultés d'alimentation en eau potable (les populations vont chercher l'eau au Woleu, à plus de 7 km)	• Installer une pompe hydraulique dans le village

Localités	Données biophysiques	Population et organisation villageoise	Principales ethnies	Type d'habitat Infrastructures sociales	Principales activités économiques	Contraintes environnementales et sociales	Préoccupations/Recommandations
				dispensaire (installés à Bibasse)			
BIBASSE	Relief plat Cours d'eau très riches en poissons: Baga à 2km et Atourou à 500	185 hbts avec près de 60% de femmes	- Fang - étrangers	- Habit est dominé par les maisons en dur, mais le bois occupe une bonne place - 01 d'école et 01 dispensaire - Pompe hydraulique en panne	• Agriculture (manioc, banane, arachide) la pêche (très développée) et la chasse	• Difficultés d'alimentation en eau potable (les populations vont chercher l'eau au Woleu, à plus de 7 km)	• Installer une pompe hydraulique dans le village
Village d'ANOUBI Canton Woleu	Relief plat Cours d'eau : rivières poissonneux Mzivini et Woleu	50 hbts	- Fang	- 01 école primaire à cycle complet avec 3 salles de classes - Pas de pompe hydraulique - Pas de dispensaire - Village électrifié (SEEG) à partir de la centrale d'Oyem	• Agriculture (manioc, banane, arachide, arbres fruitiers) et la pêche (très développée)	• Principales maladies : paludisme, diarrhées	• Installer une pompe hydraulique dans le village
Village d'ALENE MBONE	Relief plat, accidenté par endroit Cours d'eau : Medzivni (qui tarit) et fleuve Woleu	Près de 200 hbts avec 60% environ de femmes	- Fang	- Habit est dominé par les maisons en dur et en bois - 01 école - Pas de dispensaire	• Agriculture (manioc, banane, arachide, maïs, cacao) et la pêche	• Vents violents entraînant la chute des maisons • Absence de dispensaire (les populations se rendent à Ebeigne à 2 km)	• Construire un dispensaire dans le village • Installer des pompes hydrauliques et l'électricité
Regroupement de village de KYE (ABIANE NKOLAYO)	Relief plat Cours d'eau : Bikogo, Mvo qui tarissent	Près de 450 hbts avec 60% environ de femmes	- Fang	- Maison en planche, quelques en dur - 01 école primaire	• Agriculture (manioc, banane, arachide) et la pêche	• Difficultés d'alimentation en eau (à partir de puits traditionnels)	• Installer des pompes hydrauliques

Localités	Données biophysiques	Population et organisation villageoise	Principales ethnies	Type d'habitat Infrastructures sociales	Principales activités économiques	Contraintes environnementales et sociales	Préoccupations/ Recommandations
				avec 4 salles de classes - Pas de dispensaire (hôpital d'Oyem à 9 km) - Village électrifié (SEEG)		<ul style="list-style-type: none"> • Principales maladies : paludisme, tension, diabète, vers intestinaux (mauvaise eau) • Attaque des cultures par les éléphants 	
Village de BIKOGO Regroupement de village de Evomayop Canton Woleu	Relief très accidenté Cours d'eau : Kye, Bikogo	50 hbts avec 60% environ de femmes	- Fang	- Habitat en terre battue, planche et en dur - 01 école primaire à cycle complet - Pas de dispensaire (les populations se rendent à l'hôpital d'Oyem) - Village électrifié (SEEG)	• Agriculture (banane, manioc, arachide, canne à sucre) et la pêche	• Principales maladies : paludisme, diarrhées	• Installer des pompes hydrauliques
Regroupement de LALARA (villages de Lalara 1 et 2) Canton Lalara Département de Lokano	Relief très accidenté Cours d'eau : Megnigue, Kwégle	300 hbts avec 60% environ de femmes	- Fang - Kota - Sake - Présence d'étrangers (ouest africains) - Pas de pygmées	- Habit est dominé par les maisons en bois avec tôle - Pas d'école, - 01 dispensaire (les populations se rendent à Mitzié)	• Agriculture (manioc, banane, arachide, légumes) et la chasse • Commerce de denrées et produits locaux le long de la route	• Difficultés d'accès aux services de santé et d'éducation	• Construire une école et un dispensaire dans le village

Axe Lalara-Mitzié (63 km)

Localités	Données physiques et biologiques	Population et organisation villageoise	Principales ethnies	Type d'habitat Infrastructures sociales	Principales activités économiques	Contraintes environnementales et sociales	Préoccupations/ Recommandations
MESSAM	Relief assez accidenté composé	6 hbts	- Fang	-	• Agriculture (arbres fruitiers, canne à sucre, banane,	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'école, ni dispensaire • Pas d'eau courante et 	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'agriculture • Recruter la main

Localités	Données physiques et biologiques	Population et organisation villageoise	Principales ethnies	Type d'habitat Infrastructures sociales s	Principales activités économiques	Contraintes environnementales et sociales	Préoccupations/ Recommandations
	essentiellement de collines et de vallées ; Présence de nombreux talus et ravins le long de l'axe du tracé avec par endroit des phénomènes d'érosion ; Pas de cours d'eau majeurs				piment, manioc, autres légumes)	d'électrification	d'œuvre locale pendant les travaux
MIKOMO	Relief collinaire ; Présence de talus et ravins le long de l'axe du tracé ; Pas de cours d'eau majeurs	7 hbts	- Fang (Ntoumou)	-	• Agriculture (banane, manioc, arbres fruitiers, autres légumes)	• Pas d'école, ni dispensaire • Pas d'eau courante et d'électrification	• Améliorer l'agriculture (aide en matériel agricole)
ELARMILO	Relief assez plat ; Tapis herbacé le long de l'axe du tracé ; Pas de cours majeurs	12 hbts	- Fang (Essesen)	-	• Agriculture (cacao, autres arbres fruitiers) • Exploitation forestière (scierie)	• Pas d'école, ni dispensaire • Pas d'eau courante et d'électrification	• Améliorer l'agriculture avec des dons de matériel agricole
ZOMOKO	Relief relativement plat ; Présence de quelques sur l'axe du tracé ; Pas de cours d'eau majeurs	100 hbts Les populations vont à 30 Kms à Mitzié pour se soigner	- Fang - Punu - Kota - Nzebi - Massango - Mitsogho	- 1 école	• Agriculture (arbres fruitiers, banane, manioc) • Exploitation forestière (3 scieries) • Petit commerce de produits et services	• Absence de dispensaire, • Pas d'eau courante et d'électrification	• Construire 1 dispensaire, • Amener l'eau et le courant électrique dans le village

Axe Mitzié – Oyem (101 km)

Localités	Données biophysiques	Population	Principales ethnies	Type d'habitat Infrastructures sociales	Principales activités économiques	Contraintes environnementales et sociales	Préoccupations/ Recommandations
NKAR 1	Relief peu accidenté ; Présence de quelques ravins sur l'axe du tracé ; Pas de cours d'eau majeurs	150 hbts dont 60% de femmes		-	Agriculture (banane, manioc, tomates)	Pas d'école Pas de dispensaire Pas d'eau courante Pas d'électrification	<ul style="list-style-type: none"> • Que le projet embauche les gens du village même les femmes
NKAR 2	Relief relativement plat ; Pas de cours d'eau majeurs	60 hbts dont 60% de femmes	Fang (Essavak et Eyuengui)	-	Agriculture (manioc, banane, arachides, concombre, canne à sucre)	Pas d'école Pas de dispensaire Pas d'eau courante Pas d'électrification	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à améliorer l'agriculture, • Embauche des gens du village surtout les femmes • Améliorer le tombeau signalé à côté de l'emprise
NGOLA	Relief peu accidenté ; Présence de quelques talus et ravins sur l'axe du tracé ; Pas de cours d'eau majeurs	40 hbts dont 60% de femmes	Fang (Essen Gui, Angone wèye)	-	Agriculture (manioc, arachides, maïs, taro, banane, Commerce de produits agricoles)	Pas d'école Pas de dispensaire Pas d'eau courante Pas d'électrification	<ul style="list-style-type: none"> • Besoin d'eau • Besoin d'électricité • Besoin de travail
MINKO MIBE	Relief peu accidenté composé de collines et de vallées ; Présence de talus et ravins le long de l'axe ; Pas de cours d'eau majeurs	100 hbts	Fang, Nzebi, Bakota, Pounou	- 1 école à cycle complet avec pré-primaire	Agriculture (banane, manioc, canne à sucre et légumes) Exploitation forestière	Pas de dispensaire Pas d'eau courante Pas d'électrification	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à l'électrification du village, • Accès à l'eau potable • Aide à la construction d'un dispensaire • Que le projet recrute dans le village pendant les travaux •

Localités	Données biophysiques	Population	Principales ethnies	Type d'habitat Infrastructures sociales s	Principales activités économiques	Contraintes environnementales et sociales	Préoccupations/ Recommandations
NSANG ENGONG	Relief collinaire composé de plateaux à l'intérieur des terres ; Présence de talus et de ravins le long de l'axe du tracé ; Pas cours d'eau majeurs	23 hbts	Fang	1 école 1 pompe en panne	- Agriculture (manioc, banane, ignames, maïs)	Panne de la pompe Pas de dispensaire Pas d'eau courante Pas d'électrification	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à réparer la pompe • Aide à électrifier le village
NGOMESSI-EBEA	Relief relativement plat ; Pas de cours d'eau	70 hbts dont 60% de femmes	Fang	1 école sans élèves ni enseignants 2 pompes en panne	Agriculture (manioc, banane, arachides) Un peu de commerce Chasse aux pièges et au fusil	Manque d'élèves et d'enseignants pour l'école Pas de dispensaire Pas d'eau courante, panne des pompes Pas d'électrification	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à réparer les pompes, • Aide à électrifier le village • Que le projet embauche les gens du village lors des travaux
ABONG AWOUM	Relief relativement plat ; Présence de quelques ravins le long de l'axe du tracé ; Pas de cours d'eau majeurs	51 hbts dont 60% de femmes	Fang	-	Agriculture (banane, manioc, arachides, maïs) Pêche de subsistance Chasse au fusil et un peu aux pièges	Pas d'école Pas de dispensaire Pas d'eau courante Pas d'électrification	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à l'électrification • Accès à l'eau potable • Aide à construire un dispensaire • Aide à construire une école • Si le projet peut embaucher les gens au village
OKALA	Relief assez accidenté composé de collines et vallées Présence de talus	100 hbts dont 60% de femmes	Fang (3 tribus	- 1 dispensaire avec 2 infirmiers	Agriculture (banane, manioc, arachides, maïs...) Un peu de Pêche	Pas d'école Pas d'eau courante Pas d'électrification	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à l'électrification • Réalisation de puits (hydraulique villageoise)

Localités	Données biophysiques	Population	Principales ethnies	Type d'habitat Infrastructures sociales	Principales activités économiques	Contraintes environnementales et sociales	Préoccupations/ Recommandations
	et de ravins le long de l'axe du tracé ; Pas de cours d'eau majeurs				de subsistance Commerce des produits agricoles		<ul style="list-style-type: none"> • Si le projet peut embaucher les gens au village
ASSOK BEGUE	Relief relativement plat ; Pas de cours d'eau majeurs	90 hbts dont 60% de femmes	Fang	1 école à cycle complet	Agriculture (banane, manioc, ananas, arachides, canne à sucre) Chasse au fusil et un peu aux pièges	Pas de dispensaire Pas d'eau courante Pas d'électrification	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à améliorer les conditions de pratiques agricoles (abattage) • Aide à l'hydraulique villageoise • Aide à l'électrification • Si le projet peut embaucher les gens au village
ASSOK BEGUE 1	Relief collinaire ; Présence de ravins sur l'axe du tracé ; Pas de cours d'eau majeurs	50 hbts dont 60% de femmes	Fang	1 école à cycle complet 1 pompe en panne	Agriculture (manioc, banane, arachides, concombre canne à sucre) Un peu de pêche Chasse au fusil et un peu aux pièges Commerce (4 boutiques et 1 magasin)	Pas de dispensaire Pas d'eau courante (pompe en panne) Pas d'électrification	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à l'électrification • Aide à l'hydraulique villageoise (en réparant la pompe en panne et en ajoutant d'autres) • Aide à construire 1 dispensaire • Aide à résorber le chômage.

Localités	Données biophysiques	Population	Principales ethnies	Type d'habitat Infrastructures sociales	Principales activités économiques	Contraintes environnementales et sociales	Préoccupations/ Recommandations
NKOUYOU	Relief relativement plat avec quelques talus le long de l'axe du tracé ; Pas de cours majeurs ;	400 hbts dont 52% de femmes	Fang	A AFIA centre du regroupement il y a 1 école à cycle complet, 1 dispensaire et l'hydraulique villageoise A NKOUYOU, rien A ABAM, rien	Agriculture (banane, manioc, taro, tomates, oseille, ananas, arbres fruitiers) Chasse au fusil et un peu aux pièges Pêche Commerce des produits agricoles	Pas d'électrification Problème de réseau téléphonique Problème d'eau potable (il n'y a qu'une seule pompe à AFIA)	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à l'électrification, • Aide à l'hydraulique villageoise • Aide à résoudre les problèmes de réseau téléphonique • Si le projet peut embaucher les gens du village
ATOM MEKOK	Relief relativement plat ; Pas de cours d'eau majeurs	80 hbts dont 60% de femmes	Fang	-	Agriculture (manioc, banane, arachides, concombre, tomates) Petit commerce	Pas d'école Pas de dispensaire Pas d'eau courante Pas d'électrification	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à l'hydraulique villageoise • Aide à l'électrification • Aide à construire une école • Aide à construire un dispensaire • Que le projet recrute la main d'œuvre locale pendant les travaux au village
ALEN MEBOUM	Relief composé de collines et de vallées ; Présence de talus et ravins le long de l'axe du tracé ; Pas de cours majeurs	300 hbts dont 60% de femmes	Fang	A ONGONGO, rien A EGNANG, 1 pompe en panne A ALEN MEBOUM, 1 école A AZOMBE, rien	Agriculture (maïs, arachides, concombre, banane, manioc, arbres fruitiers) Chasse au fusil et un peu aux pièges Pêche de	Pas de dispensaire Pas d'eau courante Pas d'électrification	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à l'électrification • Aide à l'hydraulique villageoise • Aide à la construction d'un dispensaire. • Si le projet peut embaucher les gens au village

Localités	Données biophysiques	Population	Principales ethnies	Type d'habitat Infrastructures sociales	Principales activités économiques	Contraintes environnementales et sociales	Préoccupations/ Recommandations
					subsistance		
ONGONGO	Présence de nombreux talus sur le tronçon Présence de plusieurs fossée de drainage Existence de zone d'érosion et de ravinement prononcé	300 hbts dont 60% de femmes	Fang	A ONGONGO, rien A EGNANG, 1 pompe en panne A ALEN MEBOUM, 1 école A AZOMBE, rien	Agriculture (maïs, arachides, concombre, banane, manioc, arbres fruitiers) Chasse au fusil et un peu aux pièges Pêche de subsistance	Pas de dispensaire Pas d'eau courante Pas d'électrification	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à l'électrification • Aide à l'hydraulique villageoise • Aide à la construction d'un dispensaire. • Si le projet peut embaucher les gens au village
MBOUNANEVILLE	Présence de nombreux talus sur le tronçon Présence de plusieurs fossée de drainage Existence de zone d'érosion et de ravinement prononcé	40 hbts dont 60% de femmes	Fang	1 école à cycle complet 1 pompe en panne -	Agriculture (manioc, banane et légumes) Chasse au fusil et un peu aux pièges	Pas de dispensaire Pas d'eau courante (1 pompe en panne) Pas d'électrification	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à améliorer l'école en ajoutant des tables et bancs et 1 autre bâtiment, • Aide à accéder à l'électricité, • Aide à réparer la pompe, • Aide à construire 1 dispensaire. • Que le projet embauche les jeunes du village
MIMBENG	Relief relativement plat avec quelques talus le long de l'axe du tracé ; Pas de cours majeurs ;	236 hbts dont 55% de femmes	Fang, Punu	A MIMBENG, rien A NKOUT, 1 école, 1 dispensaire, 2 pompes en panne A BIKOUMOU, rien	Agriculture (banane, manioc,) Chasse au fusil et un peu aux pièges Pêche saisonnière	Pas de dispensaire Pas d'eau courante Pas d'électrification Problème d'éléphants qui détruisent les cultures	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à l'électrification • Aide à l'hydraulique villageoise • Aide à la construction d'un dispensaire • Si le projet peut contribuer à mieux exploiter le site

Localités	Données biophysiques	Population	Principales ethnies	Type d'habitat Infrastructures sociales	Principales activités économiques	Contraintes environnementales et sociales	Préoccupations/ Recommandations
				A AMVAM, rien A MIMBENG 2, rien			touristique du mémorial de MIMBENG internationalement connu à cause de la bataille qui s'y était déroulée lors de la 1ere guerre mondiale • Si le projet peut embaucher les gens au village
NKOUT	Relief relativement plat ; Pas de cours d'eau majeurs	168 hbts dont 60% de femmes	Fang	1 école, 1 dispensaire, 2 pompes en panne	Agriculture (manioc, arachides, banane) Chasse au fusil et un peu aux pièges Pêche saisonnière	Pas d'eau courante (2 pompes en panne) Pas d'électrification	• Aide à réparer les pompes • Aide à accéder à l'électricité • Si le projet peut embaucher les gens du village
BIKOUMOU	Présence de nombreux talus sur le tronçon Présence de plusieurs fossées de drainage Existence de zone d'érosion et de ravinement prononcé	35 hbts	Fang	-	Agriculture (tomates, piment, manioc, banane) Chasse au fusil et un peu aux pièges	Pas d'école Pas de dispensaire Pas d'eau courante Pas d'électrification	• Aide à l'hydraulique villageoise • Aide à l'électrification • Les populations veulent le travail
AMVAM		50 hbts dont 60% de femmes	Fang	-	Agriculture (banane, manioc, ananas, tomates, piment) Chasse au fusil et	Pas d'école Pas de dispensaire Pas d'eau courante Pas d'électrification	• Aide à l'hydraulique villageoise • Aide à l'électrification • Si le projet donne du travail aux villageois

Localités	Données biophysiques	Population	Principales ethnies	Type d'habitat Infrastructures sociales s	Principales activités économiques	Contraintes environnementales et sociales	Préoccupations/ Recommandations
					un peu aux pièges		
MIMBENG 2		15 hbts dont 55% de femmes	Fang	-	- Agriculture (manioc, arachides, concombre, banane, -	Pas de dispensaire Pas d'école Pas d'eau courante Pas d'électrification	<ul style="list-style-type: none"> • aide à améliorer les conditions de vie • Si le projet peut embaucher les gens du village
NFON		200 hbts dont 60% de femmes	Fang, Punu	Électrification dans le regroupement A ELOP, 1 école, 1 pompe A ESSABEZAM, 1 école	Agriculture (banane, manioc) Chasse au fusil et un peu aux pièges Pêche	Pas d'école Pas de dispensaire Pas d'eau courante	<ul style="list-style-type: none"> • Aider à accéder à l'eau courante • Aide à construire une école • Si le projet peut embaucher les gens au village
ESSABOZANG		200 hbts dont 60% de femmes	Fang (Engui, Essabezam)	Électrification 1 école	Agriculture (manioc, banane, maïs, arachides) Pêche	Pas de dispensaire Pas d'eau courante	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à accéder à l'eau courante • Aide à construire un dispensaire • Si le projet peut embaucher les gens du village
EBEIGNE		100 hbts dont 60% de femmes	Fang	Électrification 1 Pompe Hôpital d'EBEIGNE dans les environs -	Agriculture (manioc, banane, arachides, canne à sucre, arbres fruitiers) Chasse aux pièges et au fusil Pêche régulièrement dans	Pas d'école	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à construire une école • Aide à construire un dispensaire • Si le projet peut embaucher les gens du village

Localités	Données biophysiques	Population	Principales ethnies	Type d'habitat Infrastructures sociales	Principales activités économiques	Contraintes environnementales et sociales	Préoccupations/ Recommandations
					le fleuve Woleu		
MVOMAYOP 1		100 hbts dont 60% de femmes	Fang	- Électrification -	Agriculture (banane, manioc, piment, oseille...) Pêche Élevage Commerce	Pas d'école Pas de dispensaire Pas d'eau courante	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à accéder à l'eau courante • Aide à à construire une case de santé • Si le projet peut employer les jeunes du village
MVOMAYOP 2		300 hbts dont 66% de femmes	Fang (Odzip)	Électrification 1 école catholique à cycle complet 1 dispensaire non fonctionnel 1 pompe en panne	Agriculture (maïs, manioc, ignames, banane, arachides) Pêche Chasse	Pas de dispensaire Pas d'eau courante (pompe en panne) Vieillesse de l'école Éléphants qui détruisent les cultures	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à réparer la pompe • Aide à construire un dispensaire • Aide à réhabiliter l'école. • Si le projet peut employer les jeunes du village
MVOMAYOP 3		614 hbts dont 60% de femmes	Fang (Odzip)	Électrification École 1 pompe à 1 Km -	Agriculture (manioc, arachides...) Commerce	Pas de dispensaire Éloignement de la pompe la mauvaise qualité de l'eau courante qui provoque des maladies quand elle est bue	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à faire des nouveaux puits • Aide à améliorer la qualité de l'eau courante de la pompe à 1 Km • Aide à construire un dispensaire • Si le projet peut employer les jeunes du village
ONDONDO		54 hbts dont 60% de femmes	Fang (Ntoumou)	Électrification -	Agriculture (ananas, atangatiers,	Pas d'école Pas de dispensaire	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à accéder à l'eau potable • Aide à construire une

Localités	Données biophysiques	Population	Principales ethnies	Type d'habitat Infrastructures sociales	Principales activités économiques	Contraintes environnementales et sociales	Préoccupations/ Recommandations
					chocolatiers, manioc, canne à sucre...) Commerce	Pas d'eau potable	école <ul style="list-style-type: none"> • Aide à construire un dispensaire • Que le projet réserve des emplois aux jeunes du village
Regroupement de villages de NKOLA BONA Canton Elelem	Relief plat Cours d'eau Nsolo, Mika, Ezonzon	700 hbts dont 60% de femmes	- FANG	- Habitat dominé par les maisons en bois avec toiture en tôle - 01 école primaire catholique à cycle complet - 01 dispensaire avec 2 infirmières - Les pompes publiques sont en panne	• L'agriculture est la principale activité des populations : banane, manioc, arachide et légumes sont plus cultivés	• Manque de médicaments fréquent • Principales maladies : paludisme et IST • Difficultés d'alimentation en eau potable (les populations s'alimentent à la rivière)	• Recruter la main d'œuvre locale • Doter le dispensaire de médicaments
Regroupement de village de NDZ-ENGONG Canton Elelem Dpdt Woleu	Relief plat Cours d'eau : Messogo qui a de l'eau en permanence	200 hbts dont 60% de femmes	- Fang	- L'habitat : les maisons sont en terre battue, en bois et en dur - Pas d'école, ni de dispensaire (les élèves se rendent à Nkoug à 5 km)	Les principales activités des populations sont l'agriculture (maïs, manioc, ignames, banane, arachides), la chasse de subsistance	• Difficultés d'alimentation en eau potable et absence d'électricité • Difficultés d'accès à la santé et à l'éducation	• Réaliser des pompes publiques
Regroupement de village de MBAM-ASSENGMA Canton Elelem Dpdt Woleu	Relief accidenté et collinaire Cours d'eau : Mintotom et Otongassi	200 hbts dont 60% de femmes	- Fang	- L'habitat : les maisons sont en terre battue, en bois et en dur - 01 pompe hydraulique	• Les principales activités des populations sont l'agriculture (manioc, banane, ananas), la chasse	• Difficultés d'accès à la santé	• Améliorer l'accès à la santé et aux médicaments

Localités	Données biophysiques	Population	Principales ethnies	Type d'habitat Infrastructures sociales s	Principales activités économiques	Contraintes environnementales et sociales	Préoccupations/ Recommandations
				publique - 01 école primaire à cycle complet - 00 dispensaire	de subsistance et la pêche		

Axe Oyem – Bitam (76 km)

Localités	Données biophysiques	Population	Principales ethnies	Type d'habitat Infrastructures sociales s	Principales activités économiques	Contraintes environnementales et sociales	Préoccupations/ Recommandations
ADZABIKAT 1	Relief composé de collines et de vallées ; Présence de talus et de ravins le long de l'axe du tracé ; Pas de cours majeurs	150 hbts dont 60% de femmes	Fang (Kodjè)	1 école 2 pompes	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture (manioc, maïs, banane) • commerce des produits agricoles 	Pas de dispensaire branchements électriques anarchiques Interdiction de faire arriver les taxis (poste de police avant le village)	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à la construction d'une infirmerie • électrification régulière du village • Emploi des jeunes dans le village • Ajouter les pompes
ABANG MEDOUMOU	Relief collinaire et vallonné ; Présence de nombreux talus et ravins le long de l'axe du tracé ; Pas de cours majeurs	100 hbts	Fang (bekoui, essangui)	1 école 3 pompes dont 1 en panne	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture (manioc, banane, canne à sucre, hévéa, • Chasse un peu • Pêche un peu 	Absence d'un dispensaire Pas d'électrification du village Panne d'une pompe Mauvaise qualité de l'eau des 2 qui fonctionnent	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à l'électrification du village • Amélioration de la qualité de l'eau de pompe • réparation de la pompe en panne • Travail des jeunes au village
KOUMASSI	Relief relativement peu accidenté ; Présence de quelques talus sur l'axe du tracé ; Principal cours d'eau : rivière NYE	200 hbts dont 60% de femmes	Fang (bekoui, essamekos, kodjè, meban, effak, essangui)	1 école à cycle complet 2 pompes	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture (manioc, banane, arachides... • cueillette de chocolat • autochtone • Petite chasse • Pêche 	Pas de dispensaire Pas d'électrification publique Pas de télécommunication	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à l'électrification du village • Aide à la télécommunication • Aide à la construction d'un dispensaire • Travail des jeunes au village

Localités	Données biophysiques	Population	Principales ethnies	Type d'habitat Infrastructures sociales	Principales activités économiques	Contraintes environnementales et sociales	Préoccupations/ Recommandations
NKOLAYOP	Relief relativement plat ; Pas de cours d'eau majeurs	50 hbts dont 60% de femmes	Fang (Essatouk)	1 école à cycle complet 3 pompes non fonctionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture (manioc, banane, arachides, hévéa • Petite chasse 	Pas de dispensaire Pas de courant Panne des pompes (pas d'eau potable)	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à l'électrification du village, • aide à la construction d'un dispensaire • Changer les puits , plus de pompage, mettre des robinets • emploi des jeunes
MISSELE EYEMESOMA	Relief relativement plat ; Pas de cours d'eau majeurs	100 hbts dont 65% de femmes	Fang	1 école 3 pompes en panne	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture (manioc, banane, canne à sucre • carrières de sable artisanales • Pêche un peu 	Pas de dispensaire pas d'électrification du village Panne des pompes	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à la construction d'un dispensaire • Accès à l'eau potable • Aide à l'électrification du village • Emploi des jeunes et femmes du village
MISSELE EBA KESS MENGUI	Relief relativement plat ; Pas de cours d'eau majeurs	250 hbts dont 70% de femmes	Fang	1 école à Nkola 3 pompes en panne	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture (manioc, arachides, banane, arbres fruitiers) • Chasse 	Pas de dispensaire Pas d'électrification Problème d'eau potable (panne des 3 pompes	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à la construction d'un dispensaire • Accès à l'eau potable • Électrification
NKOLMESSAS	Relief relativement plat ; Pas de cours d'eau majeurs	30 hbts dont 55% de femmes	Fang	1 école à cycle complet 1 pompe en panne	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture (manioc, banane, canne à sucre, taro et patates) • vente des produits agricoles 	Pas de dispensaire Pas de courant 1 pompe en panne	<ul style="list-style-type: none"> • Accès à l'eau potable • Aide à l'électrification du village • Aide à la construction d'un dispensaire • Embauche des jeunes du village
ENDAMA	Relief relativement vallonné ; Présence de quelques ravins sur l'axe du tracé ; Pas de cours d'eau majeurs	500 hbts dont 60% de femmes	Fang	1 pompe en panne	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture (manioc, banane, arachides, maïs) • commerce de produits agricoles • Chasse 	Pas d'école Pas de dispensaire Pas de courant 1 seule pompe et en panne	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à la construction d'une école • Aide à la construction d'un dispensaire • Aide à l'électrification du village • Embauche des jeunes

Localités	Données biophysiques	Population	Principales ethnies	Type d'habitat Infrastructures sociales	Principales activités économiques	Contraintes environnementales et sociales	Préoccupations/ Recommandations
							du village
MELEN	Relief relativement plat ; Pas de cours d'eau majeurs	42 hbts dont 70% de femmes	Fang	1 école 1 dispensaire (Bongolo)	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture (manioc, maïs, concombre) • Chasse aux pièges et fusil • Pêche des femmes • • 	Pas de courant Pas de pompe	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à l'électrification • Accès à l'eau potable • Aide à résoudre le problème de chômage au village
ASSOK NGOMO	1 rivière le Ngomo et beaucoup de peits marigôts Topographie plane	NC	- Fang	- 1 école - 00 dispensaire - 00 pompe AEP - 02 puits en construction	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture (plantation, manioc, banane, taro) 	<ul style="list-style-type: none"> • Emploi de la main d'œuvre locale durant les travaux 	<ul style="list-style-type: none"> •
AWOUA	Existence de petits ruisseaux qui tarisse en saison sèche	960 Hbts	- Ntoumou	- 1 pompe - 1 château d'eau - 01 école - 01 dispensaire - 01 centre culturel (non fonctionnel)	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture (banane, Manioc) • chasse 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'électricité • Manque d'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à l'acquisition de machine de séchage du manioc
AKAM EFFAK	1 rivière le Kheuss 01 peits ruisseau	30 hbts	- Ntoumou	- 01 école - 01 dispensaire - Pas d'eau potable -	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture (banane, Manioc) • chasse 	<ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'accès à l'eau • Recrutement de la main d'œuvre locale • Doter l'hôpital de médicament
ABANGZI EFFAK	2 cours d'eau le NKA, Ntsebe	30	- Fang	- 00 dispensaire - 00 écoles	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture (Manioc, Banane, arachide, canne à sucre) 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'eau • Absence de l'électricité 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui pour l'accès à l'eau potable
Bidoumessang	2 Cour d'eau le Mbenko et le Nta Relief plane	1000	- Fang	- 01 écoles primaire - 00 dispensaire - 01 pompe situé 0 2 km	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture (Manioc, Banane, arachide, canne à sucre) • Pêche 	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilité • Accès à l'eau et à la santé • Intempéries (vent) 	<ul style="list-style-type: none"> •

Axe Bitam – Eboro (Frontière Cameroun)

Localités	Données biophysiques	Population	Principales ethnies	Type d'habitat Infrastructures sociales s	Principales activités économiques	Contraintes environnementales et sociales	Préoccupations/ Recommandations
EWOME MBONG ETE	Relief relativement collinaire ; Présence de quelques talus le long de l'axe du tracé ; Pas de cours majeurs	100 hbts dont 45% de femmes	Fang		<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture (manioc, banane, arachides) • Chasse (un peu) • Pêche (un peu) 	Pas d'école Pas de dispensaire Pas d'électricité Pas d'eau courante	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à l'électrification • Aide à l'hydraulique villageoise • Aide à la construction d'un dispensaire • Aide à la construction d'une école • Embauche des jeunes du village.
MIMBANG 1	Relief relativement plat ; Pas de cours majeurs	200 hbts dont 60% de femmes	Fang (Effack)	1 école	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture (manioc, banane, tout) • Un peu de chasse • un peu de pêche • commerce du manioc, banane et arachides 	Pas de dispensaire Pas de courant Pas d'eau courante	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à l'hydraulique villageoise • Aide à l'électrification du village • Aide à la construction d'un dispensaire
AKOM ESSAKORANE	Relief relativement plat ; Pas de cours majeurs	200 hbts dont 60% de femmes	Fang		<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture (manioc, banane, taro) • Chasse • Pêche • exploitation artisanale de gravier 	Pas d'école Pas de dispensaire Pas de courant Pas d'eau potable	<ul style="list-style-type: none"> • Hydraulique villageoise • Aide à électrification du village • Aide à l'acquisition d'un concasseur • employer les gens au village
ADZAP EFFACK	Relief relativement plat ; Pas de cours d'eau majeurs	500 hbts dont 60% de femmes	Fang	1 école 2 pompes en panne	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture (manioc, maïs, arachides, • Chasse • Pêche 	Pas de dispensaire Pas de courant Panne des 2 pompes Petit nombre de pompes	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à construire 4 nouvelles pompes à robinet • Aide à l'électrification du village • Aide à la construction d'un dispensaire
NKOK-LOA	Relief relativement plat ;	300 hbts dont 55% de femmes	Fang	1 pompe fonctionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture (manioc, banane, igname) • Pêche 	Pas d'école Pas d'électricité Pas de dispensaire	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à la construction d'une école • Ajouter 1 pompe

Localités	Données biophysiques	Population	Principales ethnies	Type d'habitat Infrastructures sociales s	Principales activités économiques	Contraintes environnementales et sociales	Préoccupations/ Recommandations
	Pas de cours majeurs				<ul style="list-style-type: none"> • Chasse 		<ul style="list-style-type: none"> • Aide à l'électrification du village • Embaucher les enfants du village
OZAKONG	Relief relativement plat ; Pas de cours majeurs	55 hbts dont 60% de femmes	Fang		<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture (manioc, banane, arachides) • Chasse • Pêche • Cueillette du chocolat autochtone • Carrières de sable artisanales 	Pas d'école Pas de dispensaire Pas d'électricité Pas d'eau courante	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à l'électrification du village • Hydraulique villageoise • Employer la main d'œuvre locale
NKOLMENGOUA	Relief vallonné ; Présence de ravins le long de l'axe du tracé ; Pas de cours majeurs	500 hbts dont 60% de femmes	Fang	1 école 1 dispensaire 1 pompe fonctionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture (manioc, banane, arachides, taro) • Commerce des produits agricoles • Chasse • Pêche • Carrières de sable artisanales • Station de carburants 	Pas de courant 1 pompe au lieu de 3	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à l'électrification du village • Ajouter 2 pompes • Employer les jeunes du village
EWONG	Relief relativement plat ; Pas de cours majeurs	400 hbts dont 60% de femmes	Fang (Ntoumou)	1 pompe en panne	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture (manioc, arachides, banane) • Commerce du manioc 	Pas d'école Pas de dispensaire Pas de courant 1 pompe en panne	<ul style="list-style-type: none"> • Accès à l'eau potable • Aide à l'électrification du village • Aide à la construction d'une école • Aide à la construction d'Un dispensaire • Emploi des jeunes du village
MELEP	Relief relativement	2000 hbts dont 55%	Fang	1 école privée protestante	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture (manioc, banane, arachides) 	Pas de dispensaire Pas d'électricité	<ul style="list-style-type: none"> • Accès à l'eau potable (réparer les pompes)

Localités	Données biophysiques	Population	Principales ethnies	Type d'habitat Infrastructures sociales	Principales activités économiques	Contraintes environnementales et sociales	Préoccupations/ Recommandations
	plat ; Pas de cours majeurs	de femmes		2 pompes en panne	<ul style="list-style-type: none"> • Commerce des produits agricoles • Chasse 	2 pompes en panne	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à l'électrification du village • Réfection de l'école • Employer les jeunes désœuvrés du village
ENGO	Relief peu accidenté ; Présence de quelques talus et ravins le long de l'axe du tracé ; Pas de cours majeurs	50 hbts dont 60% de femmes	Fang (Effack)	1 pompe en panne	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture (manioc, banane, arachides) • Commerce des produits agricoles 	Pas d'école Pas de dispensaire Pas d'électricité 1 pompe en panne	<ul style="list-style-type: none"> • Accès à l'eau potable (1 pompe en panne) • Aider à l'agriculture • Aide à l'électrification du village • Aide à la construction d'un dispensaire • Embaucher les jeunes
EBORO NDIBAP	Relief relativement vallonné ; Pas de cours majeurs	250 hbts dont 55% de femmes	Fang	Agriculture (manioc, banane, arachides) commerce (manioc et banane) Pêche saisonnière	<ul style="list-style-type: none"> • 1 école à Eboro • 1 dispensaire inachevé, sans infirmier ni médicaments à Ndibap 	Pas d'eau potable Pas d'électricité Pas de dispensaire	<ul style="list-style-type: none"> • Accès à l'eau potable • Aide à l'électrification • Aide à la construction d'un dispensaire
MA'AMENI	Relief relativement vallonné ; Pas de cours d'eau majeurs	250 hbts dont 60% de femmes	Fang (Essabeign, essatouk, kodjè)	Agriculture (manioc, arachides, canne à sucre) Chasse de subsistance Pêche (nasse, hameçon) Cueillette (figues, atanga, chocolat autochtone)	<ul style="list-style-type: none"> • 1 école protestante • 1 pré primaire • 3 pompes en panne 	Pas de dispensaire Pas d'électricité 3 pompes en panne	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à l'électrification du village • Aide à la construction d'une case de santé à défaut d'un dispensaire • Accès à l'eau potable (réparer les 3 pompes en panne) • Embaucher les gens du village

Axe Bitam – Meyo Kye (Frontière Guinée Equatoriale) (23 km)

Localités	Données biophysiques	Population	Principales ethnies	Type d'habitat Infrastructures sociales	Principales activités économiques	Contraintes environnementales et sociales	Préoccupations/ Recommandations
Oveng Essandong 1, 2, 3	06 cours d'eau (Ebo, Bimbo, Mvze, Dame Fo, Ndazi) Présence de fossée de drainage et de talus	200 Hbts	- Fang	- 01 pompe à 2k réparti entre 2 villages - 01 «école multigrade	• Agriculture • Peche	• Difficultés d'accès à l'eau et à l'électricité, • Difficulté d'écoulement de la production agricole	• Construction de piste de production
Evan 1, 2, 3	2 Cours d'eau (Otomzu, Otamn)	200 hbts	- Fang	- 00 école - 00 dispensaire	• Agriculture • Pêche	• Accès à la santé • Accès à L'eau • Accès à l'électricité	• Appui à l'accès aux services sociaux de base (eau, électricité, santé, 2ducation)
Enkoumedoum	1 rivière (Mveze) Présence de fossée de drainage et de talus	500 gbts	- Fang	- 01 pompe en panne - 00 école - 00 dispensaire	• Agriculture vivrière	• Absence d'école • Manque d'eau	•
Nkolessong Effak	2 cours d'eau Mvze, Mbélé Présence de fossée de drainage et de talus	45 Hbts	- Fang	- 00 école - 00 dispensaire	• Agriculture	• Tarissement des rivières	• Appui à l'accès aux infrastructures sociales de base
Meyo Kye	2 cours d'eau (le Kyé et le Mveze) Présence de fossé de drainage et de talus	500 hbts	- Fang	- 01 école - 01 dispensaire - 01 pompe en panne	• Agriculture • Commerce	• Sécheresse • Tarissement des rivières • Accès à l'eau et à l'électricité	• Faciliter l'accès à l'eau et à l'électricité

1.3. Enjeux environnementaux et sociaux-économiques

L'analyse du contexte environnemental et socio-économique des différentes zones d'intervention du projet a permis de déterminer les enjeux au plan socio-environnemental, auxquels il faudra accorder une attention particulière lors de la préparation et l'exécution des travaux, mais aussi lors des travaux d'entretien des infrastructures.

L'analyse prend en compte (i) les enjeux globaux qui touchent tous les axes et (ii) les enjeux spécifiques selon les conditions particulières rencontrées.

1.3.1. Enjeux environnementaux et socio-économiques globaux

Tableau 3 : Récapitulatif des enjeux globaux liés à la mise en œuvre du projet

Critères	Enjeux environnementaux	Enjeux socio-économiques
Tous les axes routiers concernés par le tronçon	<ul style="list-style-type: none"> - Forte activité hydrique ; - Traversée de zones humides (risque de dégradation de Bambouseraies) ; - Traversée de zones accidentées sur certaines sections avec des pentes souvent très fortes (de l'ordre de 10 %) ; - Traversée de talus de déblais sur certaines sections (zones sensibles aux éboulements) ; - Traversée de zones sensibles à l'érosion sur certaines sections ; - Traversée d'affleurements rocheux sur certaines sections. 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de perte de biens [traversée d'une mosaïque de plantations (manioc, bananiers, palmiers à huile, etc.), arbres fruitiers implantés dans les emprises] ; - Risque de dégradation de biens (excroissances de maisons, etc.) situés dans les emprises ; - Risque de perte de sources de revenus pour les commerçants exerçant au niveau des villages (présence d'activités commerciales) dû à la cessation temporaire d'activités ; - Risque de nuisances (bruit, pollution atmosphérique, etc.) et de survenue d'accidents à l'encontre des populations riveraines du projet ; - Risque de perturbation de la mobilité des populations (agglomérations traversées) par les travaux.

1.3.2. Enjeux environnementaux et socio-économiques spécifiques

Résumé des enjeux spécifiques environnementaux et socio-économiques liés à la mise en œuvre du projet

Axe	Enjeux environnementaux	Enjeux socio-économiques
Booué-Koumameyong	Néant	- Fréquentation notaire de l'axe latéritique par les grumiers.
Koumameyong-Lalara	Néant	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation de l'axe bitumé par les grumiers ; - Entrée principale d'une cité de compagnie forestière dans les emprises.

<p>Lalara-Mitzic</p>	<p>Présence d’affleurements de roches magmatiques.</p>  <p>Photo 8 : fffleurement de roches magmatiques près de la route</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de dommages et de perturbation du réseau de concessionnaire électrique (BT/MT) situé à environ 1 m de la route.
<p>Mitzic-Oyem</p>	<p>Néant</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Traversée de la route bitumée en biais pour le changement de position de la fibre (Oyem) ; - Traversée du marché de la Gare sur environ 400 m et de celui d’Akoua Kam.  <p>Photo 9 : Commerçants du Marché de la Gare à Oyem dans les emprises</p>  <p>Photo 10 : Commerçants du Marché d’Akoua Kam à Oyem dans les emprises</p>
<p>Oyem-Bitam</p>	<p>Néant</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de dégradation d’escaliers d’un mausolée (village d’Effack) ; - Présence d’éléments sépulcraux et (entrée de Bitam).  <p>Photo 11 : Cimetière près de la route à l’entrée de Bitam</p>
<p>Bitam-Eboro</p>	<p>Néant</p>	<p>Néant</p>
<p>Bitam-Myo Kyé</p>	<p>Néant</p>	<p>Néant</p>

2. IMPACTS DES TRAVAUX SUR LES BIENS ET LES PERSONNES

2.1. Impacts positifs du projet

D'une manière globale, les impacts positifs du projet sont les suivants:

Tableau 4 : Synthèse des impacts positifs

Phase	Impacts positifs
Construction	• Emploi probable pour les populations et les PME locales lors des travaux
	• Intensification des activités économiques et commerciales autour du chantier
Exploitation	• Réduction des coûts liés à l'accès aux Technologies d'Information et de Communication (TIC)
	• Services accessibles au grand public et réduction de la fracture numérique
	• Amélioration des conditions d'accès au service Internet
	• Amélioration des équipements d'accès
	• Renforcement de la démocratisation de l'accès aux services internet
	• Création d'emplois liés au TIC
	• Développement des services liés aux TIC à travers le pays
	• L'accès des établissements scolaires à Internet par la mise en place de centres multimédias
	• Mise en place d'une administration numérique au niveau de la fonction publique (simplification des démarches administratives pour les populations et les entreprises avec l'interconnexion des administrations publiques)
• L'accès à internet pour l'enseignement supérieur, la recherche et la santé etc.	

2.2. Impacts négatifs du projet

Les impacts négatifs de la mise en œuvre du projet CAB 4 phase 2, résulteront principalement des travaux d'excavation des tranchés qui vont abriter le câble de fibre optique. Pour cela toutes les occupations et activités qui empiètent partiellement ou totalement sur les emprises du tracé devront être déplacé temporairement ou définitivement pour permettre l'ouverture des tranchés qui vont accueillir le câble. Ainsi, les principaux impacts qui se manifesteront auront des incidences sur les structures fixes, les installations amovibles, les cultures et arbres fruitiers et les activités commerciales implantées le long des axes routiers.

2.2.1. Impacts des travaux sur les structures fixes

Les travaux d'ouverture des tranchés pour la pose du câble de fibre optique dans le cadre de la phase 2 du CAB 4 auront des incidences sur les structures fixes implantées le long de l'axe Bououé-Koumaméyong-Mitzic-Oyem-Bitam. Au total, ce sont vingt (20) structures fixes qui seront impactés. Il s'agit pour l'essentielle de dalles en ciment béton, de rampes d'accès aux habitations, d'escaliers et de vérandas.



Rampes d'accès impactées, photos consultant (février 2016)

2.2.2. Impacts des travaux sur les installations amovibles

Les travaux de pose du câble de fibre optique vont engendrer un déplacement temporaire des installations amovibles implantées sur les emprises de l'axe Booué-Koumaméyong-Mitzic-Oyem-Bitam. On dénombre au total vingt et un (21) installations amovibles concernées par les mesures de réinstallation physique.



Installation amovible servant de place d'affaire, photo consultant (février 2016)

2.2.3. Impacts des travaux sur les cultures/arbres fruitiers

Les cultures et arbres fruitiers implantés le long de l'axe à moins d'un (01) mètre seront impactés par les travaux d'ouverture des tranchées qui vont abriter le câble de fibre optique. Au total, vingt-neuf (29) ménages vont perdre des cultures et des arbres fruitiers sur tout le long de l'axe l'axe Booué-Koumaméyong-Mitzic-Oyem-Bitam



Plants de manioc et des pieds de bananiers impactés, photo consultant (février 2016)

2.2.4. Impacts des travaux sur les sources de revenus de commerce

Les PAP risquant de perdre des sources de revenus sont principalement celles qui exercent des activités commerciales le long de l'axe et qui du fait des travaux devront suspendre et déplacer temporairement leur commerce jusqu'après la pose de la fibre et la fermeture des tranchées. Ces ménages sont au nombre de douze (12) sur l'axe de l'axe Booué-Koumaméyong-Mitzic-Oyem-Bitam. Elles sont principalement localisées au niveau des marchés à Oyem.



Etales de commerçantes sur l'emprise du projet, photo consultant (février 2016)

2.3. Besoins en terrain

Les besoins en terrain pour la mise en œuvre du projet d'extension du CAB 4 du tronçon Boué, Oyem, Frontières concerne tout le parcours du câble qui s'étend sur 405 km. Les emprises nécessaires pour la pose du câble de fibre optique sont estimées à 405 000 m² en considérant une largeur d'au moins 1 mètre pour la réalisation des tranchées sur tout le long du tracé.

Sur le même axe, on aura cinq centres techniques (CT) qui seront implantés respectivement à Koumaméyong, Lalara, Mitzic, Oyem, Bitam et un pylône à Eboro. Les besoins en terrain pour les centres techniques sont de l'ordre de 2 000 m² soit 400 m² pour chaque CT.

En termes d'acquisition de terre, la mise en place du câble ne nécessitera pas de retrait de terre car tout le parcours du câble sera implanté sur les servitudes d'utilité publique qui longe la route nationale et les rues des agglomérations qui seront traversées par la fibre optique.

Par contre, pour l'implantation des CT, en l'absence de disponibilité d'une assiette foncière de l'Etat ou des collectivités locales dans les zones ciblées par le projet, le Projet sera obligé de recourir à une acquisition de terrain auprès de particulier. Ce sera le cas des CT de : Koumaméyong, Oyem et Bitam. Pour les sites de Lalara et de Mitzic, ils appartiendraient selon le Projet au domaine de l'Etat et n'abrite aucune activité. Les actes d'affectation et les documents cadastraux confirmant le transfert de ces terrains devront être fournis par l'ANINF.

2.4. Justification et minimisation des besoins en terrain

Le principe premier du PSR c'est d'éviter autant que possible la réinstallation, si le principe d'évitement n'est pas possible, il est préconisé d'explorer toutes les options envisageables pour la minimiser sans nuire à l'efficacité du projet.

Ainsi, au regard de la discontinuité des emprises qui sont relativement large en raz campagne et plus ou moins rétrécis en zones urbaines, l'option de privilégier le creusement manuel des tranchées en milieu urbain ou à la traversée de certains villages, en plus de permettre la création d'emplois qu'elle va induire, rendra possible la minimisation de la réinstallation (avec l'utilisation de la main d'œuvre et non de la machinerie). En effet, sur certaines parties du tronçon notamment au niveau des agglomérations et certains gros villages notamment: la commune de Booué, la commune de Mitzic, la commune d'Oyem et la commune de Bitam, il est fortement recommandé de recourir à des travaux manuels par le recrutement de la main d'œuvre locale pour la réalisation des tranchées. Par ce moyen on réduira fortement la réinstallation qui pourrait être importante voir insupportable en cas d'utilisation des engins.

Aussi, une autre option de minimiser les effets sociaux négatifs porte sur la réalisation des travaux la nuit (entre 20h et 6h). Cette alternative a été proposée même par l'expert de l'ANINF avec qui la mission de reconnaissance a été effectuée, notamment concernant les travaux à la traversée des marchés, pour permettre aux marchands étalagistes de ne pas être pénalisés le jour.

3. CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES ET MOYENS D'EXISTENCE DE LA POPULATION AFFECTEE

3.1. Caractéristiques générales de la zone d'intervention

Le projet d'extension du CAB 4 pour le Gabon qui concerne l'axe Booué-Koumameyong-Mitzic-Oyem-Bitam traverse principalement deux provinces que sont l'Ogooué-Invindo et le Woleu Ntem. L'Ogooué-Invindo est une province située au nord-est du Gabon et frontalière avec le Congo-Brazzaville. Son chef-lieu est Makokou et les villes secondaires sont Booué, Mékambo et Ovan. Sa superficie est la plus vaste du pays, soit environ 46 075 km². En ce qui concerne la province du Woleu Ntem, elle couvre une superficie de 38 465 km², soit 14,4 % de la superficie nationale. Elle bénéficie, outre ses richesses naturelles liées à sa géographie et sa climatologie, des opportunités liées aux dispositions nationales.

La province de l'Ogooué-Invindo est caractérisée par la diversité linguistique. C'est une province qui abrite plusieurs ethnies. Ainsi, on y rencontre des kotas, des fangs et des Kwélés. La province compte d'autres petits sous-groupes tels que les Mahongwés. Au niveau la province du Woleu Ntem la population est estimée à 160 238 habitants en 2007. Les jeunes de moins de 15 ans représentent encore plus de 40% de la population. Bien que comptant parmi les provinces les moins urbanisées, le Woleu-Ntem s'arrime peu à peu à la tendance au dépeuplement des villages, puisque son urbanisation concerne déjà plus de la moitié de sa population. La communication dans la province est largement facilitée par l'homogénéité ethnique qui y règne. En effet, le groupe Fang représente la quasi-totalité de la population du Woleu Ntem.

3.2. Information du public, enquêtes et consultations

3.2.1. Méthodologie adoptée

L'information du public et les enquêtes ont permis la prise en compte des avis, des perceptions, des craintes, des attentes et des préoccupations de l'ensemble des acteurs concernés par l'élaboration et la mise en œuvre du plan succinct de réinstallation du projet. La démarche s'inscrit dans une logique d'implication des services techniques, des personnes affectées par le projet, des autorités coutumières et des institutions de gouvernance locale afin de mettre en exergue les enjeux sociaux du projet et contribuer efficacement à sa durabilité. L'objectif global est d'associer les différents acteurs ainsi que les PAP à la prise de décision finale concernant un programme de déplacement de population.

3.2.2. Procédure d'information, d'enquêtes et de consultation

La stratégie qui a été bâtie autour de cette consultation est fondée sur quatre axes:

- le premier axe a consisté à une rencontre d'information générale avec toutes les parties prenantes notamment les collectivités locales, les autorités coutumières et les personnes affectées par le projet autour des points suivants: le projet du CAB4, la portée du PSR, les options de réinstallation, de la date butoir et les questions diverses. Ces rencontres ont été menées entre le 28 janvier et le 31 janvier 2015 sur tout le parcours du tracé prioritaire de la phase 2 du CAB4. En effet, lors de la mission de reconnaissance du tracé de la fibre, l'équipe de consultants a effectuée des séries de rencontres auprès des administrations déconcentrées (préfets, sous-préfets), des autorités locales (Mairie, Conseil départemental) et de la chefferie locale (chefs de regroupement, chefs de villages) pour les informer du projet, des études prévues dans leur localités (PSR) et les avis et communiqués à rendre publique par voie d'affichage annonçant la préparation du PSR et la date butoir concernant les opérations de recensement de biens et des personnes susceptibles d'être affectés par le projet d'extension du CAB 4 Backbone national pour le Gabon.



Rencontre d'information avec le maire de Mitzic.



Rencontre d'information et de visite de terrain avec le président du conseil départemental d'Ovan, le chef de regroupement et de village de Koumameyong

- le deuxième axe relève quant à lui de rencontres et collecte de données plus ciblée avec les collectivités locales, les autorités locales et les PAP potentielles et leurs représentantes pour recueillir leur avis, leurs craintes sur les options proposées dans le PAR et la gestion des réclamations éventuellement. Ces rencontres se sont déroulées du 1^{er} février au 14 février 2016 et concernées toutes villes et villages traversés par le tracé du CAB 4. Il s'agit entre autres des villages Oyan 3, Oyan 4, Bifoun, Ekouk village, Ekouk chantier, Adhan, Lambaréné etc.



Séance d'information à la Mairie de Mitzic avec les chefs de quartiers et le 04/02/16



Séance d'information Mairie de Bitam en présence des chefs de quartier le 05/02/16

- le troisième axe a porté sur les enquêtes socioéconomiques et l'évaluation des biens et des pertes de revenus des PAP. Les enquêtes ont été menées concomitamment avec le recensement des biens et actifs impactés par le projet. Ces activités ont été menées durant la même période que les activités de recensement d'évaluation des biens affectés.



séance d'enquête avec une PAP devant sa parcelle de manioc et de bananier le 06/02/16



séance d'enquête avec une PAP à côté de ses pieds de papayers et bananiers le 05/02/16

- le quatrième axe concerne la tenue d'une consultation publique (dans les villes suivantes : Bitam, Oyem, Mitzic, Lambaréné) en vue de restituer la substance du rapport provisoire du PAR en présence des autorités et des représentants des PAP (voir chapitre 11).

3.2.3. Synthèse des points de vue exprimés lors des enquêtes et rencontres

De façon générale, les populations rencontrées se félicitent de l'initiative du projet d'extension du CAB 4 qui à leurs yeux permettra d'améliorer de façon sensible la couverture réseau sur le territoire national et l'accès à Internet.

Les autres avantages escomptés par les travaux de mise en place du câble sont entre autres:

- le recrutement de la main d'œuvre locale lors des travaux ;
- la compensation des personnes qui seront affectées ;
- l'assistance aux PAP vulnérables qui seront déplacées.

Les craintes et préoccupations exprimées sont relatives :

- à la dégradation de la chaussée lors de la mise en œuvre du projet;
- à une mauvaise réhabilitation des voiries après la pose de la fibre optique ;
- à une rupture des réseaux d'eau et d'électricité lors des fouilles pour poser le câble;
- à une perturbation de la mobilité surtout dans les zones urbaines ;
- aux restrictions d'accès aux places d'affaires et aux habitations du fait des travaux.

En recommandation concernant les activités de réinstallation, les autorités locales, les PAP potentielles et les populations ont de façon générale suggérée :

- une bonne campagne d'information sur le planning de mise en œuvre du PAR et de la réinstallation ;
- une forte sensibilisation des populations qui occupent les emprises avant le démarrage des travaux ;
- une implication des services techniques déconcentrés (agriculture, cadastre, urbanisme) dans la mise en œuvre du projet
- une implication des chefs de quartier et des chefs de village dans la mise en œuvre des activités de réinstallation et la médiation des conflits nés de la réinstallation.

4. RECENSEMENT DES BIENS ET PERSONNES AFFECTEES

4.1. Méthodologie

Le recensement des biens et personnes affectées par le projet pour l'axe s'est déroulé du 1^{er} au 12 février. Le consultant a mis en place deux équipes qui se sont déployée sur tout le tracé. Dans la zone d'intervention du projet, la stratégie de recensement des biens et des personnes affectées qui a été déployée a été participative. Après la visite des tronçons avec les autorités municipales, départementales et locales, l'équipe de consultants s'est attaché l'appui d'un facilitateur local pour les enquêtes et le recensement des PAP.

Avant le démarrage du recensement, des communiqués annonçant le démarrage des opérations de recensement ont été rendus publics (par voie d'affichage dans les mairies et diffusion radio locale). Les recensements ont été menés concomitamment avec le « transect » destiné à caractériser les occupations sur le tronçon. Ainsi, à l'aide du décamètre et d'un GPS la distance entre les occupations riveraines et l'emprise du tronçon a été systématiquement mesurée. Et à chaque fois qu'il y a empiétement le bien est recensé, photographié et géo-localisé avec le GPS. La personne concernée est enquêtée sur les aspects pertinents de sa situation socioéconomique.

En cas d'accord sur l'évaluation du bien qui sera affecté par les travaux, un acte d'acceptation est signé par la PAP séance tenante. Cet acte est joint au présent rapport de PAR et constitue la preuve de l'accord entre la PAP et le projet (voir exemple d'acte d'acceptation en annexe 2).

4.2. Résultats du recensement des personnes affectées par le projet

Le recensement permet de dresser une liste de 83 biens affectés appartenant à 82 ménages¹ éligibles à une réinstallation et de classifier les ménages affectés en fonction des catégories de pertes, sur le tronçon de voirie.

Tableau 5 : Récapitulatif des biens impactés sur l'axe

<i>Axe Booué- Lalara - Mitzié</i>		
N°	Prénom & Nom des chefs de ménages	Bien affecté et localisation GPS
1	Nang Nguema Jean Marie	Terrain et bananiers
2	Doukaga Georgette	Perte temporaire de revenu
3	Mina PAUL	Perte temporaire de revenu
4	Bitegué MVE Barthelemy	Véranda du Corps de garde
5	Bitegué MVE Barthelemy	Perte temporaire de revenu
6	Mbazoghé Julie Ndong	Abri-étal
7	Mbazoghé Julie Ndong	Abri-étal
8	Yaye Marie	Banane
9	Amieng Engue Alexandra Féodorouna	Champ de manioc
10	Mafalmé Ménangue	Abri –étal
11	Nyingone Abaghe Elisabeth	Champs de manioc
12	Emane Mvone Gaston	Pieds de Papayers
13	Nzghé Oyone Venceslas	Abri-étal
14	Ngema Abessolo Armand	Champs de manioc
15	Mba Eyeghe Pierre Claver	Plants de goyave et mangousta
16	Assengone Ndong Jeanne	Plants de Cacaoyers et Goyavier
17	Anguezono Essone Laurence	Plants de papayer et Goyavier
18	Mengue M'Engouang	Champs de manioc
19	Essengone Seme Cecile	Abris Etal
20	Kouba Obame Meye Paulette	Abris Etal
21	Bebona Julienne	Abris étal
22	Mengoue Unda	Plants de papayer et de bananier
23	Mengue Menzeng Elisabeth	Plant de bananiers Parcelle de manioc
24	Ndong Ngema Valentin	Bananiers Plantes ornementales
25	Joséphine	Abri étal
26	Benga Biyoghe Séraphine	Parcelle manioc Plants de bananiers
27	Mve TITO	Rampe d'accès 1 Rampe d'accès 2 Rampe d'accès 3
28	Mezui Ella Jerome	1 Rampe d'accès
29	Micheline Egrumane Andzang	Etal Ananas Canne à sucre Corossolier
31	Ndong Esseng François (Chef de canton)	Haie vive
32	Métoule Mondo Jean Boris	Piquet de bois
33	Absent	Abri-étal
34	Absent	Etal
35	Absent	Abri-étal
36	Mezui BIYOGO	Abri –étal

¹ Un des ménages a deux biens affectés

37	Adèle Okomo Messi	Champ de manioc
38	Azeme Azeme Pierre	Abri – étal
39	Bengone Ndong Epse Obame Brigitte	Avocatier
40	Neng Mbeng Moïse	goyaviers jeunes pousses
41	Ellogo Asseko Annie	2 Rampes d'accès

Axe Oyem – Bitam-Frontière Guinée Eq et Cameroun

		Dalles
1	Séraphin MENIE (Chef d'agence de transport)	
2	Djela Marie France	Dalle
3	Minko Bengone Laurent	Dalle Code GPS : 0785121/0176055
4	Absent	Dalle
5	Mengue Marie Christine	Etal
6	Eyang Ella Eulalie	Etal
7	Elouma Lucie	Etal
8	Abou Yaro	Etal
9	Malam Ametou	Etal
10	Obéla Cathérine	Etal
11	Rose Makuétche	Etal
12	Mengué Mollomo	Etal
13	Engouang Mba Germaine	Etal
14	Boule Wilfried Alexis	Dalle
15	Absent	Dalle
16	Absent	Rampe d'accès
17	Ndong ONDO	Abri-étal
18	Oke Mathurin	Escalier
19	Mbeng Essono Pierre	Terrain
20	Florence Nguéma MIEYE	Abri –étal
21	Thomas Biyogo MBA	Rampe d'accès Code GPS : 787922/213284
22	Absent	Dalle Rampe d'accès
23	Abessolo Obame Pierre	Dalle rampe d'accès
24	Mekui Allogho Thérèse	Terrain

25	Mengue Ebang ep Edzang Bengano	Plantes ornementales
26	Dr Ntasa ADA Mve Rose Jean Pierre	Plants de banane
27	Mefoumane Ekoua Odile	Cactus
28	Ondo Mekogha	Abris Etal
29	Direction générale de la documentation et de l'immigration	Rampe d'accès
30	Obone Mezue Nadéze	Rampe d'accès
31	Obono Ella Alphonsine	Rampe d'accès
32	Angue Edou Myriam	2 Rampes d'accès
33	Okomo Ekomo Louise	Etal
34	Edzang Ekoro Emmanuel	Citronnelle
35	Nzué Edzang Emmanuel	Etal
36	Absent	Goyavier
37	Simeon ZUE	Dalle
38	Andeme Assoumou Pélagie	Goyaviers
39	Nguéma Edzang Paul	Coyaviers
40	Memini Roger	Bananiers
41	Eto Mvola Gervais	Canne à sucre Manioc
42	Abessolo Ekonga	Abris Etal
Total ménages affectés : 82 (soit 451 PAP)		Total Biens affectés : 141

Source : enquête consultant, février 2016

Total des biens affectés - Axe Booue-Lalara-Mitzic-Ovem-Bitam-Frontière

CATÉGORIES DE BIENS AFFECTES	NOMBRE DE BIENS AFFECTÉS
Bananiers	126
Parcelle de manioc	08
Papayers	09
Goyaviers	12
Mangoustan	01
Cacaoyier	02
Plantes ornementales	30
Citronnelle	01
Avocatiers	01
Cactus	03
Parcelle de canne à sucre	02
Corossolier	02
Ananas	06
Abris/Etal	14
Dalle et rampes	22
Terre	02
TOTAL	141

4.3. Profil socio démographique des PAP sur le tronçon

Répartition des ménages affectés selon le département

Les ménages affectés recensés sur l'axe Booué-Mitzic-Oyem se répartissent en trois départements principalement. Il s'agit des départements : du Woleu qui compte 41,5% des effectifs, suivi du Ntem qui regroupe 21% des recensés et de l'Okano qui compte 11% des ménages affectés selon. Il convient de noter que le département de Waleu compte plus important nombre de ménages affectés selon suivi respectivement du Ntem et de l'Okano.

Tableau 6 : Répartition des ménages affectés selon le département

Département	Fréquences	%
Woleu	34	41,5
NTem	17	20,7
Okano	9	11,0
Total	60	73,2
Total	82	100,0

Source : Enquête consultant février 2016

Lieu de résidence des chefs de ménages affectés selon

Les ménages affectés recensés sur l'axe Booué-Koumameyong-Mitzic-Oyem-frontière Cameroun et Guinée Equatorial se répartissent dans 35 localités différentes. Le nombre important de villages concernés s'explique par la longueur du tracé qui fait plus de 400 km. Les localités qui comptent le plus grand nombre de ménages affectés sont Oyem avec 22% des recensés, suivi de Mokomo Essandone qui compte 7,3% des ménages affectés. Les autres localités concernées avec 4 ménages sont Zomoko, Alen Meboun, Nkolabona, Mbam Assengma qui compte 4,9% des effectifs. Les autres localités compte moins de 4 ménages affectés.

Tableau 7: Répartition des ménages affectés selon selon le lieu de résidence

Localité	Fréquences	Pourcentage
Bitam	5	6,1
Oyem	18	22,0
Okala	3	3,7
Misselle Yemesonmon	1	1,2
Biyi	2	2,4
Melen	3	3,7
Cité économique	1	1,2
Mvomoyap	2	2,4
Ngola	2	2,4
Abong Awoun	1	1,2
Alen Meboun	4	4,9
Abong Awoun_	1	1,2
Nkar 2	1	1,2
Anubi	1	1,2
Abam	1	1,2
Koumameyong	1	1,2
Mimbeng 1	1	1,2
NkOk-loa	1	1,2
Mengomo 1	1	1,2
Assok-Ngomo	1	1,2
Akam Effak	1	1,2
Mongos	1	1,2
Nkolabona	4	4,9
Mbam assengma	4	4,9
Abenelang	1	1,2
Abiane	2	2,4
Ewormekok	1	1,2
Nfoul	1	1,2

Elarmilo	1	1,2
zomoko	4	4,9
Mindzi	3	3,7
Sake-ville	1	1,2
Ebang essandone	1	1,2
Mokomo Essandone	6	7,3
Total	82	100,0

Source : Enquête consultant février 2016

Répartition des chefs de ménages selon le sexe

L'axe de Booué-Koumaméyong-Mitzic-Oyem-frontière Cameroun et Guinée Equatorial prévu pour abriter le câble de fibre optique compte plus de ménages affectés selon de sexe féminin que de ménages de sexe masculin. On note sur cet axe environ 49% des chefs de ménages affectés selon de sexe féminin contre 38% de sexe masculin. Le nombre plus important de femmes chef de ménage s'explique par la traversée des marchés où il est noté une prédominance des femmes dans ce secteur d'activité du commerce de légumes et autres condiments.

Tableau 8 : Répartition des chefs de ménage selon le sexe

Sexe	Fréquences	%
Masculin	31	37,8
Féminin	40	48,8
Personne morale	3	3,7
Total	74	90,2
Total	82	100,0

Source : Enquête consultant février 2016

Répartition des chefs de ménages affectés selon l'âge

Les chefs de ménages affectés selon dont l'âge a pu être déterminé ont majoritairement un âge compris entre 51 et 60 ans soit 18% des enquêtés. Ils sont suivi du groupe des 61 et 70 ans et des plus 71 ans qui font respectivement 17% et 15%. Le constat qui se dégage c'est que 58% des chefs de ménages affectés selon sont des adultes ou des personnes âgées qui ont plus de 40 ans d'âge. Cela confirme la tendance vieillissante de la population rurale gabonaise. Seule moins de 4% des chefs de ménages affectés selon ont moins de 30 ans.

A noter que l'âge de 19% des chefs de ménages affectés selon n'a pu être déterminé car elles étaient absentes lors des enquêtes et recensement et leur répondant n'a pas pu fournir leur Age.

Tableau 9 : Répartition des ménages affectés selon l'âge

Age	Fréquences	%
Non réponse	16	19,5%
Moins de 20	1	1,2%
De 21 à 30	2	2,4%
De 31 à 40	5	6,1%
De 41 à 50	14	17,1%
De 51 à 60	18	22,0%
De 61 à 70	14	17,1%
71 et plus	12	14,6%
TOTAL	82	100%

Source : Enquête consultant février 2016

Nationalité et ethnie des ménages affectés selon

L'écrasante majorité des chefs de ménages affectés recensés sont de nationalité gabonaise. Un (01) seul chefs de ménage concerné par l'axe Booué-Koumaméyong-Mitzic-Oyem-frontière Cameroun et Guinée Equatorial est de nationalité étrangère (camerounaise). Les principaux groupes ethniques auxquels appartient les ménages affectés sont les fang avec 87% des personnes recensés contre 3% pour les haoussas qui sont originaire du Cameroun et les Punu qui sont d'origine gabonaise. La prédominance des fang s'explique par la quasi homogénéité de ce groupe ethnique dans la province de Weleu Ntem. Les autres groupes qui sont présents façon sporadique sont : les apindzi, les bamiléké, Loumbou, nzébi et saké.

Tableau 10 : Répartition des chefs de ménages affectés selon la nationalité et le groupe ethnique

Répartition selon la nationalité et le groupe ethnique		Nationalité		Total
		Gabonaise	Camerounaise	
Groupe ethnique	Fang	58	0	58
		86,6%	0,0%	86,6%
	Haoussa	2	0	2
		3,0%	0,0%	3,0%
	Apindzi	1	0	1
		1,5%	0,0%	1,5%
	Punu	2	0	2
		3,0%	0,0%	3,0%
	Bamiléké	0	1	1
		0,0%	1,5%	1,5%
Loumbou	1	0	1	
	1,5%	0,0%	1,5%	
Nzebi	1	0	1	
	1,5%	0,0%	1,5%	
Saké	1	0	1	
	1,5%	0,0%	1,5%	
Total		98,5%	1,5%	100,0%

Enquête consultant février 2016

Le statut matrimonial des chefs de ménages affectés

La distribution des chefs de ménages affectés selon le statut matrimonial montre que les chefs de ménages affectés sont majoritaire dans les liens du mariage soit 54% d'entre elles. Les célibataires tournent autour de 23% ce qui révèle qu'au moins 19 chefs de ménages affectés ne sont pas mariées. Les veufs (ves) constituent 6% des effectifs enquêtés.

Tableau 11 : Répartition des chefs de ménages affectés selon le statut matrimonial

Statut matrimonial		Effectifs	%
Valid	Marié (e) monogame	44	53,7
	Célibataire	19	23,2
	Veuf (ve)	5	6,1
	Total	68	82,9
Total		82	100,0

Enquête consultant février 2016

Le niveau d'instruction des chefs de ménages affectés

Le niveau d'instruction des chefs de ménages affectés montre qu'environ 53% des personnes enquêtées ont au moins fréquenté l'école française. Ainsi, le taux d'accès des chefs de ménages affectés à l'instruction reste globalement positif sur cet axe. La majorité de ce groupe a atteint le niveau du secondaire soit environ 31% des chefs de ménages affectés et 26% se sont limités au primaire. Seule 8,5% a fréquenté le cycle supérieur d'enseignement.

Tableau 12 : Répartition des chefs de ménages affectés selon le niveau d'instruction

Niveau d'instruction		Effectifs	%
	Aucun	10	12,2
	Primaire	21	25,6
	Secondaire	25	30,5
	Supérieur	7	8,5
	Total	63	76,8
Total		82	100,0

Enquête consultant février 2016

Activités et occupations des chefs de ménages affectés

La répartition de l'activité principale des chefs de ménages affectés montre une nette prédominance des activités agricoles et commerciales. En effet, l'agriculture occupe 25% des chefs de ménages affectés contre 19% pour le commerce. Cela s'explique par la traversée des zones rurales où l'activité principale reste l'agriculture le long de l'axe et les zones urbaines où l'activité commerciale occupe les emprises des villes. Ces deux groupes sont suivis des retraités qui constituent 13% des chefs de ménages affectés et des fonctionnaires qui mobilisent 4% des effectifs contre 2, 4% pour les enseignants.

Tableau 13 : Répartition des chefs de ménages affectés selon l'activité principale

Activité principale	Fréquences:	%
Commerçant	19	23,2
Agriculteur	25	30,5
Retraité	11	13,4
Enseignant	2	2,4
Fonctionnaire	3	3,7
Agent de sécurité	1	1,2
Pêche	1	1,2
Medecin	1	1,2
Transporteur	2	2,4
Ménagère	1	1,2
Hotellerie/restauration	1	1,2
Exploitant forestier	1	1,2
Total	68	82,9
Total	82	100,0

Le revenu des ménages affectés

La distribution des revenus moyens mensuels des ménages affectés révèle une relative faiblesse des niveaux de revenu avec 62% des PAP qui ont un revenu inférieur au SMIC qui est de 150 000 f CFA au Gabon. Environ 41% des personnes enquêtées dispose d'un revenu inférieur à 75 000 f CFA. Cela dénote que les activités principales des ménages affectés que sont l'agriculture et le commerce sont faiblement rémunératrices. Seule environ 38% des PAP dispose d'un revenu supérieur au SMIC.

Tableau 14 : Répartition des ménages affectés selon le revenu mensuel

Revenu moyen mensuel	Fréquences	%
Moins de 50000	16	23,5
50001 à 75000	12	18,6
75001 à 100000	6	10,3
100001 à 125000	3	6,7
1250001 à 150000	1	3,2
150001 et plus	26	37,7
Total	64	100,0
Total	82	100,0

La répartition selon le nombre d'enfants

La répartition des ménages affectés selon le nombre d'enfants montre que la majorité des ménages affectés recensées soient 51% ont plus de 2 enfants. Plus de 38 % des enquêtés ont entre 5 et 8 enfants. Le nombre de ménages avec 11 enfants ou plus représente environ 9% des effectifs. A noter que les ménages ont en moyenne 6,5 enfants par ménage ce qui est légèrement supérieur à la moyenne nationale qui de 4,1 enfants par ménage.

Tableau 15 : Répartition des ménages selon le nombre d'enfant

Nombre d'enfant	Effectifs	%
Non réponse	20	24,4%
Moins de 2	8	9,8%
De 2 à 4	11	13,4%
De 5 à 6	16	19,5%
De 7 à 8	16	19,5%
De 9 à 10	4	4,9%
De 11 à 12	4	4,9%
Plus de 12	3	3,7%
TOTAL	82	100%

5. ELIGIBILITE ET DATE BUTOIR

5.1. Critères d'éligibilité des personnes affectées par le projet

Dans le cadre du présent PAR, l'application des principes de l'OP 4.12 est prise en compte. Il en résulte donc que toute personne affectée par le projet, qui est propriétaire, légal ou coutumier ou simple exploitant, et qui a été recensée, est considérée éligible aux indemnités.

Par ailleurs, la PO 4.12 décrit comme suit les critères d'éligibilité à la réinstallation des personnes affectées par un projet :

1. Les personnes qui ont des droits légaux formels sur la terre ou sur d'autres biens, reconnus par les lois du pays.
2. Les personnes n'ayant pas de droits légaux formels sur la terre ou sur d'autres biens au moment du recensement, mais qui peuvent prouver leurs droits en regard des lois coutumières du pays. Dans le cadre du projet, les propriétaires coutumiers englobent deux types de propriété :
 - i. la propriété acquise sur la base de droits ancestraux sur la terre ;
 - ii. la propriété acquise sur la base d'un acte administratif reconnu par la communauté.
3. Les personnes qui n'ont pas de droits, légaux ou autres, susceptibles d'être reconnus sur les terres qu'elles occupent, et qui ne sont pas incluses dans les deux catégories décrites ci-dessus.

Les personnes appartenant aux deux premières catégories reçoivent une pleine compensation pour la terre, les structures ainsi que les biens et avoirs qu'elles perdent. Les personnes de la 3e catégorie ont droit à une aide à la réinstallation pour leur permettre d'améliorer leurs conditions de vie (indemnisation pour la perte d'activités génératrices de revenus, de moyens de subsistance, de cultures, etc.), à condition qu'elles aient occupé le site du projet avant la date limite d'éligibilité.

5.2. Date limite d'éligibilité

La date limite d'éligibilité à la réinstallation correspond à la date de début du recensement des personnes affectées et de leurs installations. Le recensement dans les zones d'intervention du projet a débuté du 1^{er} au **14 février**. Au-delà de cette date, l'occupation de l'emprise du tracé ne pourra plus faire l'objet d'une indemnisation.

Lors des consultations du public, les modalités d'éligibilité et la date limite ont été rendues publiques avant le démarrage du recensement. Un communiqué a été affiché dans les mairies ou diffusé dans les radios locales (voir annexe) et le contenu a été expliqué clairement aux populations affectées par le projet ou leurs représentants. Ainsi, il a été clairement précisé aux populations que les personnes qui s'installeront sans autorisation à l'intérieur des emprises de l'axe, après la date limite, n'auront droit à aucune compensation ni forme d'aide à la réinstallation.

Bilan des résultats des enquêtes - PAR sur le tronçon

N°	Sujet	Données
1	Localisation du projet	République du Gabon
	Départements/Communes	Okano-Waleu-Ntem- Mitzic-Oyem-Bitam
2	Extension CAB4	Axe Booué-Koumameyong-Mitzic-Oyem-Bitam
3	Type des travaux	Pose du câble sur le tronçon routier
6	Date Butoir	14 février 2015
8	Nombre de ménages affectés par le projet	82
7	Nombre total de personnes affectées par le projet (PAP)	451
9	Nombre de ménages féminins affectés	40
9	Nombre de ménages vulnérables	03
10	Nombre de ménages ayant perdu : <ul style="list-style-type: none"> • une structure fixe ou un bâtiment : • une installation amovible : • des cultures et des arbres fruitiers • une source de revenu : • une terre : 	20 21 29 12 03

Il convient de préciser que certains ménages subissent plus d'une perte

6. MESURE de REINSTALLATION et COMPENSATION et INDEMNISATION.

Pour cet axe, il n'y aura pas de recasement/réinstallation des PAP. Aucune maison ne sera démolie, mais il y a des compensations à payer sur des biens affectés. Ce chapitre présente les différentes mesures d'indemnisation/compensation.

6.1. Les principes d'indemnisation

Les sept principes suivants serviront de base dans l'établissement des indemnités.

1. Les personnes affectées doivent être consultées et participer à toutes les étapes charnières du processus d'élaboration et de mise en œuvre des activités de réinstallation involontaire et d'indemnisation ;
2. Les activités de réinstallation ne peuvent être conçues et exécutées avec succès sans être intégrées à un programme de développement local, offrant suffisamment de ressources d'investissement pour que les personnes affectées par le projet aient l'opportunité d'en partager les bénéfices ;
3. Toutes les personnes affectées doivent être indemnisées sans discrimination de nationalité, d'appartenance ethnique, culturelle ou sociale ou de genre, dans la mesure où ces facteurs n'accroissent pas la vulnérabilité des personnes affectées par le projet et donc ne justifient pas des mesures d'appui bonifiées ;
4. Les indemnités doivent faciliter l'intégration sociale et économique des personnes ou des communautés déplacées dans les communautés d'accueil en évitant de créer des conflits entre les deux groupes ;
5. Les personnes affectées doivent être indemnisées au coût de remplacement sans dépréciation, avant le déplacement effectif des personnes affectées au moment de l'expropriation des terres et des biens qui s'y trouvent ou du démarrage des travaux du projet, le premier à survenir de ces événements étant retenu ;
6. Les indemnités peuvent être remises en espèces ou en nature, selon le choix individuel des PAP. Des efforts seront toutefois déployés afin d'expliquer l'importance et les avantages d'accepter des indemnités en nature, surtout pour ce qui est des terres et des bâtiments résidentiels ;
7. Le processus d'indemnisation et de réinstallation doit être équitable, transparent et respectueux des droits des personnes affectées par le projet.

6.2. Matrice de compensation

Sur la base de la typologie des impacts recensés, les mesures de compensation adéquates par type de perte et par type de PAP ont été identifiées.

Tableau 16 : Matrice de compensation

Type de perte	Catégorie de PAP recensée	Compensation				
		En nature	En espèce	Formalité administrative	Autres aides	Commentaires
Perte de terre	Propriétaire de terrain	-	Paiement en espèce	néant	néant	-
Perte de structures fixes (rampes en béton, abri en bois)	Propriétaire de structures en dur (béton ou bois)	Démolition/reconstruction dans le cadre des travaux	néant	néant	néant	Réaménagement et amélioration des structures fixes
Perte de temporaires de revenu	Propriétaire d'étal commercial	-	Indemnité pour perte de revenu journalier pendant la réinstallation	-	Appui au démontage et à la réinstallation des abris amovibles (assistance à la réinstallation)	Réaménagement et amélioration des structures réinstallées
Pertes de cultures et arbres fruitiers ou pharmaceutiques	Propriétaire de champ ou d'arbres	-	Paiement en espèce	néant	néant	Paiement selon l'âge et la production actuelle

6.3. Méthodologie de l'évaluation des indemnisations

La méthodologie utilisée dans l'évaluation des indemnisations/compensations s'est d'abord appuyée sur les orientations déclinées dans le CPR du CAB4 approuvé en 2013. Ensuite elle s'est basée sur des investigations de terrain qui ont été menées par le consultant. Pour cela des enquêtes ont été conduites pour déterminer le prix des matériaux de construction et des entretiens ont été effectués avec les professionnels qui travaillent dans le domaine du bâtiment.

Méthode d'évaluation établie en 2013

L'estimation des biens affectés et des revenus a été effectuée de façon contradictoire avec la PAP selon la méthodologie suivante :

- **Installations fixes :** L'estimation du bien affecté a considéré la valeur de remplacement à neuf de la structure en tenant compte du prix actuel des matériaux sur le marché, son transport et la main d'œuvre pour sa fabrication.
- **Etalagistes :** Le revenu journalier est calculé sur la base de la moyenne des périodes les plus florissantes pour l'activité déclarée par la PAP et vérifié contradictoirement par le consultant. Le montant de la compensation est calculé comme suit : (revenu journalier) x (temps d'arrêt ou durée des travaux).

NOTA : la méthodologie ci-dessus tient compte de façon implicite de l'augmentation du cout de la vie, car étant basé sur le prix actuel (en 2016).

6.4. Résultat des évaluations des coûts de compensation pour les biens affectés

Les structures fixes (dalles, rampes) qui seront impactés seront compensées en nature. Toutes les structures fixes qui empiètent partiellement sur l'emprise du tracé feront l'objet d'une reconstruction à neuf par le projet. La reconstruction des structures impactées seront intégrés dans le marché des travaux de l'entreprise chargée des travaux. Les pertes agricoles et revenus commerciaux seront compensées financièrement.

Tableau 17 : Récapitulatif de l'évaluation des biens affectés

N°	Cod e PAP	Prénom & Nom	Statut PAP	N° CNI	Village/ N° Tél	Bien affecté et localisation GPS	Elément constitutif du bien affecté	Prix unitaire	Appui réinst	Total indemnisation
Axe Oyan 3 – Bifoun- Lambaréné										
1	OB1	Meka Henriette	Propriétaire	1311-000078736-2,7	Oyan 3 Pas de téléphone	Champ de manioc Code GPS : 0646543/0001187	30m ² de superficie Préparation terre	6000 x 30 m ² = 180 000 15000		195000
2	OB2	Moumbolo Marie	Propriétaire	1311-000146774-2,7	Oyan 3 07381152 (N° Chef de village)	Champ de manioc Code GPS : 0646543/0001187	14m ² de superficie Préparation terre	6000 x 14 m ² = 84 000 15000		99 000
3	OB3	Tanga Mballa Joseph	Propriétaire	N4598905092014	Oyan 4 07525087	Abri-étal Code GPS : 648956/9999344	4 Piquets Taulas Rmj	20 000 22500 X 2j = 45 000		75 000
4	OB4	Kombi Jean Reymon	Propriétaire	Absent	—	Rampe d'accès Code GPS : 649073/9998583	2m ² de dalle en béton Abri-étal Code GPS :	25000X2m ² = 50 000 15 000		95 000
							6 Piquets en bois mort 4 taulas			

						649073/9998583	Rmj	15 000 X 2j = 30 000		
5	OB5	Issanga Kassa Marcelline	Propriétaire	100272426 113	Four Place 02873902	Baraque (dépôt de matériels) GPS : 0652838/097905 9	Planches 42 Dale 1 Tôles 3	126 000 100 00 9000		235 000
6	OB6	Ulrich Thico Mouboga	Propriétaire	3011- 000154403- 2,7	Mbolé/Peti t Paris 3/ Lambarén é 04161028	Baraque / Bar Code GPS : 0639567/992306 3	21m²dalle en béton Bois d'œuvre Chevrons Latte Bambou Taufles Pailles Rmj	25000X21m² = 525 000 84 000 10 000 65 000 60 000 90 000 60 000 75 000	Rmj x26 = 1.950 000	2. 844 000
7	OB7	Mairie du 2ème Arrond. de Lambaréné	Propriétaire	-	Mbolé/Peti t Paris 3/ Mairie 2ième arrondisse ment	Entrepôt Code GPS : 0639965/9 923048	9,5m² de dalle 29 Planches 18 Taufles 64 Briques	25000X9,5m² = 237 500 3000X29 = 87 000 3000X18 = 54 000 400X64 = 25 600		404 100
8	OB8	Ibrahima DIARRA	Représentan t du propriétaire	PC2287080 (Carte de séjour)	Mbolé/Peti t Paris 3- Lambarén é tel : 07612130	Dalle en béton Code GPS : 0637360 /9922489	10m² de dalle	25000X10m² = 250 000		250 000
9	OB 9	Pogholo Bounangha Karen Alexis	Propriétaire	1022 000433178- 2,7	Obenzi 04417449	Abri -étal Code GPS : 0469819/998783 8	6 Piquets en bois + Taufles Rmj	74 000 30 000X 2 = 60 000		134 000
10	OB 10	Mabila Jean Marie (Chef de Canton)	Responsable (le bien est collectif)	1311- 00007497- 2,7	Ekouk- Chantier 03136343	Poteau électrique artisanal Code GPS : 0649062/998984 8	1 Chevrons principal 4 Chevrons secondaire s	8000 1000 X 4 = 400		12 000
11	OB1 1	Pango Nicola	Propriétaire	200266373 1	Ekouk- Chantier 03088908 07456099	Abri-étal Code GPS : 0649067/998983 2	5 Planches 4 Taufles 6 Chevrons 2 Lattes 1kg de pointes MO Rmj	1000X5= 5000 3500X4 = 14000 1500X6= 9000 1000X2= 2000 1500X1= 1500 7500 30 000X2 = 60 000		99 000
12	OB 12	Mouandza Flobert	Propriétaire	1311- 000298917	Ekouk- Chantier 07352496	Abri-étal Code GPS : 0649152/9 990503	4 Planche 4 Chevrons Taufles Lattes 1/2Kg	4000X4 =16 000 2500 X 4 = 10 000 3000 1500X3 = 4500 750		49 250

							pointes			
							Rmj	7500X2 =15000		
							4 Planche	4000X4 =16 000		
13	OB 13	Madoungou Raphaël	Propriétaire	1311- 000146445- 2,7	Ekouk- Chantier 03162145	Abri Étal Code GPS : 0649134/999060 4	1/2 m3 de Planche	65 000		202 000
							5 Chevrons	20 000		
							1Kg de pointes	2 000		
							MO	15 000		
							Rmj	50 000X2 = 100 000		
							8 Chevrons	65 000		
							4 Poteaux	32 500		
							4 Taules	12 000		
							1/2kg pointes	1250		
							Rmj	10 000X2 =20 000		
14	OB 15	Oroumin Thioua (Dg de la santé)	Absent	-	Mitoné	Dalle d'accès Code GPS : 0635449/992854 6	5m² de dalle	25000X5 =125000		125000
15	OB 16	Kassa Emilienne	Propriétaire	3011- 000038774- 2 ?7	Wélinga 2 07673165	Etal d'exposition et vente Code GPS : 0635031/994138 5	4 Piquets en bois + 3 planches	15 000		65 000
							Rjm	25000X2 = 50000		
16	OB 17	EMBO Angonde	Propriétaire	8011- 00435251- 2,7	Wélinga 2 07778143	Etal d'exposition et vente Code GPS : 0635044/994138 8	4 Piquets en bois	10 000		15 200
							Rmj	2600X2 = 5200		
17	OB 17	Moukambi URIELLE	Fils du propriétaire	71	Paris Bifoune1 04789115 02250748	Palmier à huile Code GPS : 0652664/996258 5	Palmier jeune pousse	60 000		75 000
							Préparation terre	15 000		
18	OB 18	Angone Marie Françoise	Propriétaire	3131- 000234858- 2,7	Bifoun 06108304	Dalle en béton Code GPS : 0655940/997414	10m² de dalle en béton	25000 X 10m² = 250 000		250 000
19	OB 19	Nkoghe Jean Claude	Propriétaire	313100024 360542,7	Adahne Tel : 03225945	Plants de bananes Code GPS/ 0649576/994358 0	03 jeunes	3x15 000= 45 000	<u>10 000</u>	175 000
							06 adultes	6x20 000= 120 000		
20	OB 20	Koussou Jean Gabriel	Propriétaire	198918488 26 (Permis de Conduire	Atongowa nga (Lambarén é) tel :06068 252	Dalle ciment/béton Escalier Batiment GPS : 06068252/05192 935	5,9 m2	147 500	<u>w150 000</u>	644 000
							1 m2	25000		
							4,70	471 525		
Axe Booué- Lalara - Mitzié										
						Bien affecté et	Elément	Prix	Appui	Total

N°	Cod e PAP	Prénom & Nom	Statut PAP	N° CNI	Tél. / Village	localisation GPS	constitutif du bien affecté	unitaire	réinst	indemnisation
1	LM 1	Nang Nguema Jean Marie	Propriétaire	004.52/2006 Carte professionnelle gendarmerie	Koumameyoung Tel : 07425520 /07370021	Terrain et bananiers	400 M ² 39 jeunes 49 adultes	2 000 000 585 000 98 000	15 000 préparation terre	3 580 000
2	LM 2	Doukaga Georgette	Propriétaire	6111-000512279-2,7	Zomoko Tel : 04791335	Perte temporaire de revenu Code GPS : 0774471/0058661	Perte de revenu moyen journalier de 2jours	15000X2 = 30 000		30 000
3	LM 3	Mina PAUL	Propriétaire	6111-00012270-2,7	Zomoko Tel : 04801661	Perte temporaire de revenu Code GPS : 0774471/0058661	Perte de revenu moyen journalier de 2jours	15000X2 = 30 000		30 000
4	LM 4	Bitegué MVE Barthelemy	Propriétaire	9151-000248013-2,7	Zomoko Tel : 04780818	Véranda du Corps de garde Code GPS : 774505/0058891	4 Taules = 2500X4 = 10 000 4 Poteaux = 2000X4 = 8 000 4 Chevrons = 650X4 = 2600 2 Lattes = 250X2 = 500 4 Planches = 11 000 MO = 15 000			97 100
						Perte temporaire de revenu Code GPS : 0774505/0058891	Perte de revenu moyen journalier de 2jours	25 000X2 = 50 000		
5	LM 5	Mbazoghé Julie Ndong	Propriétaire	9151-000349892-2,7	Zomoko Tel : 07344754	Abri-étal Code GPS : 0774505/0058891	3 Taules = 3500X3 = 10 500 2 Planches = 500X2 = 1000 4 Chevrons = 650 X 4 = 2600 5 Lattes = 650 X 5 = 3250 Pointes = 750 MO = 10 000 Rmj = 30 000X2 = 60 000			88 100
6	LM 6	Mbazoghé Julie Ndong	Propriétaire	9151-000349892-2,7	Zomoko Tel :0734 4754	Abri-étal Code GPS : 0774505/0058891	1X1.10m ² = 1.10m ² Rmj = 35 000X2 = 70 000	25 000 X 1.10 = 27 500		97500
7	LM 7	Yaye Marie	Propriétaire	9151015598 (Récépissé CNI)	Mindzi Tel :0742 9367 04967162	Banane Code GPS : 0776358/0063510	1 pied jeune pouce Préparation terre	15000 10 000		25 000
8	LM 8	Amieng Engue Alexandra Féodorouna	Propriétaire	9151-000210050-2,7	Mindzi Tel :0450 6630	Champ de manioc Code GPS : 0776324/0063488	1X12m ² = 1X12m ² Préparation	6000X12m ² = 72 000 15 000		87 000

							de terre			
9	LM 9	Mafalmé Ménangue	Propriétaire	-	Sake- Ville	Abri –étal Code GPS: 0780078/0082921	2 Taules + bois morts 1/2Kg pointes MO Rmj	4000X2 = 8000 750 4000 25 000X2j = 50 000		62 750

Axe Mitzi-Oyem

N°	Cod e PAP	Prénom & Nom	Statut PAP	N° CNI	Village/ N° Tél	Bien affecté et localisation GPS	Elément constitutif du bien affecté	Prix unitaire	Appui réinst	Total indemnisation
1	MO 1	Nyingone Abaghe Elisabeth	Propriétaire	611100009 6034-2,7	Nkar II Tel.07362 091	Champs de manioc GPS :x :0784362/ y :0091981	30 m2	6000 X 30=180 000	<u>15 000</u>	195 000
2	MO 2	Emane Mvone Gaston	Propriétaire	9151- 000310308- 2,7	Ngola Tel. 07642981	Pieds de Papayers GPS : 0787323/0095096	2 pieds de papayers	60 000X2= 120 000	<u>15 000</u>	135 000
3	MO 3	Nzge Oyone Venceslas	Propriétaire	9151- 000240467- 1,7	Elarmilo 07738170 02061462	Abri-étal Code GPS : 0774652/0052782	1/2m3 Planche 8 Chevrons 4 Poteaux 4 Taules 1/2kg pointes Rmj	65 000 65 000 32 500 12 000 1250 10 000X2 =20 000		195 500
4	MO 4	Ngema Abessolo Armand	Propriétaire		Ngola Tel. 06760069	Champs de manioc Code GPS : 0787302/0094999	12 M2	6000X12=72 000	<u>15 000</u>	87 000
5	MO 5	Mba Eyeghe Pierre Claver	Propriétaire	915100048 2507-2,7	Ebong Awoun Tel.04302 644	Plants de goyave et mangoustan Code GPS/0792767/010 7840	1 goyavier 1 mangusta n	60 000 60 000	<u>15 000</u>	135 000
6	MO 6	Assengone Ndong Jeanne	Propriétaire		Ebong Awoun Tel. 07563027	Plants de Cacaoyers et Goyavier Code GPS : 0792788/0107878	2 Cacaoyer 3 Goyavier	2X60 000 3X60 000	<u>15 000</u>	315 000
7	MO 7	Anguezono Essone Laurence	Propriétaire	104100046 6199-2,7	Okala Tel.07401 529	Plants de papayer et Goyavier Code GPS : 0795227/0113342	6 papayers 2 goyavier	6X60 000 2X60 000	<u>15 000</u>	495 000
8	MO 8	Mengue M'Engouang	Propriétaire	919100021 0568-2,7	Okala Tel.06508 055	Champs de manioc Code GPS : 0795053/0113266	2M2	6000X2	<u>15 000</u>	27 000
9	MO 9	Essengone Seme Cecile	Propriétaire		Okala	Abris Etal GPS : 0795326/0113481	Tôles bois	35 000		35 000
10	MO 10	Kouba Obame Meye Paulette	Propriétaire	1022- 00041258- 2,7	Alem Meboum	Abris Etal Code GPS :0800512/01 27343	Bois Tôle	35 000		35 000
11	MO 11	Bebona Julienne	Propriétaire	absente	Abam Tel : 07188089	Abris étal Code GPS : 0800038/0119971	Tôle bois	35 000		35 000
12	MO 12	Mengoue Unda	Propriétaire	901200017 5123-2,7	Ongongo (Alem Meboum) Tel : 06151774	Plants de papayer et de bananier Code GPS : 0800652/0127827	1 papayer 1 bananier	60 000 60 000	<u>15000</u>	215 000

13	MO 13	Mengue Menzeng Elisabeth	Propriétaire	Absente	Ongongo (Alem Meboum) Tel : 06465058	Plant de bananiers Parcelle de manioc Code GPS : 0800678/0127870	3 bananiers 25 m2	20 000X3 6000X25	<u>15 000</u>	225 000
14	MO 14	Ndong Ngema Valentin	Propriétaire	Absent	Ongongo (Alem Meboum)	Bananiers Plantes ornementales GPS : 0800652/0127827	6 bananiers 3 mètres plantes ornementale	20 000X6 25 0000	<u>15 000</u>	160 000
15	MO 15	Joséphine	Propriétaire	Absente	Anubi Tel : 04050788 (chef de village)	Abri étal Code GPS : 0788715/0161322	Bois tôle	35 000		35 000
16	MO 16	Benga Biyoghe Séraphine	Propriétaire	901200004 5773-2,7	Mimbeng 1 Tel : 06022849	Parcelle manioc Plants de bananiers GPS : 0798650/0142951	Manioc 10 m2 5 bananiers	6 000X10 20 000X5	<u>15 000</u>	175 000
17	MO 17	Mve TITO	Propriétaire	absent	Mvomayo p 3 Tel : 02413232 (Ella Jérôme représentant)	Rampe d'accès 1 Rampe d'accès 2 Rampe d'accès 3 Code GPS : 0788103/0166378	2ml 2 m2 5m2	2X 20 250 2X25 000 5X20 000		215 500
18	MO 18	Mezui Ella Jerome	Propriétaire		Mvomayo p 3 Tel : 02413232	1 Rampe d'accès GPS : 0788132/0166171	4m2	4X25 000		100 000
		TOTAL								8 166 650 FCFA

6.5. Mesures d'assistance

Information et sensibilisation des PAP et assistance

Pendant toute la phase des travaux, il est nécessaire de sensibiliser et d'informer les PAPs et la population qui habite le long des tronçons à aménager dans le cadre du projet. Cette information et cette sensibilisation seront menées conjointement entre les municipalités, le département (ou la Préfecture ?), l'entreprise chargée des travaux, les chefs de villages et/ou de quartiers, et les leaders d'opinion locaux. Elles porteront sur: le programme des travaux et ses éventuelles incidences négatives ; le processus et le timing des activités de réinstallation ; les impacts sociaux positifs et négatifs sur les populations déplacées ; les procédures de règlement des litiges (organisation du recueil des doléances des PAP ; assistance à leur apporter afin qu'elles puissent se préparer et gérer les doléances dans les meilleures conditions).

6.6. Mesures à inclure dans les dossiers d'appel d'offre et de travaux

Dans les dossiers d'appel d'offre et de travaux, le Porjet veillera à ce que l'entrepreneur adjudicataire inclut la mise à disposition de structures d'accès temporaires sûres aux maisons, lorsque ces accès sont impactés, comme une des composantes des coûts de démolition / reconstruction.

7. MECANISMES DE GESTION DES CONFLITS

Ce chapitre présente les procédures d'enregistrement des plaintes pour les PAP et le mécanisme de gestion des réclamations d'un coût abordable et à la portée de tous pour le règlement par des tiers des différends nés de la réinstallation.

7.1. Mécanismes de résolution amiable proposés

Les mécanismes suivants sont proposés pour résoudre les conflits qui peuvent naître en raison du déplacement des populations :

En zone urbaine (Communes) :

- le premier niveau de résolution est assuré par un Comité local regroupant le chef de quartier assisté par les notables et comprenant aussi quelques PAP et un représentant de l'ANINF. La composition de ce Comité est donnée dans le tableau ci-dessous;
- le second niveau, en cas d'échec du premier, est assuré par le Maire de la commune d'arrondissement ;
- le troisième niveau, en cas d'impasse des deux premiers niveaux, le Maire central (Booue-Mitzig-Oyem-Bitam-Eboro/Meyo-kye), assisté par les notables et le Maire de l'arrondissement concerné ;
- En cas d'insatisfaction, le plaignant peut recourir à la Justice en dernier recours.

En zone rurale

- le premier niveau de résolution est assuré par un Comité local regroupant le chef de village assisté par les notables et comprenant aussi quelques PAP et un représentant de l'ANINF. La composition de ce Comité est donnée dans le tableau ci-dessous;
- le second niveau, en cas d'échec du premier, est assuré par le Chef de regroupement de villages du Canton concerné;
- le troisième niveau, en cas d'impasse des deux premiers niveaux, le Chef de Canton, assisté par les notables et le Chef de regroupement de villages concernés ;
- le quatrième niveau, en cas d'échec du troisième fait intervenir le Préfet.
- En cas d'insatisfaction, le plaignant peut recourir à la Justice en dernier recours.

Les voies de recours (recours gracieux préalable) sont à encourager et à soutenir très fortement.

7.2. Enregistrement des plaintes

L'information des PAP sur le mécanisme de gestion de plaintes se fera à travers la mise en place d'un registre de doléances auprès du chef de quartier (en milieu urbain) et du chef de village (en milieu rural) de la zone concernée. Ensuite, le projet informera les PAP sur la procédure à suivre pour pouvoir se plaindre, qui est la suivante :

- le chef de quartier (en milieu urbain) ou le chef de village (en milieu rural) assureront la tenue du registre et va aider les PAP à remplir et déposer leur plainte ; la PAP peut aussi rédiger sa propre plainte, ou s'appuyer sur des personnes ressources ou une ONG ; un modèle d'enregistrement des plaintes est joint en Annexe 6.
- après enregistrement, le chef de quartier (en milieu urbain) ou le chef de village (en milieu rural) vont convoquer un comité restreint (composé de notables), pour statuer sur le conflit dans un délai ne dépassant pas une (1) semaine ;

Comité local de résolution des conflits en zone urbaine

N°	Nom-Prénom	Statut	Téléphone
1	Nguéma Joseph	Chef de quartier a Mitzig	07 57 73 97
2	Guédo Ekane	Chef de quartier a Mitzig	07 88 32 30
3	OVONO OBAME	Notable a Mitzig	04 12 22 27
4	MBA NDONG René	Chef de quartier a OYEM	07 40 54 72
5	Ella NDONG Toussaint	Chef de quartier a Bitam	06 98 82 70
6	Nang Nguema Jean Marie	Représentant PAP - Koumameyong	07425520
7	Joel SANGANGOYE	ANINF	06585039

Comité local de résolution des conflits en zone rurale

N°	Nom-Prénom	Statut	Téléphone
----	------------	--------	-----------

1	Raoul EMANE	Chef de regroupement- KOUMAMEYONG-OVAN	02.06.08.40
2	Edzimbe gervain	Chef de village Bissobilaw	07 0066 85
3	Mélongo Thomas	Chef de village Lolo I	07 62 42 12
4	Mambongo Jules	Chef de village Matora	06 16 11 49
5	Doukaga Georgette	Représentant PAP- Zomoko	04791335
6	Amieng Engue Alexandra Féodorouna	Représentant PAP - Mindzi	0776324
7	Mba Eyeghe Pierre Claver	Représentant PAP - Ebong Awoun	04302644
8	Joel SANGANGOYE	ANINF	06585039

- ce comité convoque la PAP et le représentant du projet pour tenter une résolution à l'amiable.
- si la tentative de résolution à l'amiable n'aboutit pas, ou si une partie n'est pas satisfaite du verdict rendu par le comité, le plaignant peut faire appel auprès du Maire (en zone urbaine) ou au Chef de regroupement de village, puis au Chef de Canton, puis au Préfet (en zone rurale) pour une seconde tentative.
- en cas d'échec de règlement par le Maire (zone urbaine) ou le Préfet (en zone rurale), le différend est soumis à la justice.

Par ailleurs, l'expert de l'ANINF chargé du suivi de la mise en œuvre du PAR mettra en place un système de suivi et d'archivage des réclamations permettant d'en assurer le suivi jusqu'à la résolution finale du litige. L'expert tiendra un registre où figureront les dates d'enregistrement des réclamations, le numéro des réclamations, les dates de résolution des réclamations et l'instance à laquelle les réclamations auront été résolues.

7.3. Dispositions administratives et recours à la justice

Le recours à la justice est possible en cas de l'échec de la voie amiable. Si le requérant n'est pas satisfait, il peut saisir la justice à travers le tribunal provincial. Pour cela, la démarche à suivre est la suivante : (i) la PAP rédige une plainte adressée au Juge du Tribunal départemental concernée ; (ii) la PAP dépose la plainte au Tribunal départemental; (iii) le Juge convoque la PAP et le représentant du projet pour les entendre ; (iv) le Juge commet au besoin une commission d'évaluation du bien affecté ; (iv) le Juge rend son verdict.

8. RESPONSABILITES ORGANISATIONNELLES

La mise en œuvre du PAR incombe à l'ANINF sous la supervision du Secrétariat Permanent de la Commission Nationale des TIPPEE (SP/CN-TIPPEE) qui devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution et le suivi des mesures ci-dessus décrites. A ce sujet, l'ANINF a déjà désigné un expert pour suivre les questions environnementales et sociales. Toutefois, cet experts n'a pas de compétences en réinstallation et devra par conséquent être renforcé (formation) mais surtout appuyé par un Consultant qui devra être recruté à temps partiel dans le cadre de la préparation et du suivi des travaux. Une fois que les indemnités fixées et le plan de compensation et de réhabilitation est accepté, l'ANINF signera un protocole d'accord avec les personnes affectées sur le montant de l'indemnisation. Les Communes bénéficiaires, à travers leurs services techniques, participeront également au suivi de la réinstallation. De manière globale, il est préconisé le dispositif d'exécution sommairement décrits dans le tableau ci-dessous:

Tableau 18 Responsabilités organisationnelles de mise en œuvre du PAR

Acteurs		Responsabilités
Institutions	Services concernés	
	Comité de Pilotage du projet SP/CN-CNTIPEE	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation et diffusion du PAR (cibles : les membres du Comité de Pilotage) • Supervision du processus

Ministère de l'Economie et de la Prospective	ANINF Responsables Environnement et Social (RES/ANINF)	<ul style="list-style-type: none"> Soumission du PAR à l'approbation de la Banque mondiale et de la DGEPN Diffusion du PAR (municipalités et autres acteurs impliqués) Reconstruction des biens physiques démolis dans le cadre des travaux Collaboration avec les structures locales d'exécution Assistance aux organisations, Collectivités locales, ONG Coordination et suivi de la réinstallation et d'indemnisation Soumission des rapports d'activités à la Banque mondiale
Le Ministère de l'Environnement et de la Protection des Ressources Naturelles, Forêts et Pêche	Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature (DGEPN)	<ul style="list-style-type: none"> Validation du rapport du PAR Suivi de la mise en œuvre de la réinstallation
Préfectures Mairies	Conseil municipal Cantons Regroupement de villages Villages	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation et mobilisation des populations Réinstallation des PAP ayant perdu des places d'affaires Libération des sites devant faire l'objet d'expropriation Traitement des plaintes en cas d'incompétence du Chef de quartier Suivi de la réinstallation et des indemnisations Diffusion du PAR Traitement selon la procédure de résolution des conflits Participation au suivi de proximité
	Chef de quartiers Chef de villages	<ul style="list-style-type: none"> Recueil des doléances en cas de plaintes Participation à la sensibilisation des populations et au suivi

9. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DU PAR

La mise en œuvre du PAR débute avec le dépôt d'un exemplaire du PAR auprès (i) de la Mairie de la commune concernée ou (ii) de la Préfecture concernée, qui seront représentées par leurs services techniques respectifs dans le suivi de la mise en œuvre de la compensation et de la réhabilitation.

L'ANINF prendra des dispositions, après le dépôt du PAR auprès de la Mairie de la commune concernée ou de la Préfecture concernée, pour s'assurer de l'information des populations affectées (par consultation ou voie d'affichage), qui auront la possibilité de consulter le PAR déposé.

Les personnes affectées seront invitées à donner leur avis sur l'exactitude des données telles qu'arrêtées lors de la mission de terrain et de l'atelier de restitution. Si une PAP n'est pas satisfaite des données reprises dans le PAR, l'ANINF devra ouvrir des nouvelles consultations pour une conciliation des points de vue. A la fin de la conciliation, l'ANINF signe avec la PAP un nouveau protocole de reconnaissance et d'approbation des données du PAR, en présence de la mairie représentée par le Maire ou de la Préfecture représentée par le Préfet. A la suite de l'approbation, l'étape suivante consistera à la mise en œuvre de la compensation et de la réhabilitation suivant le calendrier ci-dessous.

Tableau 19 : Calendrier de mise en œuvre du PAR

Etapas	Désignation des activités	Mois											
		mois 1	mois 2	mois 3	mois n (fin des travaux)							
Etape 1	Dépôt d'un exemplaire du PAR auprès (i) de la Mairie de la commune concernée ou (ii) de la Préfecture concernée												
Etape 2	Réunion d'information des PAP												
Etape 3	<ul style="list-style-type: none"> Présentation du protocole de compensation et d'acceptation (acquiescement) Signature des actes d'acquiescement indiquant le bien affecté, son estimation financière, les modalités de compensation lors des travaux 												

De façon générale, les autorités locales et les PAP qui ont pris part aux consultations ont salué la démarche du projet sur le partage des résultats provisoire du PAR.

Ainsi, après la présentation du PAR, des biens et personnes affectées, des mesures d'atténuation prévue (compensation/indemnisation des PAP) et des mécanismes de gestion des plaintes, les points de vue exprimés sont:

- un sentiment de satisfaction pour les mesures envisagées qui vont permettre une mise en œuvre sereine du projet ;
- un sentiment de satisfaction pour l'implication de tous les acteurs dans le suivi de la mise en œuvre du PAR surtout les chefs de quartier ;
- un mécanisme de gestion des conflits adapté aux réalités locales ;
- une appréciation positive de l'indemnisation des personnes affectées ;
- un avis favorable pour l'accent particulier sur l'information et la sensibilisation qui est prévue par le projet, et enfin
- une approbation à l'unanimité du projet de mise en place de l'extension du câble de fibre optique CAB 4 pour le Gabon.

Les PV de consultations sont joints en annexe.

11. DIFFUSION DE L'INFORMATION AU PUBLIC

Après approbation par le Gouvernement du Gabon et par la Banque Mondiale, le présent Plan d'Action de Réinstallation (PAR) sera publié sur le site internet de la CN-TIPPEE, de l'ANINF, de la DGEPN et des Communes et Préfectures (si le site existe ; à défaut un communiqué de presse diffusé au niveau local informera les populations des zones concernées et le public de la disponibilité du document au niveau des Mairies de Booue- Mitzig-Oyem-Bitam-Eboro/Meyo-kye et de la Préfecture). Le résumé exécutif sera publié dans un journal à couverture communale. Le PAR devra aussi être diffusé au niveau national dans un journal officiel ou un journal avec une couverture nationale. Il devra aussi être diffusé au niveau des quartiers bénéficiaires (zone urbaine) et des villages concernés (zone rurale). Aussi, le rapport du PAR sera disponible pour consultation publique dans les Mairies de Booue- Mitzig-Oyem-Bitam-Eboro/Meyo-kye, dans les Préfectures. Le PAR sera aussi publié à l'Info-Shop de la Banque Mondiale, après que le gouvernement Gabonais autorise la Banque de le faire, par une lettre/e-mail.

Les dispositions en matière de diffusion/publication visent à rendre disponible aux populations affectées et aux tiers une information pertinente et dans des délais appropriés. Elles relèvent des mécanismes suivants : (i) l'information provenant du Projet en direction des populations affectées par le projet, sur le PAR, sa procédure d'élaboration, son contenu et l'état de sa mise en œuvre, et en contrepartie, la remontée vers le Projet de toute information utile issue des populations des localités concernées par la réinstallation ; (ii) la publication du présent PAR, et de toute nouvelle disposition s'y rattachant, dans des conditions garantissant que les populations affectées y auront accès et le comprendront.

12. BUDGET ESTIMATIF POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PAR

12.1. Budget estimatif du PSR

Pour la mise en œuvre du présent Plan d'Action de réinstallation (PAR), le budget suivant définit l'ensemble des coûts associés à la compensation des PAPs et au suivi-évaluation nécessaire. Le budget se répartit en plusieurs catégories : les mesures de compensation pour la reconstruction des structures impactées ; les mesures de soutien et d'information communication et de suivi-évaluation.

Tableau 20 : Budget estimatif du Plan d'Action de Réinstallation

N°	RUBRIQUES	Budget en F CFA	Source de financement
01	Compensation des pertes de biens et sources de revenus	8 166 650 FCFA	MENP
02	Divers et imprévus	1 833 350 FCFA	MENP
03	Suivi de la mise en œuvre du PAR	30 000 000 (suivi réalisé par l'Expert Sauvegarde de l'UCP)	Budget CAB4
04	Communication/sensibilisation	75 000 000 (Inclus dans le budget de l'EIES)	Budget CAB4
05	Evaluation finale du PAR	10 000 000 (Inclus dans le budget de l'EIES)	Budget CAB4
Total coûts du PAR		125 000 000 FCFA	

12.2. Source de financement

Les biens des PAP qui vont être démolis (abris, rampes, etc.) sont considérés comme des dégradations mineures et sont prévus d'être reconstruits dans le cadre des travaux. Sous ce rapport, les coûts de compensation y relatifs, seront intégrés et seront pris en charge dans le marché des travaux de l'entreprise chargée du pavage de la voie (dans la rubrique « démolition et reconstruction »).

Les coûts de compensation financière des pertes agricoles, revenus commerciaux et autres seront pris en charge par le MENP au titre de l'Etat Gabonais.

Les couts de sensibilisation/communication et l'évaluation finale du PAR sont supportés par le budget du projet CAB4.

13. SUIVI- EVALUATION

Les procédures de suivi commenceront dès l'approbation du PAR et bien avant la compensation et la libération des emprises. L'objectif du suivi est de signaler aux responsables du projet tout problème qui survient et d'assurer que les procédures du PAR sont respectées. L'évaluation du plan de réinstallation peut être menée une fois que la plus grande part des indemnisations est payée et que la presque totalité de la réinstallation est achevée. L'objectif de l'évaluation est de certifier que toutes les PAP sont bien réinstallées et que toutes les activités économiques et productives sont bien restaurées.

Le suivi et l'évaluation permettront au promoteur de veiller au respect intégral des principes et procédures fixés dans le PAR. Les activités de suivi et d'évaluation du PAR sont incluses dans les tâches confiées au Consultant qui sera recruté à temps partiel dans la Mission de Contrôle et qui appuiera l'Expert du Projet responsable Social. Il s'agira de mener les actions suivantes :

- vérifier les rapports internes de mise en œuvre du PAR par un contrôle des éléments suivants sur le terrain, essentiellement le remplacement des infrastructures démolies ;

- interroger les PAP dans le cadre de discussions ouvertes pour déterminer leurs connaissances et préoccupations vis-à-vis du processus de réinstallation, de leurs droits à prestations et des mesures de réadaptation ;
- observer les séances d'information et de consultations publiques avec les PAP ;
- observer le fonctionnement du programme de réinstallation à tous les niveaux pour évaluer son degré d'efficacité et de conformité au plan d'action ;
- vérifier le type de problèmes donnant lieu à des plaintes et le fonctionnement des mécanismes de règlement de ces plaintes en passant en revue le traitement des recours à tous les niveaux et en interrogeant les personnes affectées à l'origine des plaintes ;
- apprécier la qualité des infrastructures reconstruites avant et après le processus de réinstallation ;
- conseiller les responsables du Projet sur les améliorations à apporter, le cas échéant, à la mise en œuvre du PAR.

Les populations concernées seront autant que possible associées à toutes les phases de contrôle des impacts du projet, y compris la définition et la mesure des indicateurs de référence. On doit poursuivre le processus de suivi au-delà de l'achèvement des apports matériels d'un PAR pour s'assurer que les efforts de rétablissement des revenus et les initiatives de développement ont été couronnés de succès.

Le suivi de la mise en œuvre des activités de réinstallation est permanent. Il débute dès le lancement des activités de la mise en œuvre de la réinstallation jusqu'à la fin de cette dernière. L'ANINF aura à mettre en place son calendrier du suivi des activités de la réinstallation et le communiquera aux Communes, aux personnes affectées et à la DGEPN.

Le suivi de proximité des biens démolis et reconstruits sera assuré par les missions de Contrôle (MdC) dans le cadre du suivi technique des travaux et aussi par les Services Techniques Municipaux. Dans le cadre de la surveillance et du suivi, il s'agit de signaler aux responsables du projet tout problème qui survient et d'assurer que les procédures du PAR sont respectées.

Il est proposé que l'évaluation du PAR soit réalisée par un Consultant qui sera recruté pour assurer l'évaluation finale des mesures environnementales et sociales proposé dans l'Etude d'impact Environnementale et Sociale (EIES) et peut être menée une fois que la plus grande part des indemnisations est payée et que la presque totalité de la réinstallation est achevée. L'objectif de l'évaluation est de certifier que tous les biens détruits ont été reconstruits ou compensés financièrement.

PARTIE C :
PAR DU TRONÇON OYAN-LAMABARENE

1. PRESENTATION DU TRONCON OYAN-LAMBARENE

2.4. Caractéristiques générales du tronçon

La présente section fait l'objet de la caractérisation et de la description des formes d'occupation notées sur les différents axes en vue de l'identification des différents enjeux environnementaux et socio-économiques.

Tableau 21 : Occupation des sols sur les différents axes du tronçon

Axe	Caractéristiques environnementales et sociales	Illustrations
<p>Axe 1 : Oyane 3-Bifoun</p>	<ul style="list-style-type: none"> On note une mosaïque de cultures et des jachères à la sortie du village d'Oyane 3 jusqu'à Bifoun. Suite à ces cultures, la stratification forestière donne : la forêt dense à moyenne densité dégradée qui s'explique par sa faible couverture, des galeries forestières au niveau des cours d'eau et des forêts rupicoles et les bamboueraies dans les zones humides ; Sur le plan biologique les emprises sont bien dégagées et occupées essentiellement par les herbacées par contre on note des occupations socio-économiques à l'entrée des villages : (étales marchands, plantations de manioc), arbres fruitiers et excroissances de maisons. 	 <p><i>Photo 13 : Activités commerciales dans les emprises</i></p>  <p><i>Photo 14 : Strate herbacée dans l'emprise du projet</i></p>
<p>Axe 2 : Bifoun-Lambaréné</p>	<ul style="list-style-type: none"> Présence d'activités économiques à Bifoun ; Traversée de la fibre sur la chaussée et sur les trottoirs ; La végétation est variable : forêt dense à moyenne densité ; La végétation est principalement faite d'une mosaïque de terres agricoles cultivées activement (plantations, tarot, arachides etc.), de jachères, de forêts secondaires ainsi que les reliques de forêts denses humides 	 <p><i>Photo 15 : Activités commerciales dans les emprises à Bifoun</i></p>

Axe	Caractéristiques environnementales et sociales	Illustrations
	<p>sempervirentes à différents stades de dégradation ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Emprise occupées par des herbacées en majorité ; les sujets en maturation sont situés à presque 4 m des accotements alors les sujets matures sont généralement situés à plus de 8 m ; • Présence de nombreux fossés de drainage à la sortie de Bifoun jusqu'à Lambaréné ; • Existence de 7 cours d'eau majeurs ; • Plusieurs voies d'eaux aménagées avec des buses ou dalots ; • Présence de quelques étals marchands à la traversée des villages ; • Forte activité économique à Lambaréné notamment au niveau du carrefour de la station Engen en direction de l'aéroport. 	 <p><i>Photo 16 : Traversée de cours d'eau</i></p>  <p><i>Photo 17 : Talus de fossé de drainage et de déblais dans les emprises</i></p>

2.5. Présentation du site des centres techniques

Tableau 22 : Présentation des sites devant abriter les centres techniques

Centre technique	Présentation du site	Travaux de préparation à envisager sur le site
Oyane 3 X : 550066 Y : 41557	Site non pris en compte dans le cadre de la présente EIES. Le site a été pris en compte dans le cadre de l'EIES de la phase 1 du CAB	<ul style="list-style-type: none"> • Débroussaillage et préparation du terrain • Evacuation des déchets
Bifoun X : 657149 Y : 9972323	Le centre se trouve sur le site d'un ancien centre de santé. Le site est occupé par des bâtiments en ruine et la présence d'herbacées	<ul style="list-style-type: none"> • Démolition des bâtiments en ruine • Débroussaillage • Evacuation des déchets générés par la préparation du site
Lamabarené X : 639572 Y : 9923063	Le site est occupé par un bar et une cabane de stockage de matériaux de la municipalité	<ul style="list-style-type: none"> • Démolition du bar et de cabane • Entreposage des produits de démolition • Débroussaillage • Evacuation des déchets

Axe Oyane 3 – Bifoune (42 km)

Localités	Données physiques et biologiques	Population et organisation villageoise	Principales ethnies	Type d'habitat Infrastructures sociales	Principales activités économiques	Contraintes environnementales et sociales
<p>Village d'OYANE 3 Regroupement Oyane 1-2-3-4 2^e Canton Département de Kango Province de l'Estuaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Relief collinaires • Sols argilosablonneux favorables à l'agriculture • Principales cours d'eau : Bokoue (1km au nord du village), Oyane 3km à l'Ouest), Benguie (1km au Sud) 	<p>199 hbts de femmes 60% 2 associations villageoises d'entre-aide qui œuvrent dans le social</p> <p>Les mécanismes locaux de gestion des conflits partent du chef et les notables du village, chef de regroupement, chef de canton, Gendarmerie et Sous-préfet</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mpongwè - Tsogo - Punu - Eshira - Myene - Njebi - Sangu <p>Pas de présence de pygmées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Habitat en maisons de bois avec toiture en tôle - Pas d'école ; Ecole d'Oyane2 (située à 2km) - 00 dispensaire ; pour se soigner les populations se rendent à Ekouk (15km) ou à Kango (30 km) - Alimentation en eau potable par pompe publique - Eclairage des maisons par lampe tempête, les plus nantis disposent de groupes électrogènes 	<ul style="list-style-type: none"> • Les principales activités sont l'agriculture (Banane, manioc, taro, igname, légume), la pêche et la chasse. Les productions agricoles sont destinées essentiellement à l'autoconsommation, le surplus vendu au bord de la route permet de payer certains denrées (savon, pétrole, etc.). • Présence de boutiques de commerce de denrées de première nécessité et de vente de boissons 	<ul style="list-style-type: none"> • Vents violents en grande saison des pluies • Absence d'éclairage public, les panneaux solaires sont en panne • Pauvreté élevée, surtout pour les personnes vulnérables (personnes âgées, veuves sans soutiens familiales) • Éléphants et hérissons ravagent souvent les plantations
<p>Village d'OYANE 4 Regroupement Oyane 1-2-3-4 2^e Canton Département de Kango Province de l'Estuaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Relief composé de collinaires et vallées • Pas de cours d'eau 	<p>311 hbts de femmes 60%</p> <p>Les mécanismes locaux de gestion des conflits partent du chef et les notables du village, le chef de regroupement, le chef de canton, la gendarmerie et le Sous-préfet si nécessaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Punu - Tsogo - Sangu - Voungou <p>Pas de présence de pygmées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Habitat en maisons de bois avec toiture en tôle - 01 d'école à cycle complet; - 00 dispensaire ; pour se soigner les populations se rendent à Ekouk (10km) - Alimentation en eau potable par 01 seule pompe publique, ou par des puits creusés par les populations - Eclairage par lampe tempête, ou groupe électrogène de l'école 	<ul style="list-style-type: none"> • Les principales activités sont l'agriculture (Banane, manioc, taro, arachide, oseille), la pêche et la chasse. Les productions agricoles sont destinées essentiellement à la consommation, le surplus vendu. • Présence d'une boutique (denrées de première nécessité et boissons) 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'éclairage public • Manque d'eau potable et de dispensaire • Les éléphants sont les principaux ennemis des plantations

Localités	Données physiques et biologiques	Population et organisation villageoise	Principales ethnies	Type d'habitat Infrastructures sociales	Principales activités économiques	Contraintes environnementales et sociales
MUPUMA 2	<ul style="list-style-type: none"> • Relief composé de collines et de vallées ; • Présence de talus sur l'axe du tracé ; • Pas de cours d'eau majeurs 	180 hbts	<ul style="list-style-type: none"> - Pounou - Voungou - Massango - Mitsogho - Nzebi <p>Pas de présence de pygmées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les populations fréquentent les infrastructures sociales du regroupement 	<ul style="list-style-type: none"> • Principales activités : Agriculture (Banane, Taro...) • Chasse de subsistance 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'école, de dispensaire • Difficultés d'accès à l'eau courante • Village non raccordé à l'électricité • Absence d'infirmier et manque de médicaments pour le dispensaire
WELIGA	<ul style="list-style-type: none"> • Relief vallonné • Présence de talus le long de l'axe • Végétation dense • Présence herbacée et de graminée sur l'emprise de la fibre optique 	330 hbts	<ul style="list-style-type: none"> - Pounou - Voungou - Nzebi - Bakota - Akélé Mitsogho Massango <p>Pas de présence de pygmées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 1 école - 1 dispensaire sans infirmier ni médicaments - 1 pompe 	<ul style="list-style-type: none"> • Principales activités : Agriculture (banane, manioc, taro...) • Chasse 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas assez d'eau courante • Pas d'électrification • Absence de médicaments • Manque d'infirmier pour le dispensaire
YOKO QUAND MEME	<ul style="list-style-type: none"> • 	11 hbts	<ul style="list-style-type: none"> - Nzebi - Bakota - Akélé - Obamba <p>Pas de présence de pygmées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les populations fréquentent les infrastructures sociales de Bifoun (écoles, santé, etc.) - Branchements électriques anarchiques à partir de Bifoun 	<ul style="list-style-type: none"> • Principales activités : Agriculture (banane, manioc, pêche saisonnière) • Chasse aux pièges 	<ul style="list-style-type: none"> • Eloignement des services sociaux (école, dispensaire) • Difficultés de s'alimenter en eau courante • Village non raccordé au réseau électrique
Village de BIFOUN CENTRE Regroupement Bifoun Nord Canton Bifoun-Wélinga Département de l'Abanga-Bigne	<ul style="list-style-type: none"> • Présence de petits marigots à proximité du village, mais qui tarissent en saison sèche 	108 hbts	<ul style="list-style-type: none"> - Fang - Njebi - Punu - Mitsogho - Tsogo <p>Pas de présence de pygmées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Habitat fait de maisons de bois avec toiture en taule et quelques maisons en dur - 01 école primaire à cycle complet - 01 dispensaire avec infirmier et sage-femme - Réseau eau potable de la SEEG, mais manque d'eau à cause de la 	<ul style="list-style-type: none"> • La principale activité des populations est l'agriculture (Banane, manioc, maïs, ananas, taro). Les productions sont essentiellement destinées à l'alimentation • Le petit commerce de détail est entretenu par des 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés d'approvisionnement en eau potable • Paludisme élevé

Localités	Données physiques et biologiques	Population et organisation villageoise	Principales ethnies	Type d'habitat Infrastructures sociales	Principales activités économiques	Contraintes environnementales et sociales
Province du Moyen Ogooué				pression faible	étrangers (mauritaniens) qui contrôlent les boutiques du village	
Village de PARIS BIFOUN 1 Regroupement Benguélé Canton Mbiné Département de L'Ogooué et des lacs Province du Moyen Ogooué	<ul style="list-style-type: none"> • Relief plat • Cours d'eau : Bifoun et Eborondzo qui tarissent en saison sèche 		<ul style="list-style-type: none"> - Fang - Njebi - Punu - Tsogo <p>Pas de présence de pygmées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le dispensaire du regroupement est sans infirmier. Les populations se rendent à Bifoun pour se soigner - Les foyers sont éclairés avec des lampes tempêtes ou par groupes électrogènes - 01 école primaire à cycle complet qui est partagé par le regroupement 	<ul style="list-style-type: none"> • Les principales activités sont l'agriculture (Banane, manioc, taro, piment, aubergine, etc.) et la chasse. Les productions agricoles sont destinées essentiellement à la consommation, le surplus vendu. • 04 boutiques de vente de denrées et boissons 	<ul style="list-style-type: none"> • Principales maladies : paludisme et les infections respiratoires • Dispensaire non fonctionnel
Village de PARIS BIFOUN 2 Regroupement Benguélé Canton Mbiné Département de L'Ogooué et des lacs Province du Moyen Ogooué	<ul style="list-style-type: none"> • Relief plat avec présence de vallées • Cours d'eau : Bifoun et Eborondzo qui tarissent en saison sèche 		<ul style="list-style-type: none"> - Fang - Njebi - Punu - Tsogo <p>Pas de présence de pygmées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 01 dispensaire pour le regroupement, ne disposant pas d'infirmier, les populations se rendent à Bifoun ou à Lambaréné pour se soigner - 01 école primaire à cycle complet qui est partagé par le regroupement 	<ul style="list-style-type: none"> • Les principales activités sont l'agriculture (Banane, manioc, légumes) et la chasse. Les productions agricoles sont destinées essentiellement à la consommation, le surplus vendu aux commerçants qui les acheminent vers les grands centres. • 02 boutiques pour la vente de denrées et boissons 	<ul style="list-style-type: none"> • Paludisme élevé • Dispensaire non fonctionnel
Village de BATEVA 2 ^e Regroupement Canton Mbiné Département de L'Ogooué et des lacs Province du Moyen Ogooué	<ul style="list-style-type: none"> • Relief plat avec la présence quelques dépressions • Présence de petits ruisseaux • 	<p>250 hbts dont environ 60% de femmes</p> <p>Les femmes sont impliquées dans la prise de décision</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Punu - Njebi - Mitsogho - Sango - Fang - Eshira <p>Pas de présence de pygmées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Présence de cimetière à 100m de l'emprise - Pas d'eau potable dans le village - 01 école à cycle complet - Pas de dispensaire - 	<ul style="list-style-type: none"> • La principale activité est l'agriculture vivrière (Banane, manioc). • Petit commerce de produits locaux (étals devant les maisons) 	<ul style="list-style-type: none"> • Présence de personnes vulnérables (personnes âgées, veuves, chômeurs) • Menace d'éléphants qui saccagent les cultures • Absence d'eau potable
Village de	• Relief collinaire	321 hbts dont	- Punu	- Présence de cimetière à 100m de	• La principale activité est	• Faiblesse des revenus

Localités	Données physiques et biologiques	Population et organisation villageoise	Principales ethnies	Type d'habitat Infrastructures sociales	Principales activités économiques	Contraintes environnementales et sociales
MITONET PK5 Regroupement NZOGHE-BANG Canton Mbiné Département de L'Ogooué et des lacs Province du Moyen Ogooué	avec notamment la présence de nombreux talus et ravins le long de l'axe du tracé ; • Cours d'eau : le Mbiné	environ 60% de femmes Les femmes participent à la prise de décision	- Njebi - Mitsogho - Sango - Fang - Muanda Pas de présence de pygmées	l'emprise - Pas d'eau potable dans le village (pompe en panne) - 01 école à cycle complet avec 3 salles de classes - Pas de dispensaire -	l'agriculture vivrière (Banane, taro, tubercules). • Petit commerce de produits locaux (étals devant les maisons)	des populations, surtout les personnes vulnérables • Menace d'éléphants qui saccagent les cultures • Absence d'eau potable et d'électricité
Village de NZOGHE-BANG 1 et 2 Regroupemnt NZOGHE-BANG Canton Mbiné Département de L'Ogooué et des lacs Province du Moyen Ogooué	• Relief collinaire avec la présence de nombreux ravins ; • On note également par endroit la présence de roches magmatiques le long de l'axe du tracé ; • Cours d'eau : Mikéna	NZOGHE-BANG1 371 hbts NZOGHE-BANG2 56 hbts	- Punu - Njebi - Mitsogho - Sango - Fang - Muanda Pas de présence de pygmées	- Présence de cimetière à 100m de l'emprise - 01 pompe publique d'eau potable - 01 école à cycle complet pour le regroupement avec 6 salles de classes - 01 dispensaire - Pas d'électricité	• Les principales activités des populations sont l'agriculture et la pêche	• Faiblesse des revenus • Menace d'éléphants qui saccagent les cultures • Difficultés d'approvisionnement en eau potable • Absence d'électricité
Village de WELINGA2 Regroupemnt NZOGHE-BANG Canton Mbiné Département de L'Ogooué et des lacs Province du Moyen Ogooué	• Présence d'érosion hydrique • Présence également de talus le long de l'axe du tracé	NZOGHE-BANG1 219 hbts Les femmes représentent plus de 60%. Elles sont associées à la prise de décision	- Punu - Vungu - Tsogo Pas de présence de pygmées	- Présence de cimetière à plus de 100m de l'emprise - Absence d'eau potable - 01 école à 6 salles de classes - 00 dispensaire - Pas d'électricité	• Les principales activités des populations sont l'agriculture (banane et taro)	• Problèmes d'érosion • Difficultés d'approvisionnement en eau potable • Absence d'électricité
Village d'ADANHE Regroupement Adanhe	• Relief composé de collines • Principaux cours d'eau : le Mbiné	87 hbts dont 60% de femmes	- Kande - Kele - Galwa	- 01 école primaire à cycle complet - Le village compte 01 dispensaire avec 02 infirmiers	• Les principales activités sont l'agriculture (manioc, banane, taro) et la pêche ; les productions sont	•

Localités	Données physiques et biologiques	Population et organisation villageoise	Principales ethnies	Type d'habitat Infrastructures sociales	Principales activités économiques	Contraintes environnementales et sociales
Canton Mbiné Département de l'Ogooué et des Lacs Province de du Moyen Ogooué			Pas de présence de pygmées	- Alimentation en eau potable à partir de 02 pompes manuelles	essentiellement destinées à l'autoconsommation • Au plan du commerce, 03 boutiques assurent la vente de denrées et de boisson	
Village de BENGUIE1 Regroupement Adanhe Canton Mbiné Département de l'Ogooué et des Lacs Province de du Moyen Ogooué	<ul style="list-style-type: none"> • Relief composé de collines • Présence de cours d'eau 	142 hbts dont 60% de femmes Les femmes participent à la prise de décision	<ul style="list-style-type: none"> - Fang - Massanga - Mitsogho Njebi - Punu Pas de présence de pygmées	<ul style="list-style-type: none"> - 01 école primaire à cycle complet - Le village compte 01 dispensaire - Pas d'alimentation en eau potable 	<ul style="list-style-type: none"> • Les principales activités sont l'agriculture, la pêche et le petit commerce • les productions sont essentiellement destinées à l'autoconsommation • Au plan du commerce, 03 boutiques assurent la vente de denrées et de boisson 	<ul style="list-style-type: none"> • Revenus des populations bas • Erosion au niveau du débarcadère
Village d'EKOUK Regroupement 3 villages . Ekouk . Obendjie . Ekouk chantier	<ul style="list-style-type: none"> • Relief assez plat • Le cours d'eau (rivière) Matoro tarit en saison sèche 		<ul style="list-style-type: none"> - MASSONGO - NJEBI - PUNU - MITSOGHO - FANG - SIMBA - VOUNGOU Pas de pygmées signalés	<ul style="list-style-type: none"> - Habitat généralement constitué de maison en bois avec toiture en tôle - Le village compte 01 école primaire à cycle complet avec pré primaire, 01 dispensaire qui fonctionne au ralenti par manque de médicaments - Les maisons sont éclairées par lampes tempêtes - On compte dans le village 8 boutiques de commerce de denrées et boisson 	<ul style="list-style-type: none"> • L'agriculture est la principale activité, occupe plus les femmes. Banane, manioc, taro, piment, gombo et aubergine sont les plus cultivés. Toutefois, les éléphants constituent une menace permanente pour les plantations. La chasse et la pêche sont aussi pratiquées par les populations du village. 	<ul style="list-style-type: none"> • Eboulements et inondations sont souvent observés vers le village d'Ekouk Chantier • La mauvaise qualité de l'eau consommée (cours d'eau) affecte la santé des populations. • Les principales maladies sont le paludisme et les infections respiratoires
Regroupement de Four Place	<ul style="list-style-type: none"> • Relief assez plat. • Présence de 02 rivières : Mogouba à proximité du village qui tarit en saison sèche et Mounanga située en forêt 		<ul style="list-style-type: none"> - Mitsogho - Punu - Eshira - Njebi - Fang Pas de présence de pygmées	<ul style="list-style-type: none"> - Le regroupement compte 01 école primaire à cycle complet avec préscolaire - 01 dispensaire qui souffre de manque de médicaments - 03 pompes publiques dont 02 en panne. Les femmes vont chercher l'eau à la rivière Mounanga située en forêt 	<ul style="list-style-type: none"> • Les principales activités sont l'agriculture (banane, taro, manioc, igname, maïs, ananas, avocat, papaye). • La chasse et la pêche (lac NGEN situé à 12 km) sont aussi pratiquées • On compte 06 boutiques de vente de denrées et de boisson 	<ul style="list-style-type: none"> • Les pathologies les plus courantes sont le paludisme et l'hypertension artérielle

Axe Bifoun-Lambaréné (75 km)

Localités	Données physiques et biologiques	Population et organisation villageoise	Principales ethnies	Type d'habitat Infrastructures sociales	Principales activités économiques	Contraintes environnementales et sociales
NKOGHE BOUM	- Relief accidenté avec la présence de nombreux ravins le long de l'axe ; - Pas de cours d'eau majeurs	- 238 hbts	- Fang - Punu - Eshira - Mitsogho Pas de présence de pygmées	- 01 dispensaire : manque de médicaments au dispensaire	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture (banane, manioc, taro, et légumes) ; destruction des plantations par les éléphants • Pêche artisanale 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'eau courante, ni électrification, école
NZOGHE BANG 2	- collinaire composé de talus et de ravins le long de l'axe ; - Pas de cours majeurs	- 51 hbts	- Punu - Massango - Eshira Pas de présence de pygmées	-	<ul style="list-style-type: none"> • Production de vin de palme • Agriculture (manioc, banane) 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'eau courante, d'électricité, d'école et de dispensaire • Manque de médicaments au dispensaire
GRAVIER	- Relief relativement plat ; - Présence de quelques talus le long de l'axe du tracé ; - Pas de cours d'eau majeurs	- 51 hbts	- Massango Tsogho - Punu - Voungou Pas de présence de pygmées	-	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture (Canne à sucre, banane, manioc, • Production de vin de palme 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'infrastructures sociales (eau, électricité, école, dispensaire)
KOUNGOULE	- Relief composé essentiellement de collines et de vallées ; - Tapis herbacé le long de l'axe du tracé ; - Pas de cours d'eau majeurs	- 606 hbts	- Voungou - Massango - Punu - Fang - Eshira - Nzebi - Obam Pas de présence de pygmées	- 01 école - 01 dispensaire	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture (banane, taro, canne à sucre • Pêche artisanale chasse 	<ul style="list-style-type: none"> • Les 2 pompes sont en panne • Pas d'électrification
NZOGHE BANG 1	- Relief relativement accidenté composé de collines et ravins ; - Principal cours d'eau : la rivière	- 371 hbts	- Fang - Pounou - Eshira - Mitsogho - Eshira	- 1 école à cycle complet - 1 case de santé avec infirmier	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture (banane, taro manioc, • Chasse • Pêche artisanale légèrement 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'eau courante et d'électrification

Localités	Données physiques et biologiques	Population et organisation villageoise	Principales ethnies	Type d'habitat Infrastructures sociales	Principales activités économiques	Contraintes environnementales et sociales
	Mikéna		- Voungou - Mièné			
BENGUIE 3	- Relief collinaire avec la présence de nombreux ravins le long de l'axe du tracé ; - Principal cours d'eau : la rivière Itoubou	- 105 hbts - Enfants sans acte de naissance	- Massango - Mitsogho - Punu - Pouvi - Eshira Pas de présence de pygmées	- 1 école - 1 dispensaire -	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture (banane, manioc, taro, aubergine, piment, ignames, • Pêche artisanale • un peu de chasse 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'eau courante et d'électrification
BENGUIE 4 A	- Relief assez accidenté avec la présence de nombreux ravins le long de l'axe du tracé occasionnant par endroit des phénomènes d'érosion ; - Pas de cours d'eau majeurs	- 380 hbts	- Massango - Punu - Nzebi Eshira - Mitsogho	- 1 école - 1 dispensaire - 7 pompes sur 9 sont en panne	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture (banane, manioc, • Pêche artisanale un peu de chasse 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés d'accès à l'eau courante • Pas d'électrification
BIFOUN 3	- Relief relativement plat ; - Principal cours d'eau : la rivière Bifoun	- 122 hbts	- Voungou - Punu - Eshira - Loumbou - Mitsogho Pas de présence de pygmées	-	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture (banane, taro, ignames, manioc et légumes) • Chasse • Pêche d'autoconsommation 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'école, de dispensaire, d'eau courante et d'électrification • Absence d'un collège à Bifoun
BIFOUN ZANGOUALE	- Relief collinaire et présence de vallées ; - Phénomènes d'érosion notés sur l'axe du tracé ; - Pas de cours d'eau majeurs	- 44 hbts	- Pounou - Voungou - Nzebi, - Bakota - Akélé - Mitsogho - Massango Pas de présence de pygmées	- 1 école - 1 dispensaire -	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture (banane, manioc, taro) • Chasse 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'eau courante et d'électrification • Absence de médicaments • Absence d'infirmier pour le dispensaire

2.6. Enjeux environnementaux et sociaux-économiques

L'analyse du contexte environnemental et socio-économique des différentes zones d'intervention du projet a permis de déterminer les enjeux au plan socio-environnemental, auxquels il faudra accorder une attention particulière lors de la préparation et l'exécution des travaux, mais aussi lors des travaux d'entretien des infrastructures. L'analyse prend en compte (i) les enjeux globaux qui touchent tous les axes et (ii) les enjeux spécifiques selon les conditions particulières rencontrées.

2.6.1. Enjeux environnementaux et socio-économiques globaux

Tableau 23 : Récapitulatif des enjeux globaux liés à la mise en œuvre du projet

Critères	Enjeux environnementaux	Enjeux socio-économiques
<p>Tous les axes routiers concernés par le tronçon</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Forte activité hydrique ; - Traversée de zones humides (risque de dégradation de Bambouseraies) ; - Traversée de zones accidentées sur certaines sections avec des pentes souvent très fortes (de l'ordre de 10 %) ; - Traversée de talus de déblais sur certaines sections (zones sensibles aux éboulements) ;  <p><i>Photo 18 : Talus de déblais</i></p>  <p><i>Photo 19 : Eboulement au niveau d'un talus de déblais</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Traversée de zones sensibles à l'érosion sur certaines sections ; - Traversée d'affleurements rocheux sur certaines sections. 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de perte de biens [traversée d'une mosaïque de plantations (manioc, bananiers, palmiers à huile, etc.), arbres fruitiers implantés dans les emprises] ; - Risque de dégradation de biens (excroissances de maisons) situés dans les emprises ; - Risque de perte de sources de revenus pour les commerçants exerçant au niveau des villages (présence d'activités commerciales) dû à la cessation temporaire d'activités ; - Risque de nuisances (bruit, pollution atmosphérique, etc.) et de survenue d'accidents à l'encontre des populations riveraines du projet ; - Risque de perturbation de la mobilité des populations (agglomérations traversées) par les travaux

2.6.2. Enjeux environnementaux et socio-économiques spécifiques

L'essentiel des enjeux spécifiques du programme touchent le volet socio-économique et dans une moindre mesure les aspects environnementaux (la traversée de cours d'eau significative sur l'axe Bifoum-Lambaréné).

Tableau 24 : Résumé des enjeux spécifiques environnementaux et socio-économiques liés à la mise en œuvre du projet

Axe	Enjeux environnementaux	Enjeux socio-économiques
Oyane 3-Bifoun	Néant	- Traversée de la route bitumée en biais pour le changement de position de la fibre (Bifoun).
Bifoun-Lambaréné	- Traversée de 7 cours d'eau majeurs.	- Traversée de nombreux ouvrages hydrauliques (buses, dalots, tec.) ; - Risque de dommages et de perturbation de réseaux de distribution de concessionnaire (eau potable) ; - Traversée de pistes empruntées par des grumiers.

De l'analyse de l'Environnement physique et socio-économique, il est ressorti un certain nombre d'enjeux auxquels il faudra accorder une attention particulière durant l'exécution du projet.

- La préservation de la végétation et des cours d'eau
- la protection des activités socioéconomiques à la traversée des agglomérations
- la préservation de la santé, la sécurité et le cadre de vie des populations riveraines des travaux
- la protection des talus sensibles face aux risques d'érosion et d'éboulements.

2. IMPACTS DES TRAVAUX SUR LES BIENS ET LES PERSONNES

3.1. Impacts positifs du projet

D'une manière globale, les impacts positifs du projet sont les suivants:

Tableau 25 : Synthèse des impacts positifs

Phase	Impacts positifs
Construction	• Emploi probable pour les populations et les PME locales lors des travaux
	• Intensification des activités économiques et commerciales autour du chantier
Exploitation	• Réduction des coûts liés à l'accès aux Technologies d'Information et de Communication (TIC)
	• Services accessibles au grand public et réduction de la fracture numérique
	• Amélioration des conditions d'accès au service Internet
	• Amélioration des équipements d'accès
	• Renforcement de la démocratisation de l'accès aux services internet
	• Création d'emplois liés au TIC
	• Développement des services liés aux TIC à travers le pays
	• L'accès des établissements scolaires à Internet par la mise en place de centres multimédias
	• Mise en place d'une administration numérique au niveau de la fonction publique (simplification des démarches administratives pour les populations et les entreprises avec l'interconnexion des administrations publiques)
	• L'accès à internet pour l'enseignement supérieur, la recherche et la santé etc.

3.2. Impacts sociaux négatifs du projet

Les impacts négatifs de la mise en œuvre du projet CAB 4 phase 2, résulteront principalement des travaux d'excavation des tranchés qui vont abriter le câble de fibre optique. Pour cela toutes les occupations et activités qui empiètent partiellement ou totalement sur les emprises du tracé devront être déplacé temporairement ou définitivement pour permettre l'ouverture des tranchés qui vont accueillir le câble. Ainsi, les principaux impacts qui se manifesteront auront des incidences sur les structures fixes, les installations amovibles, les cultures et arbres fruitiers et les activités commerciales implantées le long des axes routiers.

3.2.1. Impacts des travaux sur les structures fixes

Les travaux d'ouverture des tranchées pour la pose du câble de fibre optique dans le cadre de la phase 2 du CAB 4 auront des incidences sur les structures fixes implantées le long de l'axe Oyan-Bifoun-Lambaréné. Au total, ce sont neuf (09) structures fixes qui seront impactées. Il s'agit pour l'essentielle de dalles en ciment béton, de rampes d'accès aux habitations, d'escaliers et de baraques.



Rampes d'accès impactées, photos consultant (février 2016)

3.2.2. Impacts des travaux sur les installations amovibles

Les travaux de pose du câble de fibre optique vont engendrer un déplacement temporaire des installations amovibles implantées sur les emprises de l'axe Oyan-Bifoun-Lambaréné. On dénombre au total huit (08) installations amovibles concernées par les mesures de réinstallation physique.



Installation amovible servant de place d'affaire, photo consultant (février 2016)

3.2.3. Impacts des travaux sur les cultures/arbres fruitiers

Les cultures et arbres fruitiers implantés le long de l'axe à moins d'un (01) mètre seront impactés par les travaux d'ouverture des tranchées qui vont abriter le câble de fibre optique. Au total, quatre (04) PAP vont perdre des cultures et des arbres fruitiers sur tout le long de l'axe Oyan-Bifoun-Lambaréné.



Plants de manioc impacté, photo consultant (février 2016)

3.2.4. Impacts des travaux sur les sources de revenus

Les PAP risquant de perdre des sources de revenus sont principalement celles qui exercent des activités commerciales le long de l'axe et qui du fait des travaux devront suspendre et démanteler

temporairement leur commerce jusqu'après la pose de la fibre et la fermeture des tranchés. Ces PAP sont au nombre de quatre (08) sur l'axe Oyan-Bifoun-Lambaréné.



Place d'affaire impactée, photo consultant (février 2016)

3.3. Besoins en terrain

Les besoins en terrain pour la mise en œuvre du projet d'extension du CAB 4 du tronçon Oyan, Bifoun, Lambaréné concerne tout le parcours du câble qui s'étend sur 117 km. Les emprises nécessaires pour la pose du câble de fibre optique sont estimées à 117 000 m² en considérant une largeur d'au moins 1 mètre pour la réalisation des tranchés sur tout le long du tracé.

Sur le même axe, on aura deux centres techniques (CT) implantés respectivement à Bifoun et Lambaréné. Les besoins en terrain pour les centres techniques sont de l'ordre de 800 m² soit 400 m² pour chaque CT.

En termes d'acquisition de terre, la mise en place du câble ne nécessitera pas de retrait de terre car tout le parcours du câble sera implanté sur les servitudes d'utilité publique qui longe la route nationale et les rues des agglomérations qui seront traversées par la fibre optique.

Par contre, pour l'implantation des CT, en l'absence de disponibilité d'une assiette foncière de l'Etat ou des collectivités locales dans les zones ciblées par le projet, l'ANINF sera obligé de recourir à une acquisition de terrain auprès de particulier. Cependant, pour le tracé Oyan-Bifoun-Lambaréné, le site de Bifoun appartient au domaine de l'Etat et correspond au terrain de l'ancien dispensaire en ruine qui ne n'abrite aucune activité. Quant au site de Lambaréné, il appartient à la mairie qui a accepté de le mettre à la disposition du projet. Les actes d'affectation et les documents cadastraux confirmant ces transferts devront être fournis par l'ANINF.

3.4. Justification et minimisation des besoins en terrain

Le principe premier du PAR c'est d'éviter autant que possible la réinstallation, si le principe d'évitement n'est pas possible, il est préconisé d'explorer toutes les options envisageables pour la minimiser sans nuire à l'efficacité du projet.

Ainsi, au regard de la discontinuité des emprises qui sont relativement large en raz campagne et plus ou moins rétrécis en zones urbaines, l'option de privilégier le creusement manuel des tranchées en milieu urbain ou à la traversée de certains villages, en plus de permettre la création d'emplois qu'elle va induire, rendra possible la minimisation de la réinstallation (avec l'utilisation de la main d'œuvre et non de la machinerie). En effet, sur certaines parties du tronçon notamment au niveau des agglomérations et certains gros villages notamment: Ekouk Chantier, Ekouk village, Bifoun et l'agglomération de Lambaréné, il est fortement recommandé de recourir à des travaux manuels par le recrutement de la main d'œuvre locale pour la réalisation des tranchés. Par ce moyen on réduira fortement la réinstallation qui pourrait être importante voir insupportable en cas d'utilisation des engins.

3. CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES ET MOYENS D'EXISTENCE DE LA POPULATION AFFECTEE

4.1. Caractéristiques générales de la zone d'intervention

Le projet d'extension du CAB 4 pour le Gabon qui concerne l'axe Oyan 3-Bifoun-Lambaréné traverse principalement deux provinces que sont l'Estuaire et le Moyen Ogooué. L'essentiel de l'économie de la province de l'Estuaire est concentrée à Libreville. On y retrouve toute l'administration centrale, les commerces et les industries. Les autres départements font figure de parents pauvres. Quant à la province du moyen Ogooué, elle regorge de multiples atouts sur le plan économique. Ces potentialités reposent essentiellement sur : la richesse de son plan d'eau en ressources halieutiques et celle de sa diversité biologique tant faunique que floristique.

La population de l'Estuaire se répartit en cinq ethnies principales : les Fang, les Mpongwé, les Séké, les Akélé, les Benga, On observe également un phénomène nouveau d'installation tout le long de la route nationale n°1 (RN1), des populations dites « allogènes » principalement en provenance des provinces du sud du pays.

Cette population aurait évolué au cours de la décennie écoulée à un rythme moyen annuel de 2,5%. Elle est de plus en plus dominée par les hommes, qui représentent 51% de la population totale contre 49% pour les femmes. Ce déséquilibre est en partie justifié par des migrations internes et externes. Ce fort afflux est principalement dû aux raisons économiques. Parmi les étrangers, on dénombre un nombre élevé d'hommes par rapport aux femmes. L'Estuaire est très fortement urbain, plus de 92% de sa population vit en ville. La population de l'Estuaire avoisine les 800 000 habitants.

Au niveau de la Province du moyen Ogooué, avec une densité de 3,3 habitants/Km², la population de la province se concentre essentiellement dans la Commune de Lambaréné et dans quelques cantons. La population est très inégalement répartie entre les départements puisque celui de l'Ogooué et des Lacs accueille plus des ¾ de la population de la province. L'urbanisation reste modérée dans la province, puisque à peine 49% de sa population vit dans les villes. La population de la province est peuplée par des Gabonais issus de plusieurs groupes ethniques différents. Ce sont principalement : les Fang, les Myènè, considérés comme la deuxième ethnie la plus peuplée après les Fang, les Eshira/Punu, les Nzébi et les Mitsogo, nouvellement arrivés dans la province sont de plus en plus nombreux et les Akélé.

4.2. Information du public, enquêtes et consultations

4.2.1. Méthodologie adoptée

L'information du public et les enquêtes ont permis la prise en compte des avis, des perceptions, des craintes, des attentes et des préoccupations de l'ensemble des acteurs concernés par l'élaboration et la mise en œuvre du plan succinct de réinstallation du projet. La démarche s'inscrit dans une logique d'implication des services techniques, des personnes affectées par le projet, des autorités coutumières et des institutions de gouvernance locale afin de mettre en exergue les enjeux sociaux du projet et contribuer efficacement à sa durabilité. L'objectif global est d'associer les différents acteurs ainsi que les PAP à la prise de décision finale concernant un programme de déplacement de population.

4.2.2. Procédure d'information et d'enquêtes

La stratégie qui a été bâtie autour de cette consultation est fondée sur quatre axes:

- le premier axe a consisté à une rencontre d'information générale avec toutes les parties prenantes notamment les collectivités locales, les autorités coutumières et les personnes affectées par le projet autour des points suivants: le projet du CAB4, la portée du PAR, les options de réinstallation, de la date butoir et les questions diverses. Ces rencontres ont été menées entre le 28 janvier et le 31 janvier 2015 sur tout le parcours du CAB. En effet, lors de la mission de

reconnaissance du tracé de la fibre, l'équipe de consultants a effectuée des séries de rencontres auprès des administrations déconcentrées (préfets, sous-préfets), des autorités locales (Mairie, Conseil départemental) et de la chefferie locale (chefs de regroupement, chefs de villages) pour les informer du projet, des études prévues dans leur localités (PAR) et les avis et communiqués à rendre publique par voie d'affichage annonçant la préparation du PAR et la date butoir concernant les opérations de recensement de biens et des personnes susceptibles d'être affectés par le projet d'extension du CAB 4 backbone national pour le Gabon.



Rencontre d'information avec le chef de regroupement et le chef de village de Oyan 3.



rencontre d'information et de visite de terrain entre le sous-préfet de Bifoun et les chefs de canton et de village de Bifoun

- le deuxième axe relève quant à lui de rencontres et collecte de données plus ciblée avec les collectivités locales, les autorités locales et les PAP potentielles et leurs représentantes pour recueillir leur avis, leurs craintes sur les options proposées dans le PAR et la gestion des réclamations éventuellement. Ces rencontres se sont déroulées du 1^{er} février au 14 février 2016 et concernées toutes villes et villages traversés par le tracé du CAB 4. Il s'agit entre autre des villages Oyan 3, Oyan 4, Bifoun, Ekouk village, Ekouk chantier, Adhané, Lambaréné etc.



Séance d'information à la Mairie de Lambaréné avec les services techniques déconcentrés et les maires d'arrondissement le 03/02/16



Séance d'information Mairie du 2^e Arrondissement Lambaréné en présence des chefs de quartier le 04/02/16

- le troisième axe a porté sur les enquêtes socioéconomiques et l'évaluation des biens et des pertes de revenus des PAP. Les enquêtes ont été menées concomitamment avec le recensement des biens et actifs impactés par le projet. Ces activités ont été menées durant mêmes périodes que les activités de recensement d'évaluation des biens affectés.



séance d'enquête avec une PAP devant sa parcelle de manioc le 01/02/16 à Oyan 3



séance d'enquête avec une PAP sur son activité à Lambaréné le 03/02/16

- le quatrième axe concerne la tenue d'une consultation publique (dans les villes suivantes : Bitam, Oyem, Mitzic, Lambaréné) en vue de restituer la substance du rapport provisoire du PAR en présence des autorités et des représentants des PAP.

4.2.3. Synthèse des points de vue exprimés lors des enquêtes et rencontres

De façon générale, les populations rencontrées se félicitent de l'initiative du projet d'extension du CAB 4 qui à leurs yeux permettra d'améliorer de façon sensible la couverture réseau sur le territoire national et l'accès à Internet.

Les autres avantages escomptés par les travaux de mise en place du câble sont entre autres:

- le recrutement de la main d'œuvre locale lors des travaux ;
- la compensation des personnes qui seront affectées ;
- l'assistance aux PAP vulnérables qui seront déplacées.

Les craintes et préoccupations exprimées sont relatives :

- à la dégradation de la chaussée lors de la mise en œuvre du projet;
- à une mauvaise réhabilitation des voiries après la pose de la fibre optique ;
- à une rupture des réseaux d'eau et d'électricité lors des fouilles pour poser le câble;
- à une perturbation de la mobilité surtout dans les zones urbaines ;
- aux restrictions d'accès aux places d'affaires et aux habitations du fait des travaux.

En recommandation concernant les activités de réinstallation, les autorités locales, les PAP potentielles et les populations ont de façon générale suggérée :

- une bonne campagne d'information sur le planning de mise en œuvre du PSR et de la réinstallation ;
- une forte sensibilisation des populations qui occupent les emprises avant le démarrage des travaux ;
- une implication des services techniques déconcentrés (agriculture, cadastre, urbanisme) dans la mise en œuvre du projet
- une implication des chefs de quartier et des chefs de village dans la mise en œuvre des activités de réinstallation et la médiation des conflits nés de la réinstallation;

4. RECENSEMENT DES BIENS ET PERSONNES AFFECTEES

5.1.Méthodologie

Le recensement des biens et personnes affectées par le projet pour l'axe s'est déroulé 1^{er} au 12 février. Le consultant a mis en place deux équipes qui se sont déployées sur tout le tracé. Dans la zone d'intervention du projet, la stratégie de recensement des biens et des personnes affectées qui a été déployée a été participative. Après la visite des tronçons avec les autorités municipales, départementales et locales, l'équipe de consultants s'est attaché l'appui d'un facilitateur local pour les enquêtes et le recensement des PAP.

Avant le démarrage du recensement, des communiqués annonçant le démarrage des opérations de recensement ont été rendus publics par voie d'affichage à la. Les recensements ont été menés concomitamment avec le « transect » destiné à caractériser les occupations sur le tronçon. Ainsi, à l'aide du décimètre et d'un GPS la distance entre les occupations riveraines et l'emprise du tronçon a été systématiquement mesurée. Et à chaque fois qu'il y a empiètement le bien est recensé, photographié et géo-localisé avec le GPS. La personne concernée est enquêtée sur les aspects pertinents de sa situation socioéconomique.

En cas d'accord sur l'évaluation du bien qui sera affecté par les travaux, un acte d'acceptation est signé par la PAP séance tenante. Cet acte est joint au présent rapport de PAR et constitue la preuve de l'accord entre la PAP et le projet (voir exemple d'acte d'acceptation en annexe 2).

5.2. Résultats du recensement des personnes et des biens affectés par le projet

Le recensement permet de dresser une liste de 20 biens affectés appartenant à 20 PAP éligibles à une réinstallation et de classer les PAP en fonction des catégories de pertes, sur le tronçon de voirie.

Tableau 26 : Récapitulatif des personnes et des biens impactés sur l'axe

N°	Prénom & Nom	Bien affecté et localisation GPS	Elément constitutif du bien affecté
1	Meka Henriette	Champ de manioc Code GPS : 0646543/0001187	30m ² de superficie
			Préparation terre
2	Moumbolo Marie	Champ de manioc Code GPS : 0646543/0001187	14m ² de superficie
			Préparation terre
3	Tanga Mballa Joseph	Abri-étal Code GPS : 648956/9999344	4 Piquets
			Taules
			Rmj
4	Kombi Jean Reymon	Rampe d'accès Code GPS : 649073/9998583	2m ² de dalle en béton
		Abri-étal Code GPS : 649073/9998583	6 Piquets en bois mort
			4 taules
			Rmj
5	Issanga Kassa Marcelline	Baraque (dépôt de matériels) GPS : 0652838/0979059	Planches 42
			Dale 1
			Tôles 3
6	Ulrich Thico Mouboga	Baraque / Bar Code GPS : 0639567/9923063	21m ² dalle en béton
			Bois d'œuvre
			Chevrans
			Latte
			Bambou
			Taules
			Pailles
			Rmj
7	Mairie du 2ème Arrond. de Lambaréné	Entrepôt Code GPS : 0639965/9923048	9,5m ² de dalle
			29 Planches
			18 Taules
			64 Briques
8	Ibrahima DIARRA	Dalle en béton Code GPS : 0637360 /9922489	10m ² de dalle
9	Pogholo Bounangha Karen Alexis	Abri -étal Code GPS : 0469819/9987838	6 Piquets en bois + Taules
			Rmj
10	Mabila Jean Marie (Chef de Canton)	Poteau électrique artisanal Code GPS : 0649062/9989848	1 Chevrans principal
			4 Chevrans secondaires
11	Pango Nicola	Abri-étal Code GPS : 0649067/9989832	5 Planches
			4 Taules
			6 Chevrans
			2 Lattes
			1kg de pointes
			MO
			Rmj
12	Mouandza Flobert	Abri-étal Code GPS : 0649152/9990503	4 Planche
			4 Chevrans
			Taules
			Lattes
			1/2Kg pointes
			Rmj

			4 Planche
13	Madougou Raphaël	Abri Étal Code GPS : 0649134/9990604	1/2 m3 de Planche
			5 Chevrons
			1 Kg de pointes
			MO
			Rmj
			8 Chevrons
			4 Poteaux
			4 Taules
			1/2kg pointes
			Rmj
14	Oroumin Thioua (Dg de la santé)	Dalle d'accès Code GPS : 0635449/9928546	5m ² de dalle
15	Kassa Emilienne	Étal d'exposition et vente Code GPS : 0635031/9941385	4 Piquets en bois + 3 planches Rjm
16	EMBO Angonde	Étal d'exposition et vente Code GPS : 0635044/9941388	4 Piquets en bois
			Rmj
17	Moukambi URIELLE	Palmier à huile Code GPS : 0652664/9962585	Palmier jeune pousse
			Préparation terre
18	Angone Marie Françoise	Dalle en béton Code GPS : 0655940/997414	10m ² de dalle en béton
19	Nkoghe Jean Claude	Plants de bananes Code GPS/ 0649576/9943580	03 jeunes
			06 adultes
20	Koussou Jean Gabriel	Dalle ciment/béton Escalier Batiment GPS : 06068252/05192935	5,9 m ²
			1 m ²
			4,70

Source : enquête consultant, février 2016

Total des biens affectés - AXE Oyan-Bifoun-Lambaréné

CATÉGORIES DE BIENS AFFECTES	NOMBRE DE BIENS AFFECTÉS
Plants de banane	09
Parcelles de manioc	02
Palmiers	01
Abris/Étal	08
Dalle et rampes	05
Baraques en bois	03
Terre	01
TOTAL	29 biens affectés

5.3. Profil socio démographique des PAP sur le tronçon

Localisation des PAP

Les PAP recensées dans l'Axe Oyan-Bifoun-Lambaréné sont localisées dans deux départements principalement que sont le Komo Kango et Lambaréné. Le département de Komo Kango compte le plus important nombre de PAP soit 55% avec 11 personnes affectées suivi de Lambaréné qui en compte 9.

Tableau 27 : Localisation des ménages selon le département

Départements	Fréquences	%
Komo Kango	11	55,0
Lambaréné	9	45,0
Total	20	100,0

Enquête consultant février 2016

Lieu de résidence des PAP

La répartition des ménages selon le lieu de résidence montre une relative dispersion des PAP le long de l'axe du projet. En effet, les 20 chefs de ménage recensés sur l'axe Oyan-Bifoun-Lambaréné sont répartis dans 12 lieux de résidence différents. Toutefois, Oyan 4 et Ekouk Chantier compte le plus important nombre de résidents soit 20% suivi du deuxième arrondissement de Lambaréné et du village de Wéliga qui comptent 10% de chefs de ménage. Le reste des chefs de ménage se répartissent de façon homogène dans les différents villages.

Tableau 28 : Localisation des ménages selon le lieu de résidence

Lieu de résidence	Fréquences	%
Oyan 4	4	20,0
Obenzi	1	5,0
Ekouk Chantier	4	20,0
Four Palace	1	5,0
Adhané	1	5,0
Atongowanga	1	5,0
2 ^{ème} arrondissement de Lambaréné	2	10,0
Mitoné	1	5,0
Wéliga 2	2	10,0
Paris bifoune 1	1	5,0
Bifoun	1	5,0
Mbolé petit Paris	1	5,0
Total	20	100%

Enquête consultant février 2016

Répartition des ménages selon le sexe

Parmi les chefs de ménages affectés qui ont été recensés et dont le sexe a pu être déterminé, 65 % sont de sexe masculin et 35% sont de sexe féminin. Ainsi, les hommes sont plus affectés que les femmes sur cet axe. Cela montre en général un niveau d'activité des hommes plus élevés que celui des femmes dans les zones traversées par le câble.

Tableau 29 Répartition des ménages selon le sexe

Sexe	Fréquence	%
Masculin	11	64,7
Féminin	6	35,3
Non réponse	3 ²	
Total	20	100,0

Enquête consultant février 2016

² Les non réponses correspondent aux PAP absentes lors du recensement et dont les répondants n'ont pas pu fournir de réponses sur leur situation sociodémographique. A noter que parmi les PAP on a une personne morale qui est la mairie du 2^{ème} Arrondissement de Lambaréné.

Répartition des ménages selon l'âge

La répartition des chefs de ménages affectés selon le groupe d'âge montre une nette prédominance du groupe des PAP âgées entre 51 et 60 ans qui représente 20% des personnes enquêtées. Cela dénote que les PAP sont pour la plupart relativement âgées. Ils sont suivis des groupes de 41-50 ans, 61-70 ans et des plus de 81 ans qui représentent 15% chacun confirmant la tendance vieillissante de la population rurale gabonaise. Les moins de 30 ans et les 30-40 ans font 10%.

Tableau 30 : Répartition des ménages selon l'âge

Age	Fréquence	%
Non réponse	3	15,0%
Moins de 30	2	10,0%
De 30 à 40	2	10,0%
De 41 à 50	3	15,0%
De 51 à 60	4	20,0%
De 61 à 70	3	15,0%
De 71 à 80	0	0,0%
81 et plus	3	15,0%
TOTAL	20	100%

Enquête consultant février 2016

Répartition des chefs de ménages selon le statut matrimonial

La distribution des chefs de ménages affectés selon le statut matrimonial montre que la majorité des PAP sont mariées soit 65% d'entre elles. Seules 20% sont des célibataires et une (01) seule PAP est dans le veuvage.

Tableau 31 Répartition des chefs de ménages selon le statut matrimonial

Situation matrimoniale	Fréquences	%
Marié(e) monogame	13	65
Célibataire	4	20
Veuf (ve)	1	5
Non réponse	02	10
Total	20	100,0

Nationalité et ethnie

L'écrasante majorité des chefs de ménage affectés recensés sur l'axe Oyan-Lambaréné est de nationalité gabonaise soit 94 % des personnes affectées. Un étranger de nationalité malienne fait partie des PAP. Les groupes ethniques qui polarisent le plus important nombre de PAP sont : les massangos avec 33% suivi des fangs et des Thiogos 17%. Les autres groupes ethniques sont les pouyi 11% et les Galoa et les Nzebi 6%.

Tableau 32: Répartition des ménages selon la nationalité et le groupe ethnique

Groupe ethnique et Nationalité		Nationalité		Total
		Gabonaise	Maliennne	
Groupe ethnique	Fang	3	0	3
		16,7%	0,0%	16,7%
	Pouvi	2	0	2
		11,1%	0,0%	11,1%
	Thiogo	3	0	3
		16,7%	0,0%	16,7%
	Nzebi	1	0	1
		5,6%	0,0%	5,6%
Massango effectifs	6	0	6	
	33,3%	0,0%	33,3%	
Pounou	1	0	1	
	5,6%	0,0%	5,6%	
Galoa	1	0	1	

		5,6%	0,0%	5,6%
	Bambara	0	1	1
		0,0%	5,6%	5,6%
Total	effectifs	17	1	18
	% of Total	94,4%	5,6%	100,0%

Enquête consultant février 2016

Répartition des chefs de ménages selon le niveau d'instruction

Environ 77% des chefs de ménage affectés ont fréquenté l'école. Le niveau d'instruction atteint par la majorité des PAP est le secondaire soit 41% des PAP. Environ 23% des enquêtés n'ont jamais fréquenté l'école contre 11% qui ont atteint le niveau du supérieur et 23% celui du primaire.

Tableau 33: Répartition des ménages selon le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Fréquence	%
Aucun	4	23,5
Primaire	4	23,5
Secondaire	7	41,2
Supérieur	2	11,8
Non Réponses	3	
Total	20	100,0

Enquête consultant février 2016

L'activité principale des PAP

Le principal secteur d'activité qui occupe les PAP reste l'agriculture qui mobilise à elle seule 53% des PAP. Cela montre la vocation agricole et rurale des zones traversées par le câble. Ce secteur est suivi par les retraités qui constituent 20% des PAP. Les autres activités se répartissent de façon égale 7%: commerce, menuiserie, chaudronnerie, restauration.

Tableau 34 Répartition des ménages selon l'activité principale

Activité principale	Fréquence	%
Commerçant	1	6,7
Agriculteur	8	53,3
Restauration	1	6,7
Retraité	3	20,0
Menuisier	1	6,7
Chaudronnier	1	6,7
Non réponse	5	
Total	20	100,0

Enquête consultant février 2016

Revenu des ménages selon le sexe

Le niveau de revenu des PAP est relativement faible comparé au SMIC au Gabon qui est estimé à 150 000 f CFA. Au total 67% des chefs de ménage ont un niveau de revenu inférieur au SMIC contre 33% qui gagnent plus de 150 000. Cela montre que l'agriculture qui constitue la principale occupation des PAP reste une activité faiblement rémunératrice. Dans cette répartition le nombre d'hommes disposant de revenus faibles 41% sont plus nombreux que les femmes 25%.

Tableau 35 : Répartition de ménages selon le revenu mensuel

Revenu mensuel des PAP		Sexe		Total
		Masculin	Féminin	
Quel est votre revenu Mensuel	Moins de 50000	3	2	5
		25,0%	16,7%	41,7%
	75001 à 100000	2	1	3
		16,7%	8,3%	25,0%
	150001 et plus	3	1	4
		25,0%	8,3%	33,3%
Non réponses		4	4	8

Total	12	8	20
	60%	40%	100,0%

Enquête consultant février 2016

Répartition des ménages selon le nombre d'enfants

La répartition des ménages selon le nombre d'enfants montre qu'environ 40% des ménages ont entre 6 et 11 enfants et 60% entre 1 et 5 enfants. Cela montre que les familles sont relativement larges en milieu rural. Cependant les chefs de ménage étant généralement âgés n'ont pas d'enfants en dessous de 5ans.

Tableau 36: Répartition des ménages selon le nombre d'enfants

Nombre d'enfant	Fréquences	Pourcentage
Non réponse	6	30,0%
1 enfant	3	15,0%
De 2 à 3	1	5,0%
De 4 à 5	2	10,0%
De 6 à 7	3	15,0%
De 8 à 9	2	10,0%
De 10 à 11	0	0,0%
11 et plus	3	15,0%
TOTAL	20	100%

6. ELIGIBILITE ET DATE BUTOIR

6.1. Critères d'éligibilité des personnes affectées par le projet

Dans le cadre du présent PAR, l'application des principes de l'OP 4.12 est prise en compte. Il en résulte donc que toute personne affectée par le projet, qui est propriétaire, légal ou coutumier ou simple exploitant, et qui a été recensée, est considérée éligible aux indemnités.

Par ailleurs, la PO 4.12 décrit comme suit les critères d'éligibilité à la réinstallation des personnes affectées par un projet :

1. Les personnes qui ont des droits légaux formels sur la terre ou sur d'autres biens, reconnus par les lois du pays.
2. Les personnes n'ayant pas de droits légaux formels sur la terre ou sur d'autres biens au moment du recensement, mais qui peuvent prouver leurs droits en regard des lois coutumières du pays. Dans le cadre du projet, les propriétaires coutumiers englobent deux types de propriété :
 - i. la propriété acquise sur la base de droits ancestraux sur la terre ;
 - ii. la propriété acquise sur la base d'un acte administratif reconnu par la communauté.
3. Les personnes qui n'ont pas de droits, légaux ou autres, susceptibles d'être reconnus sur les terres qu'elles occupent, et qui ne sont pas incluses dans les deux catégories décrites ci-dessus.

Les personnes appartenant aux deux premières catégories reçoivent une pleine compensation pour la terre, les structures ainsi que les biens et avoirs qu'elles perdent. Les personnes de la 3e catégorie ont droit à une aide à la réinstallation pour leur permettre d'améliorer leurs conditions de vie (indemnisation pour la perte d'activités génératrices de revenus, de moyens de subsistance, de cultures, etc.), à condition qu'elles aient occupé le site du projet avant la date limite d'éligibilité.

6.2. Date limite d'éligibilité

La date limite d'éligibilité à la réinstallation correspond à la date de début du recensement des personnes affectées et de leurs installations. Le recensement dans les zones d'intervention du projet a débuté du 1^{er} au **14 février 2016**. Au-delà de cette date, l'occupation de l'emprise du tracé ne pourra plus faire l'objet d'une indemnisation.

Lors des consultations du public, les modalités d'éligibilité et la date limite ont été rendues publiques avant le démarrage du recensement. Un communiqué a été affiché à la mairie (voir annexe 3) le contenu a été expliqué clairement aux populations affectées par le projet ou leurs représentants. Ainsi, il a été clairement précisé aux populations que les personnes qui s'installeront sans autorisation à l'intérieur des emprises de l'axe, après la date limite, n'auront droit à aucune compensation ni forme d'aide à la réinstallation.

Bilan des résultats des enquêtes - PAR sur le tronçon

N°	Sujet	Données
1	Localisation du projet	République du Gabon
	Départements/Communes	Komo Kango, Lambaréné
2	Extension CAB4	Axe Oyan-Bifoun-Lambaréné
3	Type des travaux	Pose du câble sur le tronçon
6	Date Butoir	14 février 2015
8	Nombre de ménages affectés par le projet	20
7	Nombre total de personnes affectées par le projet (PAP)	61
9	Nombre de ménages féminins affectés	06
9	Nombre de ménages vulnérables	01
10	Nombre de ménages ayant perdu : <ul style="list-style-type: none"> • une structure fixe ou un bâtiment : • une installation amovible : • des cultures et des arbres fruitiers • une source de revenu : 	09 08 04 09

Il convient de préciser que certains ménages subissent plus d'une perte

7. MESURES d'ASSISTANCE A LAREINSTALION/COMPENSATION –

Pour cet axe, il n'y aura pas de recasement/réinstallation les PAP, aucune maison sera démolis, mais il y a des compensations à payer sur des biens affectés. Ce chapitre présente les différentes mesures d'indemnisation/compensation.

7.1. Les principes d'indemnisation

Les sept principes suivants serviront de base dans l'établissement des indemnisations.

1. Les personnes affectées doivent être consultées et participer à toutes les étapes charnières du processus d'élaboration et de mise en œuvre des activités de réinstallation involontaire et d'indemnisation ;
2. Les activités de réinstallation ne peuvent être conçues et exécutées avec succès sans être intégrées à un programme de développement local, offrant suffisamment de ressources d'investissement pour que les personnes affectées par le projet aient l'opportunité d'en partager les bénéfices ;
3. Toutes les personnes affectées doivent être indemnisées sans discrimination de nationalité, d'appartenance ethnique, culturelle ou sociale ou de genre, dans la mesure où ces facteurs n'accroissent pas la vulnérabilité des personnes affectées par le projet et donc ne justifient pas des mesures d'appui bonifiées ;
4. Les indemnisations doivent faciliter l'intégration sociale et économique des personnes ou des communautés déplacées dans les communautés d'accueil en évitant de créer des conflits entre les deux groupes ;
5. Les personnes affectées doivent être indemnisées au coût de remplacement sans dépréciation, avant le déplacement effectif des personnes affectées au moment de l'expropriation des terres et des biens qui s'y trouvent ou du démarrage des travaux du projet, le premier à survenir de ces événements étant retenu ;
6. Les indemnités peuvent être remises en espèces ou en nature, selon le choix individuel des PAP. Des efforts seront toutefois déployés afin d'expliquer l'importance et les avantages d'accepter des indemnités en nature, surtout pour ce qui est des terres et des bâtiments résidentiels ;
7. Le processus d'indemnisation et de réinstallation doit être équitable, transparent et respectueux des droits des personnes affectées par le projet.

7.2. Matrice de compensation

Sur la base de la typologie des impacts recensés, les mesures de compensation adéquates par type de perte et par type de PAP ont été identifiées.

Tableau 37 : Matrice de compensation

Type de perte	Catégorie de PAP recensée	Compensation				
		En nature	En espèce	Formalité administrative	Autres aides	Commentaires
Perte de terre	Propriétaire de terrain	-	Paiement en espèce	néant	néant	-
Perte de structures fixes (rampes en béton, abri en bois)	Propriétaire de structures en dur (béton ou bois)	Démolition/reconstruction dans le cadre des travaux	néant	néant	néant	Réaménagement et amélioration des structures fixes
Perte de temporaires de revenu	Propriétaire d'étal commercial	-	Indemnité pour perte de revenu journalier pendant la réinstallation	'-	Appui au démontage et à la réinstallation des abris amovibles (assistance à la réinstallation)	Réaménagement et amélioration des structures réinstallées

Pertes de cultures et arbres fruitiers ou pharmaceutiques	Propriétaire de 1 champ ou d'arbres	-	Paiement en espèce	néant	néant	Paiement selon l'âge et la production actuelle
--	-------------------------------------	---	--------------------	-------	-------	--

7.3. Méthodologie de l'évaluation des indemnisations

La méthodologie utilisée dans l'évaluation des indemnisations/compensations s'est d'abord appuyée sur les orientations déclinées dans le CPR du CAB4 approuvé en 2013. Ensuite elle s'est basée sur des investigations de terrain qui ont été menées par le consultant. Pour cela des enquêtes ont été conduites pour déterminer le prix des matériaux de construction et des entretiens ont été effectués avec les professionnels qui travaillent dans le domaine du bâtiment.

Méthode d'évaluation établie en 2013

L'estimation des biens affectés et des revenus a été effectuée de façon contradictoire avec la PAP selon la méthodologie suivante :

- **Installations fixes :** L'estimation du bien affecté a considéré la valeur de remplacement à neuf de la structure en tenant compte du prix actuel des matériaux sur le marché, son transport et la main d'œuvre pour sa fabrication.
- **Etalagistes :** Le revenu journalier est calculé sur la base de la moyenne des périodes les plus florissantes pour l'activité déclarée par la PAP et vérifié contradictoirement par le consultant. Le montant de la compensation est calculé comme suit : (revenu journalier) x (temps d'arrêt ou durée des travaux).

NOTA : la méthodologie ci-dessus tient compte de façon implicite de l'augmentation du coût de la vie, car étant basé sur le prix actuel (en 2016).

7.4. Résultat des évaluations des coûts de compensation pour les biens affectés

Les structures fixes (dalles, rampes) recensées sur le tronçon seront compensées en nature. Toutes les structures fixes qui empiètent partiellement sur l'emprise de la voie à aménager feront l'objet d'une reconstruction à neuf par le projet. La reconstruction des structures impactées seront intégrés dans le marché des travaux de l'entreprise chargée des travaux. Les pertes agricoles et les revenus commerciaux seront compensés financièrement.

Tableau 38 : Récapitulatif de l'évaluation des biens affectés

N°	Cod e PAP	Prénom & Nom	Statut PAP	N° CNI	Village/ N° Tél	Bien affecté et localisation GPS	Elément constitutif du bien affecté	Prix unitaire	Appui réinst	Total indemnisation
Axe Oyan 3 – Bifoun- Lambaréné										
1	OB1	Meka Henriette	Propriétaire	1311-000078736-2,7	Oyan 3 Pas de téléphone	Champ de manioc Code GPS : 0646543/0001187	30m ² de superficie Préparation terre	6000 x 30 m ² = 180 000 15000		195000
2	OB2	Moumbolo Marie	Propriétaire	1311-000146774-2,7	Oyan 3 07381152 (N° Chef de village)	Champ de manioc Code GPS : 0646543/0001187	14m ² de superficie Préparation terre	6000 x 14 m ² = 84 000 15000		99 000
3	OB3	Tanga Mballa Joseph	Propriétaire	N4598905092014	Oyan 4 07525087	Abri-étal Code GPS : 648956/9999344	4 Piquets Taules Rmj	20 000 22500 X 2j = 45 000		75 000

4	OB4	Kombi Jean Reymon	Propriétaire	Absent	—	Rampe d'accès Code GPS : 649073/9998583	2m ² de dalle en béton	25000X2m ² = 50 000		95 000
						Abri-étal Code GPS : 649073/9998583	6 Piquets en bois mort	15 000		
							4 taules Rmj	15 000 X 2j = 30 000		
5	OB5	Issanga Kassa Marcelline	Propriétaire	100272426 113	Four Place 02873902	Baraque (dépôt de matériels) GPS : 0652838/097905 9	Planches 42	126 000		235 000
							Dale 1	100 00		
							Tôles 3	9000		
6	OB6	Ulrich Thico Mouboga	Propriétaire	3011- 000154403- 2,7	Mbolé/Petit Paris 3/ Lambaréné 04161028	Baraque / Bar Code GPS : 0639567/992306 3	21m ² dalle en béton	25000X21m ² = 525 000	Rmj x26 = 1.950 000	2. 844 000
							Bois d'œuvre	84 000		
							Chevrons	10 000		
							Latte	65 000		
							Bambou	60 000		
							Taules	90 000		
							Pailles	60 000		
							Rmj	75 000		
7	OB7	Mairie du 2 ^{ème} Arrond. de Lambaréné	Propriétaire	-	Mbolé/Petit Paris 3/ Mairie 2 ^{ème} arrondissement	Entrepôt Code GPS : 0639965/9 923048	9,5m ² de dalle	25000X9,5m ² = 237 500		404 100
							29 Planches	3000X29 = 87 000		
							18 Taules	3000X18 = 54 000		
							64 Briques	400X64 = 25 600		
8	OB8	Ibrahima DIARRA	Représentant du propriétaire	PC2287080 (Carte de séjour)	Mbolé/Petit Paris 3- Lambaréné tel : 07612130	Dalle en béton Code GPS : 0637360 /9922489	10m ² de dalle	25000X10m ² = 250 000		250 000
9	OB 9	Pogholo Bounangha Karen Alexis	Propriétaire	1022 000433178- 2,7	Obenzi 04417449	Abri -étal Code GPS : 0469819/998783 8	6 Piquets en bois + Taules	74 000		134 000
							Rmj	30 000X 2 = 60 000		
10	OB 10	Mabila Jean Marie (Chef de Canton)	Responsable (le bien est collectif)	1311- 00007497- 2,7	Ekouk- Chantier 03136343	Poteau électrique artisanal Code GPS : 0649062/998984 8	1 Chevrons principal	8000		12 000
							4 Chevrons secondaires	1000 X 4 = 400		
11	OB1 1	Pango Nicola	Propriétaire	200266373 1	Ekouk- Chantier 03088908 07456099	Abri-étal Code GPS : 0649067/998983 2	5 Planches	1000X5= 5000		99 000
							4 Taules	3500X4 = 14000		
							6 Chevrons	1500X6= 9000		
							2 Lattes	1000X2= 2000		
							1kg de pointes	1500X1= 1500		
							MO	7500		
							Rmj	30 000X2 = 60 000		

12	OB 12	Mouandza Flobert	Propriétaire	1311- 000298917	Ekouk- Chantier 07352496	Abri-étal Code GPS : 0649152/9 990503	4 Planche	4000X4 =16 000		49 250
							4 Chevrons	2500 X 4 = 10 000		
							Taules	3000		
							Lattes	1500X3 = 4500		
							1/2Kg pointes	750		
							Rmj	7500X2 =15000		
							4 Planche	4000X4 =16 000		
13	OB 13	Madougou Raphaël	Propriétaire	1311- 000146445- 2,7	Ekouk- Chantier 03162145	Abri Étal Code GPS : 0649134/999060 4	1/2 m3 de Planche	65 000		202 000
							5 Chevrons	20 000		
							1Kg de pointes	2 000		
							MO	15 000		
							Rmj	50 000X2 = 100 000		
							8 Chevrons	65 000		
							4 Poteaux	32 500		
							4 Taules	12 000		
							1/2kg pointes	1250		
Rmj	10 000X2 =20 000									
14	OB 15	Oroumin Thioua (Dg de la santé)	Absent	-	Mitoné	Dalle d'accès Code GPS : 0635449/992854 6	5m² de dalle	25000X5 =125000		125000
15	OB 16	Kassa Emilienne	Propriétaire	3011- 000038774- 2 ?7	Wélinga 2 07673165	Etal d'exposition et vente Code GPS : 0635031/994138 5	4 Piquets en bois + 3 planches	15 000		65 000
							Rjm	25000X2 = 50000		
16	OB 17	EMBO Angonde	Propriétaire	8011- 00435251- 2,7	Wélinga 2 07778143	Etal d'exposition et vente Code GPS : 0635044/994138 8	4 Piquets en bois	10 000		15 200
							Rmj	2600X2 = 5200		
17	OB 17	Moukambi URIELLE	Fils du propriétaire	71	Paris Bifoune1 04789115 02250748	Palmier à huile Code GPS : 0652664/996258 5	Palmier jeune pousse	60 000		75 000
							Préparation terre	15 000		
18	OB 18	Angone Marie Françoise	Propriétaire	3131- 000234858- 2,7	Bifoun 06108304	Dalle en béton Code GPS : 0655940/997414	10m² de dalle en béton	25000 X 10m² = 250 000		250 000
19	OB 19	Nkoghe Jean Claude	Propriétaire	313100024 360542,7	Adahne Tel : 03225945	Plants de bananes Code GPS/ 0649576/994358	03 jeunes	3x15 000= 45 000	<u>10 000</u>	175 000
							06 adultes	6x20 000=		

						0		120 000		
20	OB 20	Koussou Jean Gabriel	Propriétaire	198918488 26 (Permis de Conduire	Atongowa nga (Lambarén é) tel :06068 252	Dalle ciment/béton Escalier Batiment GPS : 06068252/05192 935	5,9 m2	147 500	<u>150 000</u>	644 000
							1 m2	25000		
							4,70	471 525		
		TOTAL								6 042 550 FCFA

7.5. Mesures d'assistance

Information et sensibilisation des PAP et assistance

Pendant toute la phase des travaux, il est nécessaire de sensibiliser et d'informer les PAPs et la population qui habite le long des tronçons à aménager dans le cadre du projet. Cette information et cette sensibilisation seront menées conjointement entre les municipalités, le département, l'entreprise chargée des travaux, les chefs de villages et/ou de quartiers, et les leaders d'opinion locaux. Elles porteront sur: le programme des travaux et ses éventuelles incidences négatives ; le processus et le timing des activités de réinstallation ; les impacts sociaux positifs et négatifs sur les populations déplacées ; les procédures de règlement des litiges (organisation du recueil des doléances des PAP ; assistance à leur apporter afin qu'elles puissent se préparer et gérer les doléances dans les meilleures conditions).

7.6. Mesures à inclure dans les dossiers d'appel d'offre et de travaux

Dans les dossiers d'appel d'offre et de travaux, le Projet veillera à ce que l'entrepreneur adjudicataire inclut la mise à disposition de structures d'accès temporaires sûres aux maisons, lorsque ces accès sont impactés, comme une des composantes des coûts de démolition / reconstruction.

8. MECANISMES DE GESTION DES CONFLITS

Ce chapitre présente les procédures d'enregistrement des plaintes pour les PAP et le mécanisme de gestion des réclamations d'un coût abordable et à la portée de tous pour le règlement par des tiers des différends nés de la réinstallation.

9.1. Mécanismes de résolution amiable proposés

Les mécanismes suivants sont proposés pour résoudre les conflits qui peuvent naître en raison du déplacement des populations :

En zone urbaine (Communes) :

- le premier niveau de résolution est assuré par un Comité local regroupant le chef de quartier assisté par les notables et comprenant aussi quelques PAP et un représentant de l'ANINF. La composition de ce Comité est donnée dans le tableau ci-dessous;
- le second niveau, en cas d'échec du premier, est assuré par le Maire de la commune d'arrondissement ;
- le troisième niveau, en cas d'impasse des deux premiers niveaux, le Maire central (Oyan et Lambaréné), assisté par les notables et le Maire de l'arrondissement concerné ;
- En cas d'insatisfaction, le plaignant peut recourir à la Justice en dernier recours.

En zone rurale (Préfecture/département)

- le premier niveau de résolution est assuré par un Comité local regroupant le chef de village assisté par les notables et comprenant aussi quelques PAP et un représentant de l'ANINF. La composition de ce Comité est donnée dans le tableau ci-dessous;

- le second niveau, en cas d'échec du premier, est assuré par le Chef de regroupement de villages du Canton concerné;
- le troisième niveau, en cas d'impasse des deux premiers niveaux, le Chef de Canton, assisté par les notables et le Chef de regroupement de villages concernés ;
- le quatrième niveau, en cas d'échec du troisième fait intervenir le Préfet.
- En cas d'insatisfaction, le plaignant peut recourir à la Justice en dernier recours.

Les voies de recours (recours gracieux préalable) sont à encourager et à soutenir très fortement.

9.2. Enregistrement des plaintes

L'information des PAP sur le mécanisme de gestion de plaintes se fera à travers la mise en place d'un registre de doléances auprès du chef de quartier (en milieu urbain) et du chef de village (en milieu rural) de la zone concernée. Ensuite, le projet informera les PAP sur la procédure à suivre pour pouvoir se plaindre, qui est la suivante :

- le chef de quartier (en milieu urbain) ou le chef de village (en milieu rural) assureront la tenue du registre et va aider les PAP à remplir et déposer leur plainte ; la PAP peut aussi rédiger sa propre plainte, ou s'appuyer sur des personnes ressources ou une ONG ; un modèle d'enregistrement des plaintes est joint en Annexe 6.
- après enregistrement, le chef de quartier (en milieu urbain) ou le chef de village (en milieu rural) vont convoquer un comité restreint (composé de notables), pour statuer sur le conflit dans un délai ne dépassant pas une (1) semaine ;

Comité local de résolution des conflits en zone urbaine

N°	Nom-Prénom	Statut	Téléphone
1	Assengone Francisca	Chef de quartier Atsié –Lambaréné	07 27 14 46
2	Ngotang Jeanne	Chef de quartier Agnoudzoum –Lambaréné	07 04 95 72
3	Guinzoumbi Jean Louis	Chef de quartier 2eme Arrondissement –Lambaréné	05 48 44 88
4	Mouboumbi Fidèle	Chef de quartier	07 44 97 72
5	Ulrich Thico Mouboga	Représentant PAP – 2eme Arrond-Lambaréné	04 16 10 28
6	Angoué Marie Françoise	Représentant PAP - Bifoun	06 10 83 04
7	Joel SANGANGOYE	ANINF	06585039

Comité local de résolution des conflits en zone rural

N°	Nom-Prénom	Statut	Téléphone
1	Philippe Monudomga	Chef de regroupement- OYAN 1,2 et 3	07 31 55 61
2	Jean Louis Bounndzanga	Chef de village Oyan 1	07 38 11 52
3	Mayaya Pascal	Nptable a Oyan 3	04 32 34 83
4	Ngoua Marc	Nptable a Bifoun	07 18 50 26
5	Tanga Mbala Joseph	Représentant PAP- OYAN	07 52 50 87
6	Kombi Jean Raymon	Représentant PAP - OYAN	07 46 84 09
7	Joel SANGANGOYE	ANINF	06585039

- ce comité convoque la PAP et le représentant du projet pour tenter une résolution à l'amiable.
- si la tentative de résolution à l'amiable n'aboutit pas, ou si une partie n'est pas satisfaite du verdict rendu par le comité, le plaignant peut faire appel auprès du Maire (en zone urbaine) ou au Chef de regroupement de village, puis au Chef de Canton, puis au Préfet (en zone rurale) pour une seconde tentative.
- en cas d'échec de règlement par le Maire (zone urbaine) ou le Préfet (en zone rurale), le différend est soumis à la justice.

Par ailleurs, l'expert de l'ANINF chargé du suivi de la mise en œuvre du PAR mettra en place un système de suivi et d'archivage des réclamations permettant d'en assurer le suivi jusqu'à la résolution finale du litige. L'expert tiendra un registre où figureront les dates d'enregistrement des réclamations, le numéro des réclamations, les dates de résolution des réclamations et l'instance à laquelle les réclamations auront été résolues.

9.3. Dispositions administratives et recours à la justice

Le recours à la justice est possible en cas de l'échec de la voie amiable. Si le requérant n'est pas satisfait, il peut saisir la justice à travers le tribunal provincial. Pour cela, la démarche à suivre est la suivante : (i) la PAP rédige une plainte adressée au Juge du Tribunal départemental concernée ; (ii) la PAP dépose la plainte au Tribunal départemental; (iii) le Juge convoque la PAP et le représentant du projet pour les entendre ; (iv) le Juge commet au besoin une commission d'évaluation du bien affecté ; (v) le Juge rend son verdict.

9. RESPONSABILITES ORGANISATIONNELLES

La mise en œuvre du PAR incombe à l'ANINF sous la supervision du Secrétariat Permanent de la Commission Nationale des TIPPEE (SP/CN-TIPPEE) qui devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution et le suivi des mesures ci-dessus décrites. A ce sujet, l'ANINF a déjà désigné un expert pour suivre les questions environnementales et sociales. Toutefois, cet experts n'a pas de compétences en réinstallation et devra par conséquent être renforcé (formation) mais surtout appuyé par un Consultant qui devra être recruté à temps partiel dans le cadre de la préparation et du suivi des travaux.

Une fois que les indemnités fixées et le plan de compensation et de réhabilitation est accepté, l'ANINF signera un protocole d'accord avec les personnes affectées sur le montant de l'indemnisation. Les Communes bénéficiaires, à travers leurs services techniques, participeront également au suivi de la réinstallation. De manière globale, il est préconisé le dispositif d'exécution sommairement décrits dans le tableau ci-dessous:

Tableau 39 Responsabilités organisationnelles de mise en œuvre du PAR

Acteurs		Responsabilités
Institutions	Services concernés	
Ministère de l'Economie et de la Prospective	Comité de Pilotage du projet SP/CN-CNTIPEE	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation et diffusion du PAR (cibles : les membres du Comité de Pilotage) • Supervision du processus
	ANINF Responsables Environnement et Social (RES/ANINF)	<ul style="list-style-type: none"> • Soumission du PAR à l'approbation de la Banque mondiale et de la DGEPN • Diffusion du PAR (municipalités et autres acteurs impliqués) • Reconstruction des biens physiques démolis dans le cadre des travaux • Collaboration avec les structures locales d'exécution • Assistance aux organisations, Collectivités locales, ONG • Coordination et suivi de la réinstallation et d'indemnisation • Soumission des rapports d'activités à la Banque mondiale
Le Ministère de l'Environnement et de la Protection des Ressources Naturelles, Forêts et Pêche	Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature (DGEPN)	<ul style="list-style-type: none"> • Validation du rapport du PAR • Suivi de la mise en œuvre de la réinstallation
Mairies Préfectures	Conseil municipal Regroupement de village et Canton	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation et mobilisation des populations • Réinstallation des PAP ayant perdu des places d'affaires • Libération des sites devant faire l'objet d'expropriation • Traitement des plaintes en cas d'incompétence du Chef de quartier • Suivi de la réinstallation et des indemnités • Diffusion du PAR • Traitement selon la procédure de résolution des conflits • Participation au suivi de proximité
	Chef de quartiers Chef de villages	<ul style="list-style-type: none"> • Recueil des doléances en cas de plaintes • Participation à la sensibilisation des populations et au suivi

10. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DU PAR

La mise en œuvre du PAR débute avec le dépôt d'un exemplaire du PAR auprès (i) de la Mairie de la commune concernée ou (ii) de la Préfecture concernée, qui seront représentées par leurs services techniques respectifs dans le suivi de la mise en œuvre de la compensation et de la réhabilitation.

Le Projet prendra des dispositions, après le dépôt du PAR auprès de la Mairie de la commune concernée ou de la Préfecture concernée, pour s'assurer de l'information des populations affectées (par consultation ou voie d'affichage), qui auront la possibilité de consulter le PAR déposé.

Les personnes affectées seront invitées à donner leur avis sur l'exactitude des données telles qu'arrêtées lors de la mission de terrain et de l'atelier de restitution. Si une PAP n'est pas satisfaite des données reprises dans le PAR, la Projet devra ouvrir des nouvelles consultations pour une conciliation des points de vue. A la fin de la conciliation, le Projet signe avec la PAP un nouveau protocole de reconnaissance et d'approbation des données du PAR, en présence de la mairie représentée par le Maire ou de la Préfecture représentée par le Préfet. A la suite de l'approbation, l'étape suivante consistera à la mise en œuvre de la compensation et de la réhabilitation suivant le calendrier ci-dessous.

Tableau 40 : Calendrier de mise en œuvre du PAR

Etapas	Désignation des activités	Mois																				
		mois 1			mois 2			mois 3			mois n (fin des travaux)										
Etape 1	Dépôt d'un exemplaire du PAR auprès (i) de la Mairie de la commune concernée ou (ii) de la Préfecture concernée	■																				
Etape 2	Réunion d'information des PAP		■	■																		
Etape 3	<ul style="list-style-type: none"> Présentation du protocole de compensation et d'acceptation (acquiescement) Signature des actes d'acquiescement indiquant le bien affecté, son estimation financière, les modalités de compensation lors des travaux 			■	■																	
Etape 4	<ul style="list-style-type: none"> Païement des compensations financières 					■	■															
Etape 5	Libération des emprises						■	■														
Etape 6	Reconstruction des biens affectés démolis							■	■													
Etape 7	Démarrage des travaux de fouille et de pose du câble									■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Etape 8	Suivi de la procédure de réinstallation	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Etape 9	Clôture du dossier individuel (évaluation des biens reconstruits et des paiements effectués)																					■

11. CONSULTATION PUBLIQUE

12.1. Objectif et démarche

Une consultation publique a été organisée le 18/02/16 à Lambaréné en vue de présenter les principaux résultats et les conclusions du rapport provisoire du PAR et de l'EIES (voir compte rendu en annexe et photos ci-dessous). Dans le cadre des consultations, l'information et la diffusion sur la date butoir a été rappelée. Cette consultation a été menée avec l'ensemble des parties prenantes, y compris quelques PAP (voir liste de participants en annexe) en vue d'évaluer l'acceptabilité sociale du projet à travers leurs perceptions et préoccupations vis-à-vis dudit projet, ainsi que leur acceptation de l'évaluation des biens susceptibles d'être affectés par les travaux routiers, les principes et les modalités de compensations, pour ce qui concerne les PAP.

La démarche utilisée pour conduire ces séances de consultation avec l'ensemble des PAP et des autorités locales était la suivante :

- présentation du projet et ses impacts,
- présentation succincte du contenu du rapport provisoire du PAR ;
- les questions, préoccupations et recommandations formulées par les participants, dont les PAP ;
- les réponses apportées par le Consultant.

12.2. Synthèses des points de vue sur la restitution des rapports provisoires

De façon générale, les autorités locales, les services techniques et les PAP qui ont pris part aux consultations/restitution ont salué la démarche du projet sur le partage des résultats provisoire du PAR.

Ainsi, après la présentation du PAR, des biens et personnes affectées, des mesures d'atténuation prévues (compensation/indemnisation des PAP) et des mécanismes de gestion des plaintes, les points de vue exprimés sont:

- un sentiment de satisfaction pour les mesures envisagées qui vont permettre une mise en œuvre sereine du projet ;
- un sentiment de satisfaction pour l'implication de tous les acteurs dans le suivi de la mise en œuvre du PAR surtout les chefs de quartier ;
- un mécanisme de gestion des conflits adapté aux réalités locales ;
- une appréciation positive de l'indemnisation des personnes affectées ;
- un avis favorable pour l'accent particulier sur l'information et la sensibilisation qui est prévue par le projet, et enfin
- une approbation à l'unanimité du projet de mise en place de l'extension du câble de fibre optique CAB 4 pour le Gabon.

Photo 20 Atelier de consultation à Lambaréné



Séance de consultation à Lambaréné sur le PAR avec les services techniques, les chefs de quartier et la mairie

12. DIFFUSION DE L'INFORMATION AU PUBLIC

Après approbation par le Gouvernement du Gabon et par la Banque Mondiale, le présent Plan d'Action de Réinstallation (PAR) sera publié sur le site internet de la CN-TIPPEE, de l'ANINF, de la DGEPN et des Communes et Préfectures (si le site existe ; à défaut un communiqué de presse diffusé au niveau local informera les populations des zones concernées et le public de la disponibilité du document au niveau des Mairies de Lambaréné et d'Oyan et de la Préfecture). Le résumé exécutif sera publié dans un journal à couverture communale. Le PAR devra aussi être diffusé au niveau national dans un journal officiel ou un journal avec une couverture nationale. Il devra aussi être diffusé au niveau des quartiers bénéficiaires (zone urbaine) et des villages concernés (zone rurale). Aussi, le rapport du PAR sera disponible pour consultation publique dans les Mairies de Lambaréné et d'Oyan, à la Préfecture. Le PAR sera aussi publié à l'Info-Shop de la Banque Mondiale, après que le gouvernement Gabonais autorise la Banque de le faire, par une lettre/e-mail.

Les dispositions en matière de diffusion/publication visent à rendre disponible aux populations affectées et aux tiers une information pertinente et dans des délais appropriés. Elles relèvent des mécanismes suivants : (i) l'information provenant du Projet en direction des populations affectées par le projet, sur le PAR, sa procédure d'élaboration, son contenu et l'état de sa mise en œuvre, et en contrepartie, la remontée vers le Projet de toute information utile issue des populations des localités concernées par la réinstallation ; (ii) la publication du présent PAR, et de toute nouvelle disposition s'y rattachant, dans des conditions garantissant que les populations affectées y auront accès et le comprendront.

13. BUDGET ESTIMATIF POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PAR

14.1. Budget estimatif du PAR

Pour la mise en œuvre du présent Plan d'Action de réinstallation (PAR), le budget suivant définit l'ensemble des coûts associés à la compensation des PAPs et au suivi-évaluation nécessaire. Le budget se répartit en plusieurs catégories : les mesures de compensation pour la reconstruction des structures impactées ; les mesures de soutien et d'information communication et de suivi-évaluation.

Tableau 41 : Budget estimatif du Plan Succinct de Réinstallation

N°	RUBRIQUES	Budget en F CFA	Source de financement
01	Coûts de compensation des pertes de biens et de revenus	6 042 550	MENP
02	Divers et imprévus	957 450	MENP
03	Suivi de la mise en œuvre du PSR	8 000 000 (Inclus dans le budget de l'EIES)	Budget CAB4
04	Communication/sensibilisation	15 000 000 (Inclus dans le budget de l'EIES)	Budget CAB4
05	Evaluation finale du PSR	8 000 000 (Inclus dans le budget de l'EIES)	Budget CAB4
Total coûts du PSR		38 000 000 FCFA	

14.2. Source de financement

Les biens des PAP qui vont être démolis sont considérés comme des dégradations mineures et sont prévus d'être reconstruits dans le cadre des travaux.

Sous ce rapport, les coûts de compensation y relatifs seront intégrés et seront pris en charge dans le marché des travaux de l'entreprise chargée du pavage de la voie (dans la rubrique « démolition et reconstruction »).

Les coûts de compensation financière des pertes agricoles, revenus commerciaux et autres seront pris en charge par le MENP au titre de l'Etat Gabonais.

Les couts de sensibilisation/communication et l'évaluation finale du PSR sont supportés par le budget du projet CAB4.

14. SUIVI- EVALUATION

Les procédures de suivi commenceront dès l'approbation du PAR et bien avant la compensation et la libération des emprises. L'objectif du suivi est de signaler aux responsables du projet tout problème qui survient et d'assurer que les procédures du PAR sont respectées. L'évaluation du plan de réinstallation peut être menée une fois que la plus grande part des indemnisations est payée et que la presque totalité de la réinstallation est achevée. L'objectif de l'évaluation est de certifier que toutes les PAP sont bien réinstallées et que toutes les activités économiques et productives sont bien restaurées.

Le suivi et l'évaluation permettront au promoteur de veiller au respect intégral des principes et procédures fixés dans le PAR. Les activités de suivi et d'évaluation du PAR sont incluses dans les tâches confiées au Consultant qui sera recruté à temps partiel dans la Mission de Contrôle et qui appuiera à l'Expert du Projet responsable Social. Il s'agira de mener les actions suivantes :

- vérifier les rapports internes de mise en œuvre du PAR par un contrôle des éléments suivants sur le terrain, essentiellement le remplacement des infrastructures démolies ;
- interroger les PAP dans le cadre de discussions ouvertes pour déterminer leurs connaissances et préoccupations vis-à-vis du processus de réinstallation, de leurs droits à prestations et des mesures de réadaptation ;
- observer les séances d'information et de consultations publiques avec les PAP ;
- observer le fonctionnement du programme de réinstallation à tous les niveaux pour évaluer son degré d'efficacité et de conformité au plan d'action ;
- vérifier le type de problèmes donnant lieu à des plaintes et le fonctionnement des mécanismes de règlement de ces plaintes en passant en revue le traitement des recours à tous les niveaux et en interrogeant les personnes affectées à l'origine des plaintes ;
- apprécier la qualité des infrastructures reconstruites avant et après le processus de réinstallation ;
- conseiller les responsables du Projet sur les améliorations à apporter, le cas échéant, à la mise en œuvre du PAR.

Les populations concernées seront autant que possible associées à toutes les phases de contrôle des impacts du projet, y compris la définition et la mesure des indicateurs de référence. On doit poursuivre le processus de suivi au-delà de l'achèvement des apports matériels d'un PAR pour s'assurer que les efforts de rétablissement des revenus et les initiatives de développement ont été couronnés de succès.

Le suivi de la mise en œuvre des activités de réinstallation est permanent. Il débute dès le lancement des activités de la mise en œuvre de la réinstallation jusqu'à la fin de cette dernière. Le Projet aura à mettre en place son calendrier du suivi des activités de la réinstallation et le communiquera aux Communes, aux personnes affectées et à la DGEPN.

Le suivi de proximité des biens démolis et reconstruits sera assuré par les missions de Contrôle (MdC) dans le cadre du suivi technique des travaux et aussi par les Services Techniques Municipaux. Dans le cadre de la surveillance et du suivi, il s'agit de signaler aux responsables du projet tout problème qui survient et d'assurer que les procédures du PAR sont respectées.

Il est proposé que l'évaluation du PAR soit réalisée par un Consultant qui sera recruté pour assurer l'évaluation à mi-parcours et finale des mesures environnementales et sociales proposé dans l'Etude d'impact Environnementale et Sociale (EIES) et peut être menée une fois que la plus grande part des indemnités est payée et que la presque totalité de la réinstallation est achevée. L'objectif de l'évaluation est de certifier que tous les biens détruits ont été reconstruits.

ANNEXES

Annexe 1 -Communiqués d'information

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
DE LA DECENTRALISATION
DE LA SECURITE ET DE
L'HYGIENE PUBLIQUE



PROVINCE DU WOLEU-NTEM

CABINET DU GOUVERNEUR

N° 002 / MISPID/PWNCAB-G

COMMUNIQUE ADMINISTRATIF

Dans le cadre des travaux de la pose de la fibre optique à Oyem ,

Le Gouverneur de la Province du Woleu-Ntem invite les personnes ci-après à la réunion qui aura lieu à la salle des mariages de l'Hôtel de ville le mardi 5 février 2016 à 10 heures.

Il s'agit de :

- Trois délégués des commerçants du marché de Ngouéma ,
- Un délégué des commerçants du marché d'Akoakam ,
- Les chefs des quartiers Adjougou, Cité Economique, Ngouéma, Methu et Akoakam

Le présent communiqué tient lieu d'information générale et toute personne à l'écoute est priée d'en faire large diffusion

Fait à Oyem , le 3 février 2016

P. Le Gouverneur et P. adj.

Le Secrétaire Général de Province

François BIYOGHO ENANGA NG



PROVINCE DU WOLEU-NTEM
.....

DEPARTEMENT DE L'OKANO
.....

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'OKANO
.....

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
.....

SECRETARIAT GÉNÉRAL
.....

N° 211F /PWN/DO/CDO/CD/SG.

REPUBLIQUE GABONAISE

Union Travail Justice
.....

*Note circulaire
à l'attention des populations de l'axe Lalara -Okala*

Dans le cadre de la mise en œuvre du **Projet de fibre optique Central African Backbone 4 (CAB), phase 2 du Backbone National pour le Gabon**, il est porté à la connaissance des populations locales qu'une consultation publique suivie d'un recensement des personnes et des biens implantés sur les emprises des travaux de la route sera effectué du 02 au 14 février 2016.

A cet effet, les populations concernées sont priées d'arrêter tous travaux sur les installations ou activités sur les emprises, à compter de la date de publication de la présente note.

Toute installation ou activité réalisée sur l'emprise des travaux après la publication de cet avis ne sera pas pris en compte dans le processus d'indemnisation.

Fait à Mbitic, le 1^{er} février 2016

Le Président du Conseil Départemental


Celestin Edzo MESSALE
Celestin EDZO MESSALE



COMMUNE D'OYEM

Tel : 01 98 98 10/11 98 98 11
 E.F : 167 Oyem-Gabon
 E-mail : mairie@oyem.com

REPUBLIQUE GABONAISE
 UNION-TRAVAIL-JUSTICE

CABINET DU MAIRE

N° 007/M.O./Cab

Note circulaire

A l'attention des populations de la Commune d'Oyem.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Fibre Optique Central African Backbone 4 (CAB), phase 2 du Backbone National pour le Gabon, il est porté à la connaissance des populations de la Commune d'Oyem qu'une consultation publique suivie d'un recensement des personnes et des biens implantés sur les emprises des travaux de la route sera effectué du 02 au 14 février 2016.

A cet effet, les populations concernées sont priées d'arrêter tous travaux sur les installations ou activités sur les emprises, à compter de la date de publication de la présente note.

Toute installation ou activité notées sur l'emprise des travaux après la publication de cet avis ne sera pas prise en compte dans le processus d'indemnisation.

Fait à Oyem, le 09 Février 2016



Vincent ESSONO MENGUE



COMMUNE DE BITAM
B.P. 100 Bitam - Gabon

REPUBLIQUE GABONAISE
Union-Travail-Justice

Cabinet du Maire

N° 14/2016/CB/CM.

AVIS ET COMMUNIQUE

A L'ATTENTION DES POPULATIONS INSTALLEES SUR LES EMPRISES DE LA ROUTE DEVANT ABRITER LES TRAVAUX DU CAB 4 PHASE 2 DU BACBONE NATIONAL POUR LE GABON

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de fibre optique central African Backbone 4 (CAB 4), phase 2 du Backbone National pour le Gabon, il est porté à la connaissance des populations locales qu'une consultation publique suivie d'un recensement des personnes et des biens implantés sur les emprises des travaux de la route Nationale qui traverse la Commune de Bitam sera effectuée du 10 au 12 Février 2016.

A cet effet, il est porté à la connaissance des populations d'arrêter tous travaux sur les installations ou activités sur les emprises à compter de la date de publication du présent avis et communiqué.

Toute installation ou activité notée sur l'emprise des travaux après la publication de cet avis ne sera pas prise en compte dans le processus d'indemnisation.

Fait à Bitam, le 10 Février 2016

Le Maire

Jean Pierre **OBANG ZUE BEYEME**



COMMUNE DE LAKESSARINE

CABINET DU MAIRE

R.P.00 TEL.: 81.88.10.11

N° 001/CL/CAB.

REPUBLIQUE GABONAISE
Travail-Justice

AVIS ET COMMUNIQUE

**A L'ATTENTION DES POPULATIONS INSTALLEES SUR LES EMPRISES DE LA ROUTE
DEVANT ABRITER LES TRAVAUX DU CAB 4 PHASE 2 DU BACBONE NATIONAL POUR
LE GABON**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de fibres optiques Central Africain Backbone (CAB 4), phase 2 du Backbone National pour le Gabon, il est porté à la connaissance des populations locales qu'une consultation publique suivie d'un recensement des personnes et des biens implantés sur les emprises des travaux de la Route National (RN 01) a été effectuée du 02 Février au 14 Février 2016.

A cet effet, il est porté à la connaissance des populations d'arrêter tous travaux et installations d'activités sur les emprises à compter de la date de publication du présent avis et communiqué.

Toute installation ou activité notées sur l'emprise des travaux après la publication de cet avis ne sera pas pris en compte dans le processus d'indemnisation, de même des activités qui feront l'objet d'un déplacement prévu se doivent de prendre des dispositions pour libérer les espaces publics irrégulièrement occupés.

Pour toutes informations complémentaires et utiles, veuillez-vous rapprocher des services du Secrétaire et du patrimoine à l'hôtel de ville.

Fait à Lakesarine, le 18 FEV. 2019

Le Maire DE LAKESSARINE


 Roger Valère ANTONIENWE
 MAIRE

- ✓ Maire
- ✓ SG
- ✓ Chefs des Quartier
- ✓ Populations visées
- ✓ Archives & chronos

Annexe 2 - PV des rencontres d'information

PROCES VERBAL

Objet : Réunion d'information et de collecte de données
Elaboration de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) et du
Plan d'Action de Réinstallation (PAR) du Projet CAB4

Localité de : Mairie du 2^e Arrondissement Date : 03.02.2016
LAMBARENE

La rencontre était présidée par :
Etaient présents (voir liste en annexe)

Points discutés:

- Présentation de la mission et objectifs.
- Présentation du Projet CAB4
- Présentation des objectifs de l'EIES / PGES / PAR
- questions diverses.

Questions posées:

- Est-il prévu un démantèlement (chambre de connexion) dans la quartier?

Réponses apportées:

- A l'heure actuel, le nombre de chambres d'inter connexion et les sites d'installation ne sont pas déterminés; une étude devra être faite à cet effet.

Préoccupations exprimées:

- Démembrement de la fibre optique dans les endroits stratégiques de la ville
- Recrutement de la main d'œuvre locale

Principales suggestions/recommandations:

- Il faudrait que les chambres d'inter connexion soient posées dans des endroits stratégiques de la ville afin de faciliter la connectivité de infrastructures sociales telles que les stades, l'hôpital, les Mairies, les établissements scolaires
- Recruter la main d'œuvre locale dans les travaux

Conclusion:

- Le Projet est favorablement accueilli par la population mais doit permettre aux populations d'entendre la voix

Commencé à : 9h 28 mn la séance a pris fin à 10h 10 mn

Le Rapporteur de séance

Le Président de séance

[Signature]
 Mohamadou Lamin Faye
 Consultant en EES
 Expert Socioéconomique



MOUSOUMBI MATSITA J

PROCES VERBAL Réunion d'information et de Collecte de Données

Objet : Elaboration de l'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) et du
Plan d'Action de Réinstallation (PAR) du Projet CAB4

Localité de : Commune de Lambaréne Date : 02/02/2016

La rencontre était présidée par : Monsieur le Maire de la Commune de Lambaréne
Étaient présents (voir liste en annexe)

Points discutés :

- Présentation du Projet
- Présentation de la mission
- Objets de l'EIES, PGES et PAR
-
-

Questions posées :

- Quelles sont les retombées du projet pour la commune de Lambaréne, en d'autres termes, qu'est-ce que la ville de Lambaréne pourrait gagner avec la réalisation de ce projet ?
- Est-ce qu'il est prévu d'installer des chambres d'interconnexion dans les villages situés le long de l'axe routier (tracé) et quel nombre est-il prévu de poser dans la commune ?

Réponses apportées :

- Le projet CAB4 a pour objet d'accroître la couverture géographique et l'efficacité des réseaux à bande passante de grande capacité, d'augmenter la pénétration d'Internet à haut débit, de diminuer les coûts des services de communication, ce qui offre à la commune des opportunités de booster le développement au plan national et international.
- Le nombre de chambres d'interconnexion dans les localités n'est pas encore déterminé (une étude doit se faire).
- Toutefois, il est prévu de poser des chambres de connexion dans des villages traversés par le tracé.

Préoccupations exprimées :

- Utilisation de la main d'œuvre locale
- Faciliter l'accès de la population à l'Internet en particulier les femmes au niveau des établissements
- Positionner Lambaréne comme "ville pilote" pour le développement du Numérique par le Projet
- Enjeux de booster le développement de la Commune de Lambaréne au plan touristique, recherche scientifique, culture, des médias, de l'éducation, de la création d'emplois de type nouveau (en rapport avec l'Etat)

Principales suggestions/recommandations :

- Encourager d'autres investissements (comme le projet satellite) pour accompagner le projet CAB4
- Connaître la Mairie et installer l'incubateur dans ses locaux (place disponible)
- Éviter que de gros engins viennent de Libreville pour creuser les tranchées, au détriment de la main d'œuvre locale
- Tenir les limites de la ville en regard à l'octroi subaiguë (la ville ne cesse de continuer de s'étendre)
-
-

Conclusion :

- Le projet offre de bonnes opportunités de développement
 - La commune de Lambaréne a peu joué son rôle en matière de rayonnement culturel et socio-économique dans le pays
- Commencé à : 16h45min , la séance a pris fin à 18h30min

Le Rapporteur de séance :

Mohamadou Lamine Naye
Consultant en EES
Expert Socio-économiste

Le Président de séance :

Le Maire



PROCES VERBAL

Objet : Réunion d'information et de collecte de données
Elaboration de l'Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) et du
Plan d'Action de Réinstallation (PAR) du Projet CAB4

Localité de : Mairie de Mitgic Date : 25/09/2016

La réunion était présidée par Monsieur le Maire de la ville de Mitgic
Etaient présents (voir liste en annexe)

Points discutés:

- Présentation de la mission et de ses objectifs
- Présentation du projet
- EIES / PGES / PAR
- Questions diverses

Questions posées:

- Est-il possible de développer le commerce électronique via internet avec la réalisation du projet et étendre la connectivité internationale ?
- Y a-t-il des effets dangereux pouvant affecter l'environnement du sol et la santé des populations à cause de l'émission de substances toxiques ?

Réponses apportées:

- Comme le projet vise entre autres à augmenter de manière significative le taux de pénétration de l'internet à haut débit, dans le projet peut favoriser le développement du commerce électronique entre autres
- Le projet tel que conçu ne présente pas, du point de vue technique et technologique, un danger pour l'environnement et la santé des populations et ne génère pas de substances toxiques.

Préoccupations exprimées:

- Effets secondaires négatifs sur la santé (émissions)
- Main d'œuvre locale
- Remise en l'Etat du site

Principales suggestions/recommandations:

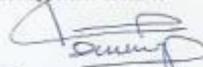
- Remettre en l'Etat les sites après le passage du projet (préservation du patrimoine de la ville)
- Recruter la main d'œuvre locale (autochtones) pendant les travaux du projet

Conclusion:

- C'est un projet profitable à tout le monde
- essentiellement important pour le pays et la région

Commencé à 16h 44 mn la séance a pris fin à 17h 39 mn

Le Rapporteur de séance


Mohamadou Lamire Faye
Expert Socio-Economiste

Le Président de séance


ANDRÉ JEAN
MAIRE DE

PROCES VERBAL

Réunion d'information et de collecte de données

Objet : Elaboration de l'Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) et du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) du Projet CAB4

Localité de : Ville d'OYEM Date : 08/02/2016

La rencontre était présidée par : MBA MENGUE Florentin
Etaient présents (voir liste en annexe)

Points discutés:

- Présentation de la mission et du Projet
- Objectifs de l'étude (EIES/PGES/PM2)
- Objectifs de la réunion d'information et de collecte de données

Questions posées:

- Quel est l'objectif du Projet?
- Quand est-ce que le projet va être réalisé?

Réponses apportées:

- L'objectif du projet de la fibre optique est d'améliorer la communication en terme de couverture géographique, de pénétration de l'internet à haut débit et de connectivité.
- Le projet sera réalisé dans les meilleurs délais. L'ANEF souhaite le projet soit opérationnel avant 2017, avant le démarrage de la CAN.

Préoccupations exprimées:

- Connexion à l'internet pour la Mairie et autres points structurels importants de la ville d'OYEM
- occupation du terrain public le long de l'axe du tracé par les pratiques (commerce devant les marchés)
- implantations le long de la route, etc.
- Main d'œuvre locale dans les travaux

Principales suggestions/recommandations:

- Faire en sorte que le projet arrive à terme pour le bénéfice de la population
- Recruter la main d'œuvre locale dans les travaux pour lutter contre le chômage et la pauvreté dans la ville
- Connecter la Mairie au réseau internet à haut débit, de même que les principaux structures de la ville

Conclusion:

- C'est un grand projet, un beau projet, et sera fort appuyé par l'équipe municipale avec son intérêt

Commencé à : 11h 30 mn, la séance a pris fin à 12h 01 mn

Le Rapporteur de séance

Mohamed Loui FAH
Eppat Sira-oum m'is
Conseiller à FES

Le Président de séance

[Signature]
MBA MENGUE
Conseiller de



PROCES VERBAL

Réunion d'information et de collecte de données.

Objet : Elaboration de l'Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) et du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) du Projet CAB4

Localité de : Commune de Bitam Date : 11/02/2015

La rencontre était présidée par M. le Maire de la Commune de BITAM. Etait présents (voir liste en annexe)

Points discutés:

- Présentation de la mission
- Présentation du Projet
- Objectifs de l'EIES, EGES et PAR
- Séance de restitution

Questions posées:

- Est-ce que la fibre optique ne va pas avoir de impacts sur l'environnement, les habitations, les animaux et les populations?
- Quel sera l'avenir de pylônes après la pose de la fibre optique?

Réponses apportées:

- La fibre optique ne présente pas de danger pour l'environnement, la population et les animaux, c'est une technologie propre et écologique.
- Ce sont les travaux qui peuvent générer des impacts négatifs sur l'environnement et la communauté, qu'il faudra bien prendre en charge.
- Après la pose de la fibre optique, les pylônes seront appelés à disparaître dans le temps.

Préoccupations exprimées:

- Indemnisation des populations impactées par le projet
- Sensibilisation des populations
- Sensibilisation de la fibre optique
- Effets négatifs sur la santé et l'environnement

Principales suggestions/recommandations:

- Indemniser les populations en cas de perte de biens
- Sensibiliser les populations, surtout en milieu rural en passant par les chefs de causer, chef de regroupement, chef de village
- Recrutement de la main d'œuvre locale en priorité pour les puits
- Ouverture de voies et électrification des quartiers périphériques de la ville

Conclusion:

- Le projet est bien accueilli par les populations, mais il faut les sensibiliser d'avantage et indemniser les personnes affectées.

Commencé à 8h 00mn la séance a pris fin à 10h 45mn

Le Rapporteur de séance

Mohamadou Lamino Fay
Expert socio-économique
Consultant à EIES

Le Président de séance

M. le Maire
MUNICIPALITE DE BITAM
LE MAIRE

Annexe 3 - Personnes rencontrées lors des enquêtes

Projet Central African Backbone 4 (CAB 4), phase 2 du Backbone National pour le Gabon

Localité: OYAN 3 - AIGON Date: 28/07/2016 Projet: Sabra, phase 2

Liste de présence

①
OYAN

N°	Prénom Nom	Fonction	Organisme	Contact téléphone	Emargement
01	Philippe Moundounga	chef de Regroupement	Villages Oyo. 1.85	07 31 55 61	
02	Jean Louis Moundounga	chef de Village	chef de Village	07.32.11.52	
03	Boussoumbo	Paul	OYONE 1, 2 et 3.	04-19.62.51	
04	Toumba Joseph		OYONE 3	07 68 13 41	
05	Messingui C NT	-06788228	OYONE 3		
06	Mbouli Jean	-cultivateur	OYONE	- 11 -	
07	MAYOISO IFUMBA ALBA	Sous-Préf	Befou. Abanga	02.05.75.08	
08	ALBOU GATE GILBERT	Conseiller	Befou. Abanga	04.62.09.66	
09	NGOUA JORC	Notable	Befou	07185026	
10	OYON OYON JAMBA	conseiller	Befou	06.06.50.58	

②
P. POU

Projet Central African Backbone 4 (CAB 4), phase 2 du Backbone National pour le Gabon

Localité: Date: Projet:

Liste de présence

N°	Prénom Nom	Fonction	Organisme	Contact téléphone	Emargement
1	NANQUI LEONTINE	chef de village Abanguemiam	Regroupement Village	06 92 62 57	
2	NINGUIA Alexandre	Maire de Foule	Mairie de Foule	04 35 40 07 06 75 59 22	
3	MEMENGOISE MICHONSE	la directrice		06 87 83 20	
4	EJZIMBE GERVAISE	chef Village Bissoh-lou		07.00.64.85 06.83.33.76	
5		chef village Nzatieng		06.32.34.54 07.41.62.23	
6	ECKOYA DANY	habitant du	Batlimba	06 3 2 10 80	
7	Makagna Jean	chef de village	Befou		
8	KELONGO THOMAS	chef de village	Lolo 1	07-62-4212	
9	KOUNA SARAQUELINE	chef de village	LOLO 2		
10	MATBONGO JULES	chef de village	MATDRA	06 16 11 49	

Projet CAB4
Elaboration de l'Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES)
et du Plan d'Action de Réinstallation (PAR)

Liste des personnes rencontrées

Date	Noms et prénoms	Fonction Organisme	Contact	Signature
01/04/2016	MAYATA-Pascal	Notable	04 22 34 83	[Signature]
"	LOMA NDOGA B.	S. G. du chef de village	02 15 90 06	[Signature]
"	LEKOTHO Camille	Notable		[Signature]
"	Moupa yv Anand	chef de village	8485 07 41 88 15	[Signature]
01/04/2016	NE DNE Augustin	chef de quartier	07 40 79 98 06 58 84 58	[Signature]
"	Moubeuassi SYLVIE	chef de quartier	07 68 24 50 06 64 28 80	[Signature]
"	Boulkandou Magbanga	habitant du village	06 32 03 63	[Signature]
03/04/2016	MAJOUROUY RENE PAUL	CHIEF DU VILLAGE	07 87 30 18	[Signature]
"	Bitighe- Bernard	chef de village	02 7 81 41 2	[Signature]
"	Bouissougon J FRAN SOIS	Cl F de village	07 85 88 06	[Signature]
"	PICUI Christelle	Notable	07 05 85 85	[Signature]
"	NZENGUI François	collaborateur du chef de village	07 43 90 78	[Signature]
"	BIVGON Jeanette	chef de village	07 84 73 19 06 80 32 25	[Signature]
"	ANA Minko Raymond	chef de quartier	07 07 27 05	[Signature]
03/04/2016	IPONGA Bieu dans S/c	S/LANTONAL	07 54 05 12	[Signature]

Projet CAB4
Elaboration de l'Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES)
et du Plan d'Action de Réinstallation (PAR)

Liste des personnes rencontrées

Date	Noms et prénoms	Fonction Organisme	Contact	Signature
03/04/2016	Moutsinga Jeanette	chef de quartier	07 58 1 88	[Signature]
04/04/2016	MOULENDI Jean Christian	Notable de MUPUMA II	02 7 26 7 28	[Signature]
04/04/2016	METOU Joachim	Bourgeois	07 61 12 45	[Signature]
"	AKOUÉ ASSOUOU Daniel	chef de quartier		[Signature]
"	NZONGHE CRONE Wenceslas	chef de village	07 38 17 0 02 06 14 62	[Signature]
"	ANGUE ASSEKO Leontine	chef de village	07 84 44 05	[Signature]
04/04/2016	BITEGRE Barthélemy	chef de quartier	04 78 03 18	[Signature]
05/04/2016	BAKE ANNIE	Notable du village	06 69 29 71	[Signature]
05/04/2016	NZIBE-NZOME Camille	Notable à NIKARTI	07 44 21 2	[Signature]
"	MSORE DIEVE	chef de village	06 76 00 60	[Signature]
"	MP YENI PAUL CAROLINE	chef de quartier	04 63 66 75	[Signature]
"	MSIRA OROTE Jean Baptiste	chef de quartier	06 85 07 71	[Signature]
"	MSA EYEGHE Pierre-claver	Notable	04 30 26 46	[Signature]
"	MBOGA AKOUÉ Bervet	C.R. NOMEH	Tel. no 04 21 60 73	[Signature]
05-04/2016	MENGIEMENG-DANG	C.V. CIALA	06 50 80 13 04 16 50 27	[Signature]

V. MINCE
MISE

Projet CAB4
Elaboration de l'Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES)
et du Plan d'Action de Réinstallation (PAR)

Liste des personnes rencontrées

Date	Noms et prénoms	Fonction Organisme	Contact	Signature
01.01.16	MAMBANGO GEORGE	chef de village de LA BOUZA 2	version joint / fax 06106674	+
05.02.16	MASSOKO Jean	chef de village de MIBOMAD	02.16.12.63 04.60.46.75	Jean/Kam
05.02.16	DEKUGNA EMIL	chef de village de OUSSA	06.89.1800 07.12.66.64	RESEAU ANTOINE
05.02.16	KOKOH François	CHIEF de village Plement	02.40.25.55 07.92.02.44	
06.02.16	Ndang	chef de village		
	Biya	chef de R-NKellaBana	07.31.23.50	
	Serge Tchoua	ch. U. Biyoghe	06.56.66.85	
07/02/16	EBANG-NBA	chef de village	07.77.07.16	
	E.SINA-NINANG Joseph	chef de village EBANG-ASSI		
	ANGO-NBAIE ANTOINE	chef de village		
	MEWONO M'ondo Pascal Blaise	Fils du chef de Nibant	07.52.42.80	
	Otonoane	chef de village de NKOUALESSIS	07.44.13.33	
	ABA GA ATOMO JOSEPH	ch. de village de BIBASSE	04.52.64.88	
	NI ZENG BENAIE	CHEF de ANOUDI	06.70.24.94	
	NANG ESSIMA	CHIEF. ALENE MBOU	04.05.07.88	+

Projet CAB4
Elaboration de l'Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES)
et du Plan d'Action de Réinstallation (PAR)

Liste des personnes rencontrées

Date	Noms et prénoms	Fonction Organisme	Contact	Signature
05-07/2016	MIBONI EYEGHE Chantal	chef de V ASSOK BEGUE	07230736	Chantal
11	BIVEGHE EFFAYO	Antoine ASSOK BEGUE	02.15.870	
11	EKARICIENE NOUNG SOROU	chef de village NKOUSSOU	02.93.02.02	
11	MEWO EYEGUE Delphine	chef de V. ABAM	07188089	
11	NBONG OVONO SIMON	chef de village NKYE	07134572	
07/02/2016	MERBA ASSERD François	chef de village ONGUANG	06465058	
06/02/2016	WANGA ANDZANG Sam. Marie	chef de village MBOUNANE ville	06790195	
11	NBONG NBANG Joseph	chef Village Mibang I	06.88.07.06	
11	ASSERD NOUNG-DAVID	chef de village de Biyoghe - cant NKOUT	07.17.36.19	
11	BEKATE EYA Deline	chef village BIKOUSSOU		+
11	MBA NBONG Jean	chef village ATUAM	04.18.49.97	
11	MBA ABISSOIE Andre	Be Coordonnateur du village zone I Biyoghe	06633283	
11	MBA ABAME PASCAL D'ELORS	chef de village ESSABOZANG	06.16.27	
11	NANG Biyoghe ALELE	chef de village EBEIGNE	04687793	
06/02/2016	MURPHY BERNARDETTE	Nature de Mounyop 1	078215381	

Projet CAB4
Elaboration de l'Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES)
et du Plan d'Action de Réinstallation (PAR)

Liste des personnes rencontrées

Date	Noms et prénoms	Fonction Organisme	Contact	Signature
06/02/2016	ASSANTOU Mintsa	chef MVOMAYOP 2	06494922	[Signature]
11	MISA Ouhang Christophe	Notable MVOMAYOP 5	060116 41	[Signature]
11	MESSIM/UBAME Jean Norbert	chef village ONDONDO	024633 40	[Signature]
09/02/2016	MINTSA Ni Ondo EDOUARD	Notable MIZABIKAT 1	0422 6929	[Signature]
11	ISAME NIKONTO Christine	Notable ABANG MEBANTOU	0772 6733	[Signature]
11	MISA NGUETHA Joseph	Notable de Koumansi	0757 8298	[Signature]
11	ANGUE FIVE Albertine	chef village AKBO ESSATOU	0825 0832	[Signature]
11	ONDO EYI Joseph	Notable Nkolayop	068964 29	[Signature]
11	NTSAMI MVOU Philomène op. KIZOZO	Notable de MISSELE FYEMESMA	0769 1847	[Signature]
09.06.16	OP/ANG-MYE Emmanuel	chef groupe MISSELE	076914 06060711	[Signature]
11	MINTOUMOU MBOUCA PAULINE	chef NIMMESSAS	021627 56	[Signature]
11	NIONONONO Allouga Isaqueline	chef de R. Nek - Ekou ENDAGIA	041122 68	[Signature]
9/12/2016	O LLOYD Assato Jocou Kiero, chef village Nkolou 1B	chef de village Nkolou 1B	024517 87 02482039	[Signature]
10/02/2016	NBON/ELLA Joseph	chef de village EMGITE MBANG ETE	0660 1336	[Signature]
10/07/2016	NGENOU NTONDOU Paul	chef de village Nimbarig	071638 99	[Signature]

Projet CAB4
Elaboration de l'Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES)
et du Plan d'Action de Réinstallation (PAR)

Feuilles de présence des personnes rencontrées

Consultation publique de Date 2016

N°	Noms et prénoms	Fonction	Organisme	Contact	Signature
	ODZAME BENOIT	chef de village ADANHE	Village de ABDANHE		[Signature]
	MIBET/BO PAUL	chef de village Ab. Paou	Paou	070841081	[Signature]
	OBONELY Dominique	CHIEF de Village	Paou - Paou	0521-0100	[Signature]
	ABONCHE Gaspar	chef Canton	Paou - Paou	04-60945 0753-7649	[Signature]
	FALANANG EMB	chef village	Paou	0748-0744	[Signature]
	ABONG Ouhang Noël	chef de village	Paou	02-02-22-32	[Signature]
	NZE Vincent	chef de village	Paou	0732-22-11	[Signature]
	Boupa Ngan Li	ch/ de RG	Faen place	06749029	[Signature]
	MATOLA T. Ouhang	ch/ de RG	Ekonk ch.	03136348	[Signature]
	ZONDO	Samit	CHIEF de Canton	076143-0	[Signature]
	MENOU GAKHONTO	chef village	La Ssié	02031403	[Signature]
	MPOMO Robert		YEN	06285528	[Signature]
	BOLOZOKOU Aurica		YEN	07.83.88.84	[Signature]
	Malambe Marie Odene	chef de village	Labaka	06184965	[Signature]
	ANGO OBAME Lydia	Infirmière	Labaka	06857053	[Signature]

Projet CAB4
Elaboration de l'Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES)
et du Plan d'Action de Réinstallation (PAR)

Liste des personnes rencontrées

Date	Noms et prénoms	Fonction Organisme	Contact	Signature
10-02-2016	NGUEHA ESSOHO Jambire	chef de village AKEM 2053000000	07670230 06924938	
10-02-2016	MINTOO Delama Daniel	chef de village ADZAP EFFAKK	07356677	
20/16	MEGNANE ella	CHef village NKO-K-LOA	07356677	
10/02/2016	OTBIANG HAN	NOTABLE		
"	MEYELANE ELLA Claudine	chef village DZAKONG	0659 3438	
"	MBOMEYO Boniface	chef de village Ndelwengwa	0706 1431	
10/02/2016	ASSOUMOU ENVO ZEPHIRIN	Notable d'EWONG	07-61 51-20	
10/02/2016	BENJONE EFOLOU SAMUEL	chef de village Pillop	0799 2030	
"	EFOLOU NKOGHE Daniel	chef de village Relep	0454 6433	
"	HIFOUNOU OUMBA Pierre France	chef de village Engo	0478 5066	
10/02/2016	BINDANG OYOND LUGRE	JEUNES NDIRAN	02 96 38 00	
10-02-2016	MNA MOONIE Jean-Baptiste	chef de village Ndelwengwa	0673 2907	

Projet CAB4
Elaboration de l'Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES)
et du Plan d'Action de Réinstallation (PAR)

Feuilles de présence de *des personnes rencontrées*

Consultation publique de Date

N°	Noms et prénoms	Fonction	Organisme	Contact	Signature
1	Ndong The Jean	chef de repayement	Nkolayop Nkolayop	07-68-65-09	
2	Olivier Mboulou Paul	chef de village	Abrane	02-48-5632	
3	NDONG EDEME	Notable	Nkolayop	07-31-01-05	
4	ZANG MESSI	chef de village	BIKOGO	04568181	
5	Iyrek Mbanta Joseph	NOTABLE	LALARA I	02-71-4-53 09-43-34-11	

Personnes rencontrées à Libreville

N°	Prénoms et Nom	Structure / Fonction	Téléphone
1	Richard DAMAS	Secrétaire Permanent CN-TIPPEE	05 19 04 04
2	Yves EWOMBA JOCKTANE	Chef de Projet	05 19 04 08
3	Valérie TSASSA NZENGUE	Expert Socio-Environnement et Social –SP/CN-TIPPE	07 65 19 43
4	Gaston MINTSA OWOULAWOULA	ANINF/Responsable BNG2, Chef de mission	07.14.64.23
5	Joel SANGANGOYE ND.	Responsable Environnement à l'ANINF	06585039
6	Dr. MENGUE Celestine	Spécialiste en EES/ DGEPN	07684686

Autorités administratives locales

Prénoms et Noms	Villes	Fonctions
Louis Joseph MINKO	BOOUE	Président du Conseil Départemental de la Lopé, Tél : 07.27.34.14/ 06.97.86.71

Ramatou OUSMANOU		Maire Adjoint 2, Tél : 07.33.55.83/ 06.92.38.30
Parfait NZE ALAME	KOUMAMEYONG-OVAN	Président du Conseil Départemental d'Ovan, Tél : 06.10.22.18 / 07.66.85.46
Raoul EMANE		Chef de Regroupement, Tél : 02.06.08.40
Célestin EDZO MESSALE	MITZIC-LALARA	Président du Conseil Départemental de l'OKANO, Tél : 07.77.20.41/06.86.06.13
André Jean BIYOGHE		Maire Central, Tél : 07.51.61.81
Barnabé BANGALIVOUA	OYEM	Préfet, Tél : 07.99.08.71 / 06.83.32.28
Kisito MEBALE OBIANG		1er Vice-Président du C.D.Woleu, Tél : 07.94.59.06/ 06.45.85.24
Jean NGOMO NDONG		4e Vice-Président du C.D.Woleu, Tél : 07.37.37.61 / 06.72.73.11
Vincent ESSONO MENGUE		Maire Central, Tél : 07.83.84.20/ 06.21.35.29
Lambert NKOUGHO EDZANG		Maire Adjoint 2, Tél : 07.15.37.73
Boniface FOUNGUES	BITAM	Préfet, Tél : 07.85.35.85 / 02.91.91.91
MEMINE ME ZUE Alfred BigFred		Président du Conseil Départemental du NTEM, Tél : 07.39.38.30/06.25.60.15
Jean Pierre OBIANG ZUE		Maire Central, Tél : 07.36.30.23/06.10.47.08
Martin MBA MENGUE	MEYO-KYE	Sous-Préfet, Tél : 04.21.86.00 / 06.20.82.45
Nicaise MINKO		Secrétaire Général, Tél : 07.74.27.25
Hermann MOUYINI	EBORO	Commandant de Brigande, Lieutenant Tél : 07.44.06.14
ALLOGHO		Commandant de Brigade Adjoint, Tél : 07.43.24.37/ 06.15.42.30

Annexe 4 - Extrait d'Actes PAP Axe Booué Bitam frontières

ACTE D'ACCEPTATION

Je soussigné(e) OBELA Catherine / sp. Aichatou ASSANE
 Age: 60 ans Tel 02642327

N° de Carte Nationale d'Identité :

Quartier : Marché AKOUAKAM

Commune : OYEM

Province : Woleu-NTEM

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de Table/Etats devant être touchées pour les travaux du **Projet de fibre optique Central African Backbone 4 (CAB 4), phase 2 du Backbone National pour le Gabon**, accepte l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de S.O. DVD FCFA (soit environ.....en USD), en guise de compensation.

Par cet acte je garantis le Projet « CAB 4, Backbone National pour le Gabon phase 2 » contre toute réclamation.

Fait à OYEM le 08/02 2016

Signature



Nom et Prénom P.O. Aichatou ASSANE

ACTE D'ACCEPTATION

Je soussigné(e) ASSENGONE SEME Ceile s/c MENGUE ME MBA
Jean Pierre

Age: 56 ans

N° de Carte Nationale d'Identité : Vin le chef de village MENGUE
M'ENGBANG Tol 06508055

Quartier : Village OKALA OK165027

Commune :

Province : Woleu-NTEM

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de l'Admin./Etat devant être touchées pour les travaux du **Projet de fibre optique Central African Backbone 4 (CAB 4), phase 2 du Backbone National pour le Gabon**, accepte l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de 35.000 F FCFA (soit environ.....en USD), en guise de compensation.

Par cet acte je garantis le Projet « CAB 4, Backbone National pour le Gabon phase 2 » contre toute réclamation.

Fait à OKALA le 06/02 2016

Signature



Nom et Prénom

P. O MENGUE ME MBA
Jean Pierre

ACTE D'ACCEPTATION

Je soussigné(e)

Age:

N° de Carte Nationale d'Identité :

Quartier : *Mengang*

Commune : *Bitou*

Province:

Après avoir pris connaissance de l'évaluation de *1.140.000.000*..... devant être touchées pour les travaux du **Projet de fibre optique Central African Backbone 4 (CAB 4), phase 2 du Backbone National pour le Gabon**, accepte l'estimation de la valeur du montant arrêté d'un commun accord de *37.500*..... FCFA (soit environ..... en USD), en guise de compensation.

Par cet acte je garantis le Projet « CAB 4, Backbone National pour le Gabon phase 2 » contre toute réclamation.

Fait à *Bitou*..... le *10/02*.....2016

Signature

Nom et Prénom

Annexe 5 - Procès-Verbaux des Consultations

EIES et PAR du Projet de fibre optique Central Africa Backbone 4 (CAB 4), phase 2 du Backbone National pour le Gabon

PROCES VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Province : Wakou - NIEM
 Département : NIEM
 Commune : Bitam
 Quartier de :

L'an deux mille sept et le 15/02/2016 s'est tenue une consultation publique

La rencontre était présidée par le : Secrétaire Général de la Commune de Bitam

Eluxes présents (voir liste en annexe)

1. Points discutés :

- Le projet cable fibre
- La nécessité de l'EIES, les impacts et moyens d'atténuation
- Le permis de construire, le plan et permis d'afficher et
- Mesures d'accompagnement

2. Questions posées

- Est ce que le câble de fibres peut proposer de place pour le logement?
- Inconvénients, les impacts à la construction, quel fait, avec l'agriculture
- Si demain peut être, on accepte de l'agriculture
- Recrutement de la main d'œuvre et simulation
- Sécurité, partage avec d'autres EIES sur ce
- Indemnisation

3. Réponses apportées

- Oui ils peuvent le faire par exemple, on donne la terre
- on qualifie son activité, la terre est en
- pour être une zone de mise
- la réhabilitation de l'ensemble, à partir de l'EIES, on a
- l'indemnisation est garantie par la signature d'un acte
- d'acceptation par la commune

4. Perceptions du projet

- Les chefs de quartier sont d'accord avec le
- projet et les moyens proposés dans le P.D.T.
- et la P.A. pour adopter de prendre en charge
- les personnes à faible revenu et leur
- leur ont un intérêt de projet.

5. Préoccupations et réserves

- Que le ministre de l'Agriculture soit impliqué dans
- la réalisation pour de meilleurs résultats.
- Dans la mise en œuvre du projet, les chefs de quartier demandent
- plus d'implication.
- Que le projet demeure sans obstacle.
- L'absence de documents de P.D.T.
- L'absence de données précises.

6. Suggestions et Recommandations

- Que les chefs de quartier soient impliqués en
- ce projet et qu'ils soient impliqués dans la
- mise en œuvre du projet et qu'ils soient impliqués
- dans la mise en œuvre du projet.
- Que la mise en œuvre du projet soit
- sans obstacle.

7. Conclusion

Le comité consultatif de quartier approuve
le projet de mise en place de l'unité de
fabrication de produits alimentaires.

Préparé à M.B. 15. le séance a pris fin à 12h30. Les signés:

Le secrétaire de séance

[Signature]

Le président de séance

[Signature]

EIES et PAR du Projet de Ebes optiques Central Adrien Bakouma 4 (CAB 4), phase 2 du
Budgetaire National pour le Gabon

PROCES VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Province : Ndoul - NTEH

Département : _____

Commune : OYEM

Quartier de : _____

L'an deux mille seize et le 17/01 s'est tenue une présentation
publique avec la participation de membres du CCEI et
un grand nombre de population.

La réunion a été présidée par le : M. Adjoint aux Maire

Environ présents (voir liste en annexe)

1. Points discutés :

- Point 1 et 2 phase 2
- Repartition de l'EIES et travaux d'accompagnement
- Participation des PDR et conseils d'administration
- _____
- _____

2. Questions posées

- Est-ce que le projet est prêt pour passer au phase 2
- Comment s'organise le suivi et l'accompagnement en matière de
- travaux pour favoriser l'acceptation de population
- Est-ce que l'Etat a prévu un budget pour l'accompagnement
- pour l'accompagnement
- _____
- _____

3. Réponses apportées

- Il s'agit de ce qui est en phase qui sont les parties qui
- sont en phase
- la phase 2 est en phase avec les travaux de
- accompagnement et l'accompagnement avec la phase
- _____
- _____

-
-
-
-

4. Perceptions du projet

Elle ne perçoit pas encore un projet de
 l'état elle ne perçoit pas d'accepter

-
-
-
-
-
-
-

5. Préoccupations et craintes

Elle fait beaucoup peur que le pays ne soit pas capable
 de faire avancer le pays vers l'avant de manière
 Il faut que les compétences soient améliorées avant de
 lancer pour que elle pense de présenter pour ce pas
 et d'accepter à partir

6. Suggestions et Recommandations

Développer son communication à travers la radio
 pour donner large vent de débat de discussion
 Elle veut aller chercher de autres connaissances en
 le pays

-
-
-
-
-
-
-

7. Conclusion

Le consensus est d'accord avec le projet qui
 sera de réaliser un travail complet de recherche
 pour aller chercher de autres connaissances en
 l'industrialisation de production qui seront effectuées

Commencé à 16h la séance a pris fin à 18h00 ont signé

Le secrétaire de séance

[Signature]

Le Président de séance

[Signature]



Lucy NGUHO FUMU

EIES et PAR du Projet de Fibre optique Central Africa Backbone 4 (CAB 4) phase 2 de
Backbone National pour le Gabon

PROCES VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Province : Woleu-Nied
 Département : Olivier
 Commune : BERTHE
 Quartier de :

L'an deux mille seize et le 16 Février c'est tenu une consultation
 publique avec la chef de quartier et représentant de
 population

La rencontre était présidée par le : M. Naire Adjant de Berthe

Etats présents (voir liste en annexe)

1. Points discutés :

- Présentation de projet
- Justification EIES et consommation d'énergie et eau
- Justification PAR et consommation d'atmosphère
-
-

2. Questions posées

- Est ce que le champ en face de la maison de M. Naire est
- un champ à cultiver ?
- Est ce que les travaux de construction de la ligne
- sont et pléguen de consommation de gaz
- et de la pollution de l'air qui provient
- des travaux
- et de la consommation d'énergie ?
-

3. Réponses apportées

- Si un champ est en face de la maison de M. Naire
- ce n'est pas à cultiver car il est réservé à la
- plantation et à la consommation de gaz
- et de l'énergie
- et de la pollution de l'air qui provient
- des travaux
- et de la consommation d'énergie
- et de la pollution de l'air qui provient
- des travaux

- Les travaux ont démarré dans l'urgence et devant un délai court la loi 2017. (Amont de l'investissement)

4. Perceptions du projet

- Le contenu d'attention sur les usages.
- C'est très riche en matière de contenu de travaux dans le cadre de ces travaux.
- C'est un projet intéressant et très pertinent.
- Le projet intéresse beaucoup de personnes.

5. Préoccupations et craintes

- La durée paraît que la tâche doit se faire sans de l'attente.
- Si la main d'œuvre locale est suffisante, ce sera une bonne chose pour la région.
- Il faut que la sécurité soit assurée de suite soit possible.

6. Suggestions et Recommandations

- Le fait de rendre les locaux réservés à fait prévoir des points pour la gestion et la prise en compte.

7. Conclusion

Le projet est approuvé en accord avec les décisions prises pour illustrer de la plus grande satisfaction possible relative dans le cadre de l'ESR.

Circulaire n. 12.500 la séance a été fixée le 30/01/2017, est signé :

Le secrétaire de séance

M. Baccouff


Le Président de séance



M. Hofer



Annexe 6- Listes de présences lors des consultations

Pertanian

Projet Central Africain Bookbox 4 (CAB 4), phase 2 de Bookbox National pour le Gabon

Localité: Brikimou Date: 23/07/2016 Page: 1
 Liste de prestataires

N°	Frais Nom	Fonction	Organisme	Contact (adresse)	Emergence
1	MBOURAY CLAIR	Commissaire	COMITE ANIME	19 03 92 43	16/07/16
2	Elie ELIA ZIEBO	Services techniques	Ministère de l'Agriculture	02 50 99 61	16/07/16
3	Baloua LINDAI	App de gestion agricole	Ministère de l'Agriculture	06 25 94 41	15/07/16
4	Moko Njinga Emandou	App de gestion agricole	Ministère de l'Agriculture	06 25 94 41	15/07/16
5	ELLA N'JONG TOUTOU	App de gestion agricole	Ministère de l'Agriculture	06 25 94 41	15/07/16
6	Fougangy ALISSA SOUZA	App de gestion agricole	Ministère de l'Agriculture	06 25 94 41	15/07/16
7	Elise ELIA ZIEBO	Services techniques	Ministère de l'Agriculture	02 50 99 61	16/07/16
8	Makoumba ZIEBO	Services techniques	Ministère de l'Agriculture	02 50 99 61	16/07/16
9	Mouquet COLOINE	CE	DSES PAJ	02 50 99 61	16/07/16

Project Control Administration 4 (CAB) 4, page 2 of 4
 Name: Orly Date: 15/02/2016 Rev: 1
 Issue/Change:

SP	Issue Type	Feature	System	Current Value	Requirement
01	ENCRONG Governance	Contractible Governance	WILMOT	01/01/2016	1
02	NEEDS Analysis	Contractible Governance	WILMOT	01/01/2016	1
03	Project Ruckus	Contractible Governance	WILMOT	01/01/2016	1
04	Contractible Governance	Contractible Governance	WILMOT	01/01/2016	1
05	Analysis Contract	Contractible Governance	WILMOT	01/01/2016	1
06	Project Analysis	Contractible Governance	WILMOT	01/01/2016	1
07	SAVINGTIME WILMOT	Contractible Governance	WILMOT	01/01/2016	1
08	WILMOT Contractible	Contractible Governance	WILMOT	01/01/2016	1
09	WILMOT Clear	Contractible Governance	WILMOT	01/01/2016	1

Projet Comité d'Administration (CA) 4, phase 2 des élections internes pour le Ghana
 Comité... MITZIC...
 No. 16/02/2016 sur l'Union Africaine EIEV/PAZ
 Liste de présence

No	Nom	Prénoms	Signature	Matricule	Examen
1	MBOURO CLAIRE	CLAIRE	MBOURO	07580213	16/02/2016
2	ETOU SIME NAOUCHE	NAOUCHE	ETOU	07580300	16/02/2016
3	BIZUBON DA BOUTE	DA BOUTE	BIZUBON	07580304	16/02/2016
4	MBA MINOYI CHUKA	CHUKA	MBA	07580308	16/02/2016
5	MINSO SIOSTAN	SIOSTAN	MINSO	07580309	16/02/2016
6	SISSA EKOU ANNA	ANNA	SISSA	07580310	16/02/2016
7	TSAGH NGUANA BELONGA	BELONGA	TSAGH	07580311	16/02/2016
8	ANANKE NIKISSA JOL	JOL	ANANKE	07580312	16/02/2016
9	DI MONGUE CELESTINE	CELESTINE	DI MONGUE	07580313	16/02/2016
10	DI MONGUE FALL	FALL	DI MONGUE	07580314	16/02/2016
11	MINSO ANNA	ANNA	MINSO	07580315	16/02/2016
12	ZARA		ZARA	07580316	16/02/2016

MINSO ANNA
 ZARA
 07-27-06-07

Project Control Administration 410-410-410, page 2 de l'annuaire National pour le Québec
 Nom: LAFFRÈRE Date: 18/02/2016 Nom: Restitutions EIE/PPR
 Liste de retour

N°	Titulaire	Projet	Organisme	Contact	Responsable
1	Clair Bourbon	Comblest	CAJINP	07-589243	Messier
2	Yoshinaka Fall	Basaint-Eugène	CAJINP	05167235	McNeil
3	Régis Yohs Symonette	Tronc-Guy	Héma Languedoc	05141981	[Signature]
4	Regille Kourbot	Maire de la Cocac	Maire de la Cocac	01-52-1920	Couillard
05	Rachel LERIVIER	Maire de la Cocac	Maire de la Cocac	07856252	[Signature]
06	Messieurs Hébert John	Maire de la Cocac	Maire de la Cocac	07-48-4450	M. Tremblay
07	Bouesse Christian	Commissariat de la Cocac	Commissariat de la Cocac	07-514-45	[Signature]
08	Jean-Baptiste D'AMARY	St-Jacques Falls	St-Jacques	06-97-2175	[Signature]
09	Thierry Bourg Beauvais	St-Jacques Falls	St-Jacques	07-250194	[Signature]
10	Messieurs Bourdeau	St-Jacques Falls	St-Jacques	06-97-2175	[Signature]

